

Yves Boisvert

LA FACE CACHÉE DES ÉLUS

Engagement, responsabilité
et comportement éthique



Presses
de l'Université
du Québec

LA
FACE CACHÉE
DES ÉLUS

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: 418-657-4399 • Télécopieur: 418-657-2096
Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone: 450-434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Yves Boisvert

LA
FACE CACHÉE
DES ÉLUS

Engagement, responsabilité
et comportement éthique

2009



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Boisvert, Yves, 1966-

La face cachée des élus: engagement, responsabilité et comportement éthique

ISBN 978-2-7605-2363-0

1. Morale politique - Québec (Province). 2. Hommes politiques - Déontologie - Québec (Province). 3. Administration publique - Aspect moral - Québec (Province).
4. Hommes politiques - Québec (Province) - Attitudes. I. Titre.

JL249.5.E8B64 2009 172'.2 C2009-940399-4

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce à l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Intérieur

Mise en pages: INFO 1000 MOTS

Couverture

Conception: RICHARD HODGSON

Illustration: PAULINE PERES, *Classe de 5^e*; Option Infographie,
Collège Anatole-France de Toulouse.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2009 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2009 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada
Imprimé au Canada



TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	1
Les résultats de l'étude empirique.....	3
L'organisation de l'ouvrage.....	5
Les visées	5
■ SECTION 1	
LA PERCEPTION DES MINISTRES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE	7
1. Le moteur de l'engagement des ministres	9
Les valeurs structurantes de l'engagement des ministres.....	12
L'art du compromis: une ouverture pour l'éthique	14
2. Le cynisme des citoyens	17
Les médias et l'industrie du cynisme.....	19
Les facteurs qui entretiennent le cynisme.....	21
3. La définition de l'éthique	25
La place de la réflexion	26
La nécessité de la prudence	27
Le rôle de l'intégrité	27
L'importance de la transparence.....	28
Le concept d'intérêt public.....	28
L'éthique et le pouvoir.....	28
La distinction entre éthique et morale	29
La valeur de la déontologie.....	29

4. La place de l'éthique dans les mœurs politiques du Québec	31
5. Les conduites favorables à l'éthique	35
Le leadership et l'exemplarité	35
L'intégrité et l'honnêteté	37
La responsabilité.....	39
La confidentialité <i>versus</i> la transparence.....	40
6. Les conduites problématiques.....	43
Les travers primaires du pouvoir	43
Les tensions à l'intérieur du parti	44
Le manque d'honnêteté intellectuelle.....	49
Les conflits d'intérêts	50
La négligence face à l'entourage	55
Les divers comportements problématiques.....	56
7. Les difficultés posées par le dossier de l'éthique.....	59
8. Les problèmes liés à la sollicitation	63
Conception du lobbying et des autres types de sollicitation.....	63
L'évaluation des dispositifs de régulation des comportements des élus à l'Assemblée nationale	71
La Loi sur le financement des partis politiques :	
un dispositif central.....	77
Les dispositifs administratifs	80
Les autres dispositifs.....	82
La sensibilisation et la formation	83
La responsabilité de l'élu et son sens de l'autorégulation.....	83
La dynamique démocratique	84
Les nouveaux dispositifs.....	84

SECTION 2

LA PERCEPTION DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE.....	87
1. Le moteur de l'engagement.....	89
2. Le cynisme des citoyens	93
Les inquiets	93
Les sceptiques	94
Les critiques.....	95
Les déçus.....	95
Les facteurs amplificateurs du cynisme	96
La perte de pouvoir	97
L'indiscipline des élus	98
3. Leur définition de l'éthique.....	99
La place de la réflexion	99
Le rôle de l'intégrité	100
La nécessité de l'autonomie et de l'autorégulation.....	101
L'importance de la transparence	101
Le concept de service à la collectivité.....	101
4. La place de l'éthique dans les mœurs politiques au Québec.....	103

5. Les conduites favorables à l'éthique	107
Le respect des deniers publics.....	107
L'intérêt public	110
Le financement politique.....	112
La vie en caucus	112
L'intégrité et la loyauté	113
L'honnêteté intellectuelle et la transparence	114
L'ouverture aux débats	115
L'entourage politique	116
La non-partisanerie et l'équité de services.....	117
6. Les conduites problématiques	119
La période des questions	119
Les coups bas au caucus	120
Les conflits d'intérêts	122
Les nominations politiques	124
7. Les problèmes liés à la sollicitation	125
Prioriser la transparence.....	126
La sollicitation en général et le lobbying	130
Le lobbying.....	130
La prudence	132
L'infrastructure de régulation des comportements	136
■ CONCLUSION	143
■ ANNEXE	
Laboratoire d'éthique publique – Grille d'entrevues pour le terrain FQRSC	149



INTRODUCTION¹

Dans notre contexte contemporain, s'il y a une profession qui est discréditée et même malmenée par les observateurs de tout acabit, c'est bien celle de politicien. Il n'y a pas de mois, voire de semaine, qui s'écoule sans qu'un élu soit pointé du doigt dans un média pour une inconduite ou un manque de jugement. Nos élus se retrouvent toujours à la traîne de tous les sondages d'opinion qui s'intéressent à la confiance du public; ils se retrouvent à côté des vendeurs de voitures usagées, ce qui n'a rien de très glorifiant. On leur reproche souvent de mentir, de faire de la politique uniquement par intérêt personnel ou pis encore pour s'enrichir. Pas étonnant alors que de plus en plus de voix se mettent à réclamer l'introduction d'«une certaine forme de moralité en politique²». Mais jusqu'où ce moralisme doit-il aller?

Pour Myriam Revault d'Allones³, le moralisme aveugle peut avoir des conséquences fort problématiques sur la qualité de notre vie démocratique, puisque à trop vouloir scruter la conduite de nos représentants politiques, on risque de voir apparaître des personnages qui pourraient vouloir officiellement imposer leur conception de la vertu au détriment de la liberté. Pour elle, il est fondamental de revenir à

-
1. Ce livre a été rédigé grâce au soutien financier du Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et il a été complété pendant mon séjour à Montpellier à titre de professeur invité de l'IUFM de l'Université de Montpellier II. Je tiens ici à remercier mon collègue Jacques Gleyse pour son invitation.
 2. J.-H. Guay, «Morale et politique: une rivalité à dépasser», *Revue Éthique publique*, vol. 1, n° 1, printemps 1999, p. 19.
 3. M. Revault d'Allones, *Doit-on moraliser la politique?*, Paris, Bayard, 2002.

l'esprit de Weber et de ne pas confondre l'éthique de la conviction (qui ouvre la voie au moralisme: «l'acteur agit alors conformément à un idéal ou à une règle préétablie sans se préoccuper des conséquences prévisibles de son acte⁴») et l'éthique de la responsabilité (qui fait appel à la qualité du jugement et à la volonté de soupeser la conséquence de nos actions: «celle qu'adopte nécessairement l'homme politique qui envisage les conséquences possibles (sinon entièrement prévisibles) de ses décisions et qui oriente son action dans une situation singulière⁵»). Il s'agit là d'une véritable dualité dans l'évaluation que l'on peut faire de la qualité des comportements de nos élus.

Pour Guy Lachapelle, le scandale américain autour de l'affaire Clinton-Lewinski relève justement de cette dualité normative qui se structure autour de la tension morale/éthique. Pour bien illustrer cela, il cite l'ex-sénateur démocrate Dale Bumpers: «Le président Clinton est coupable d'un manquement moral terrible et d'infidélité conjugale, mais pas d'avoir miné la confiance du public ou d'avoir commis un crime contre la société⁶.» Pour Lachapelle, les citoyens américains faisaient eux aussi cette distinction puisque «à chacun de ces moments, l'opinion publique a toujours appuyé le président, estimant être satisfait de son travail tout en se disant favorable à ce que le Congrès vote une motion de blâme contre lui⁷». Il conclut donc: «À notre avis, la seule question qui se pose est de savoir si les gestes du président et la procédure en destitution ont pu avoir une incidence sur la conduite des affaires de l'État. Le reste relève de critères normatifs et moraux qui ne devraient pas guider les décisions des procureurs ou des membres du Congrès⁸.»

Si les citoyens du Québec ont toujours été nuancés dans la dénonciation de leurs élus, voire très critiques à l'égard des incursions journalistiques dans la vie privée des politiciens, il semble évident que le scandale des commandites a eu un impact important sur la perception et la confiance des électeurs à l'égard des politiciens. Il faut dire que ce scandale a mis à l'avant-scène de l'actualité politique, chaque jour pendant presque deux ans, de sérieux questionnements sur les compétences éthiques de nos élus.

4. *Ibid.*, p. 70.

5. *Ibid.*

6. G. Lachapelle, «Le jugement du peuple: le procès Clinton», *Revue Éthique publique*, vol. 1, n° 1, printemps 1999, p. 40.

7. *Ibid.*, p. 41.

8. *Ibid.*, p. 42.

Comme tous les analystes politiques qui s'intéressent aux questions d'éthique gouvernementale, nous avons fait l'analyse du scandale des commandites⁹. Il faut reconnaître que ce type d'analyse se réalise à partir d'un angle partiel et construit à travers des intérêts et des agendas politiques et médiatiques. Pas étonnant alors d'obtenir un tableau plutôt sombre de l'éthos politique québécois.

Pour avoir une analyse plus globale de notre objet d'étude, il nous est apparu nécessaire d'aller voir comment les élus vivaient eux-mêmes cette situation où semble primer le cynisme populaire. Au lieu de les laisser comme toujours dans l'unique rôle d'acteurs à juger dans ces événements de crise, nous avons voulu leur donner une place particulière sur la tribune des coproducteurs de connaissances et de sens de ce champ de réflexion que constitue l'éthique appliquée au contexte gouvernemental.

Ce type de recherche est plutôt unique, car si les politologues et autres analystes de la chose politique aiment objectiver leur rapport aux élus, ils sont moins portés à laisser à ces derniers la place de sujet réflexif, c'est-à-dire capable de réfléchir à ses propres fonctions, valeurs, idéaux et comportements. Notre hypothèse de travail est la suivante : nous croyons que les élus sont des sujets réflexifs qui, par-delà les jeux stratégiques et partisans qui marquent leur quotidien, peuvent nous aider à mieux saisir l'éthos du milieu politique et à mieux comprendre comment se développe le jeu des rapports entre l'acteur politique et le système de régulation qui l'enserme.

LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE EMPIRIQUE

Ce livre présente donc les résultats de notre étude sur la perception de l'éthique qu'ont les élus québécois ayant siégé à l'Assemblée nationale. Par-delà leur stricte évaluation du dossier de l'éthique, nous voulions savoir comment les élus conçoivent et articulent la distinction entre ce qui doit être considéré comme des pratiques politiques idéales et ce qui doit être considéré comme des conduites problématiques eu égard à l'exercice de leurs fonctions. Pour nous guider dans ce chantier de recherche, nous avons comme hypothèse de travail que nos entretiens nous permettraient de mieux comprendre la pratique professionnelle

9. Y. Boisvert, « Les libéraux de Jean Chrétien : des comportements problématiques au détournement de la démocratie », *Revue Éthique publique*, vol. 8, n° 1, printemps 2006, p. 149-154; Y. Boisvert et J.-P. Desjardins, « Les commandites : un scandale essentiellement politique », *Options politiques*, mai 2004, p. 56-59.

des élus politiques québécois. Cette hypothèse concorde avec l'esprit général de notre projet, car nous avons toujours soutenu que l'analyse de l'éthique appliquée au contexte gouvernemental devrait être un révélateur des éléments culturels et structurels de notre univers politico-administratif.

Cette enquête, de type exploratoire, a été menée de novembre 2004 à mars 2005. Nous avons fait et enregistré des entrevues semi-directives¹⁰, d'une durée de 60 à 90 minutes chacune, auprès de 31 élus ou ex-élus, dont 17 ministres et 14 députés n'ayant jamais été ministres. Leur structure s'articulait autour de cinq grands axes : les valeurs à la base de leur engagement politique ; leur définition et conception de l'éthique ; la description des conduites les plus inappropriées rencontrées tout au long de leur parcours politique ; leur réaction face au cynisme des citoyens ; leur évaluation des dispositifs de régulation des comportements des élus.

Dans le but d'obtenir des résultats représentatifs qui nous permettraient de tracer un topo de l'imaginaire éthico-politique des élus de l'Assemblée nationale du Québec, nous avons élaboré, en amont de notre terrain, un cadre de sélection des interlocuteurs qui allait forger l'architecture de notre recherche. Ce cadre fut structuré autour de quatre critères : une juste représentation des principaux partis en Chambre depuis les trente dernières années ; un équilibre entre les nouveaux élus, les élus ayant plusieurs mandats à leur actif et ceux qui ont cessé leurs activités ; une présence féminine significative ; un juste équilibre entre les élus ayant assumé des fonctions de ministre et ceux qui n'ont eu que des responsabilités liées à leur statut de député.

Tout au long du recrutement des répondants à notre étude, nous avons maintenu la même ligne directrice en fonction de nos critères de sélection et croyons pouvoir affirmer aujourd'hui avoir respecté l'esprit de notre architecture de recherche, sans pour autant prétendre à une adéquation parfaite. De façon plus précise, les résultats de notre recherche reposent sur le topo général de terrain suivant : au plan des partis, 53 % étaient péquistes, 40 % libéraux et 7 % adéquistes ; 27 % en étaient à leur premier mandat, 33 % en étaient à leur second mandat ou plus, alors que 40 % n'étaient plus en politique active ; 66 % étaient des hommes et 34 % des femmes ; 55 % avaient eu des responsabilités ministérielles alors que 45 % n'avaient été que de simple député.

10. Vous trouverez la grille d'entrevue en annexe.

L'ORGANISATION DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage présente les résultats structurés de l'analyse des entretiens que nous avons réalisées avec ces politiciens. Pour faciliter notre travail d'analyse, nous avons séparé notre corpus d'entretiens en deux sous-groupes, soit, d'un côté, les élus ayant assumé des responsabilités ministérielles et, de l'autre, les simples députés. Ce choix d'aborder notre échantillon général à travers le prisme de ces deux sous-groupes n'a rien d'arbitraire, puisque nous avons constaté, au cours des entretiens et dans notre travail de préanalyse, que le statut des élus (ministres ou non-ministres) avait un impact significatif sur leur imaginaire éthico-politique. Pour faciliter la lecture de ce livre, nous respecterons cette même organisation : nous traiterons donc d'abord de la perception des ministres, puis de celle des députés qui n'ont jamais été ministres.

Les deux sections seront structurées autour de sept sous-sections : 1) le moteur de l'engagement ; 2) le cynisme des citoyens ; 3) la définition de l'éthique ; 4) la place de l'éthique dans les mœurs politiques ; 5) les conduites problématiques ; 6) les problèmes liés à la sollicitation. Cette dernière sous-section comporte une analyse plus exhaustive qui nous permet d'aborder de façon plus directe la question des conflits d'intérêts et l'efficacité des mécanismes et institutions de contrôle.

LES VISÉES

Nous pensons que ce livre devrait démystifier ce métier particulier qu'est celui de représentant du peuple. Il devrait aussi faire découvrir aux lecteurs des dimensions particulières de cette culture « professionnelle » et lever le voile sur des pratiques moins connues de ce milieu. J'espère que ce livre redonnera un peu de crédit à nos élus, car, malgré tous les défauts qu'on peut leur trouver, on doit reconnaître qu'ils font un métier souvent ingrat qui exige beaucoup de compromis et de sacrifices.

À ce sujet, nous devons souligner que cette enquête nous a permis de rencontrer des hommes et des femmes qui ont été très généreux et honnêtes dans leurs échanges sur ce sujet pourtant délicat. Nous avons eu l'impression de vivre avec eux un moment privilégié, qui nous a donné accès à des réflexions qui sont à mille lieues des discours préfabriqués et superficiels qu'ils nous livrent habituellement dans les médias. Ces résultats sont également originaux eu égard aux études plus traditionnelles de la science politique, puisque cette étude

a renversé le rapport usuel qui s'établit avec les élus: d'objet d'analyse, nous en avons fait des sujets qui nous intéressaient puisque nous estimions qu'ils pouvaient nous aider à mieux comprendre notre objet: l'éthique gouvernementale.

SECTION 1

LA PERCEPTION DES MINISTRES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

La présente section porte sur la perception qu'ont nos politiciens de la place et du sens qui sont donnés à l'éthique dans les mœurs politiques au Québec. Nous avons abordé ce sujet de façon diverse afin de nous assurer d'obtenir des résultats significatifs et non pas uniquement « la cassette », comme le disent si bien les journalistes. Avant d'entrer dans le détail des entretiens, nous devons reconnaître que nous avons eu le privilège de rencontrer des individus qui se sont révélés, pour la très grande majorité, ouverts, passionnés, honnêtes et lucides. Ils ont été capables, pour la plupart, de mettre de côté leur rôle politique et ils ont accepté de nous parler le plus sincèrement possible de leur expérience politique, sans utiliser la langue de bois (seulement deux de nos répondants n'ont pu quitter

leur personnage politique et sont restés campés dans la partisanerie et la langue de bois). Nous avons eu l'impression que notre clause de confidentialité les a rassurés et qu'ils ont voulu contribuer à l'avancement des connaissances sur les mœurs de leur milieu qu'ils semblent chérir.



LE MOTEUR DE L'ENGAGEMENT DES MINISTRES

Pour commencer les entrevues, nous avons demandé aux élus rencontrés de nous parler de leur cheminement personnel et des raisons qui les avaient incités à faire le saut en politique. La volonté de servir les gens de leur collectivité est ressortie comme un élément structurant qui a amené plusieurs de nos intervenants à faire le saut en politique. Sur ce plan, il semble y avoir deux catégories de ministres: ceux qui ont essentiellement des visées nationales et ceux qui, au-delà du plaisir qu'ils ont à assumer leurs responsabilités ministérielles, aiment toujours le travail de proximité avec les gens de leur comté et qui sont plus préoccupés par cette dimension de service à la communauté. Dans cette deuxième catégorie, on retrouve surtout les élus qui représentent le comté auquel ils s'identifient (lieu où ils vivent ou leur lieu d'origine), alors que dans la première catégorie, on retrouve souvent les candidats vedettes qui ont été «parachutés» dans une circonscription fidèle à leur parti. Une autre particularité à ce sujet, c'est que les élus régionaux qui proviennent du milieu où ils ont été élus entretiennent un lien très fort avec la communauté qu'ils représentent, comme s'ils avaient l'impression de représenter les leurs et qu'ils se donnaient la mission de défendre les intérêts des gens de leur coin de pays. De façon plus précise, certains élus régionaux indiquent que la décision de faire le saut en politique repose sur le désir de participer au développement de « [leur] patelin » ou de « [leur] région ».

Ainsi, il ressort très clairement que, plus le député-ministre est à l'aise avec la culture locale et les gens du comté, plus il apprécie faire son travail de comté et plus il s'investit dans l'aide à ses commettants. Quand les élus font du travail de comté, ils travaillent souvent avec les clientèles les plus vulnérables et ils se doivent de les aider à s'y retrouver dans les dédales administratifs. Sur ce dernier point, il ne fait pas de doute que les élus régionaux ou ceux des quartiers urbains défavorisés se sentent plus concernés par cette dimension de service à la communauté et d'aide aux concitoyens. Le travail au bureau de comté ressemble davantage à du travail social, qui nécessite une connaissance approfondie de sa population et demande un grand respect pour ses concitoyens. Il doit aussi y avoir ce désir de défendre une certaine tranche de la population qui est malheureusement souvent désœuvrée et qui n'arrive pas à se faire entendre. Il est évident que tous les ministres rencontrés ne sont pas à l'aise avec ce type d'intervention; l'un deux nous disait en boutade qu'il a refusé plusieurs fois de se présenter dans des comtés bastions de son parti, car il était, selon ses propres mots, «trop bourgeois» pour se voir faire la tournée des activités populaires dans ces quartiers.

Lorsqu'on discute avec les élus, on se rend compte qu'ils sont plusieurs à avoir fait le saut en politique pour faire bouger les choses et par envie de participer au changement de la société québécoise ou de leur communauté régionale. Pour l'un de nos répondants, si l'on veut être un bon politicien, «il faut avoir le goût de faire des choses pour la communauté et les concitoyens; sous cet angle, il s'agit d'une volonté de faire une contribution significative pour la société dans laquelle on vit». Le désir de participer à l'évolution et au changement de sa société est considéré par plusieurs comme un élément important de la motivation pour faire de la politique. Pour l'un de nos intervenants, peu importe les préjugés que l'on peut avoir sur la politique, le pouvoir d'État demeure le levier principal pour réaliser les changements sociaux désirés. Ainsi, plusieurs feraient le saut en politique afin d'«utiliser les instruments collectifs les plus importants de notre société pour arriver à provoquer le changement nécessaire pour le progrès social». Si certains veulent un changement social plus général, d'autres envisagent des changements très ciblés en matière d'élaboration de politique publique.

S'ils affirment qu'ils se lancent en politique pour faire avancer des choses et contribuer à leur société, c'est parce que les élus sont guidés par des idéaux et animés par le désir de faire concrètement aboutir des projets qu'ils considèrent importants et structurants. Ainsi, pour l'un de nos répondants, plus l'air du temps repose sur une logique

de promotion des grands enjeux de société, plus il y a de citoyens de qualité qui sont intéressés à faire le saut en politique. En contrepartie, plus la politique se limite à faire de la gestion quotidienne, moins elle est considérée comme un milieu stimulant et moins elle attire « les meilleurs éléments de notre société ».

Ce goût de l'action et cette volonté d'être un leader du changement expliqueraient pourquoi tous les élus, qu'ils l'avouent ouvertement ou non, veulent devenir un jour ministres. L'un de nos répondants a été très explicite à ce sujet : « Si les élus étaient vraiment honnêtes et sincères, ils accepteraient de reconnaître qu'ils ont tous fait le saut en politique avec l'objectif de devenir ministre et peut-être même premier ministre. Cela est normal puisque, dans notre régime, on ne peut aspirer à faire des changements réels et une contribution sociale significative que si on obtient un portefeuille de ministre. » En effet, nos répondants nous ont majoritairement dit qu'en politique tout le monde sait que ce n'est que lorsqu'on devient ministre qu'on a le plus de chances de faire une « vraie contribution sociale ». Avoir accès au Conseil des ministres serait donc l'occasion qui permet à l'élu de devenir un véritable acteur de changement social.

Certains de nos répondants déclarent que leur engagement politique repose sur un désir de freiner l'emballlement de la machine administrative de l'État. Ils pensent que les politiciens ont le devoir de redonner de l'humanité à cette administration publique, aveugle et insensible aux besoins des citoyens. Voici comment l'un des ministres interrogés traduit cette préoccupation : « On veut ainsi ramener l'administration publique à se préoccuper d'abord des individus qu'elle sert, plutôt que de se plier sur elle-même. » Nos répondants affirment que c'est le métier de député qui les a souvent sensibilisés à ce problème et c'est la fréquentation de leur bureau de comté qui les amène à garder le cap sur la nécessité d'aider les gens qui ont de la difficulté à se faire entendre par la machine administrative : « Un député doit prendre la défense "des gagne-petit", il doit se battre pour que la machine gouvernementale ne les intègre pas dans ses activités. » Un autre répondant soutient qu'il « ne faut [pas] hésiter à prendre la défense des concitoyens qui se trouvent traités injustement par la machine administrative, car le citoyen lésé a peu de moyens pour faire face à cette imposante et riche machine ».

Quant à la question constitutionnelle, elle semble être un facteur qui influence davantage les péquistes que les libéraux. En effet, un seul ministre libéral a relevé que l'aversion du projet souverainiste a été un élément déclencheur de la réflexion l'ayant conduit à un engagement politique officiel. Pour leur part, six ministres péquistes nous

ont dit que c'est le goût de participer au projet souverainiste qui fut l'un des éléments clés à la base de leur engagement politique. Certains précisent que ce facteur est si important que chaque fois que le Parti québécois (PQ) a mis en veilleuse la question nationale, ils se sentaient obligés de questionner leur engagement politique. Certains ont même avoué que c'est le manque d'enthousiasme de certains chefs à l'égard de la souveraineté qui les a amenés à se retirer de la vie politique.

Pour l'un de nos répondants, certains élus vont en politique pour des raisons plus corporatistes, c'est-à-dire pour faire avancer un dossier particulier qui les préoccupait dans leur secteur d'activités professionnelles. On pense ici aux ex-syndicalistes qui font le saut en politique ou aux représentants du milieu des affaires. Pour l'une de nos ministres, c'est le goût de participer à l'avancement de la cause des femmes qui a été l'élément déclencheur de son entrée en politique. Pour les féministes des années 1970, il y avait un certain paradoxe dans la revendication de l'égalité des sexes et le refus de participer à la vie politique institutionnelle.

LES VALEURS STRUCTURANTES DE L'ENGAGEMENT DES MINISTRES

C'est en discutant des raisons à la base de leur engagement politique que nous avons posé la question sur les valeurs structurantes qui les avaient guidé au moment de faire le saut en politique. Comme ce fut le cas pour notre question sur leur définition de l'éthique, les élus n'ont pas semblé tout à fait à l'aise avec ce genre de questions qu'ils considèrent comme trop abstraites. Cela confirme que c'est bien l'action qui est au cœur de la culture politique et non pas la réflexion sur les grands enjeux.

Un seul de nos répondants s'est lancé dans une réflexion sur la place des valeurs en politique. Pour lui, elles sont importantes puisqu'elles « servent de boussoles afin de permettre à l'élu de ne pas se perdre dans le tourbillon de l'action politique. Les valeurs l'obligent à revenir à la base de son engagement, elles l'empêchent de se perdre dans le jeu de la séduction électorale ».

Pour nos répondants, tous les partis proposent un système de valeurs axé sur le principe du bien commun, de l'intérêt public et du service public. Ils pensent donc que ce n'est pas tant sur les valeurs qu'ils ne s'entendent pas que sur leur conception, sur leur définition, leur hiérarchie et sur la manière la plus appropriée de s'y

conformer. Cette dissension s'observe également à l'intérieur de chacun des partis, car les définitions et les propositions pour appliquer ces valeurs peuvent diverger grandement selon la vision de l'aile gauche ou de l'aile droite.

En général, les répondants conviennent que la plus grande différence entre le PQ et le Parti libéral du Québec (PLQ) porte sur la conception initiale qui rallie le plus d'élus; le discours du PQ met un peu plus l'accent sur une vision communautarienne et sur les valeurs collectives, alors que les libéraux privilégient la vision inspirée par les libéraux anglo-saxons et les libertés individuelles. Si l'on pousse un peu plus loin l'analyse des valeurs priorisées par chacun des partis, on constate que, chez les libéraux, les élus les plus sensibles à la question des valeurs se réfèrent au guide sur les valeurs libérales développé par Claude Ryan. Pour eux, ce guide a eu pour effet de cimenter la culture du parti à la veille de l'élection de 2003. Pour l'un de nos répondants, «ce fut une formidable synthèse des valeurs névralgiques qui doivent guider les membres de ce parti». Ces valeurs libérales soulignent l'importance de la justice, de la liberté, de la démocratie et de l'équité. Chez les péquistes, ce sont les valeurs social-démocrates qui sont le plus souvent mises de l'avant par nos répondants. Plus encore que les valeurs de justice sociale et d'égalité, c'est l'idéal du progrès social qui semble stimuler le plus l'adhésion des péquistes à ce système de valeurs.

Pour d'autres répondants, c'est le respect de la démocratie qui fait l'unanimité et établit un pont entre tous les élus de tous les partis. La démocratie est au cœur de notre culture politique, elle oblige les élus de tous les horizons à respecter l'esprit du jeu parlementaire afin de toujours garder les conflits politiques au plan du débat d'idées à faire. La démocratie aurait, selon nos répondants, le mérite de rappeler aux élus leur rôle de serviteur de leurs concitoyens: «Il faut toujours rester modeste face au choix fait par ses concitoyens, car c'est un grand privilège de se faire élire par eux.» L'un des ministres rencontrés explique que si faire du porte-à-porte n'est pas toujours facile pour un candidat-vedette qui arrive en politique, cela est pourtant un exercice essentiel et très enrichissant, car «il met le candidat en face à face avec celui qui aura à décider de son sort», il l'oblige à regarder et écouter ceux qu'il devra représenter s'il est élu.

Pour quelques-uns de nos élus, si plusieurs politiciens aiment bien brandir sur la place publique les grandes valeurs humanistes en politique, certains auraient avantage à retourner à la base de la morale quotidienne avec des valeurs «plus modestes qui doivent pourtant guider la pratique des élus, soit l'honnêteté et la franchise». Dans le même esprit pragmatique, des répondants sont d'avis que la responsabilité

est une valeur importante pour tous ceux qui font le saut en politique et qui aspirent à devenir ministre. Un élu ne pourrait aspirer à une tâche aussi importante, s'il n'était pas prêt à assumer pleinement ses fonctions de façon responsable.

Parmi les valeurs qui ne sont évoquées qu'une seule fois, on peut relever l'indépendance d'esprit, « car les élus doivent se sentir libres dans leur processus décisionnel, ils ne doivent pas se sentir liés à des tiers ou redevables à des groupes »; l'intégrité, parce qu'elle doit « amener les personnes intéressées par la politique à éviter de sauter dans le jeu du pouvoir à tout prix »; le respect, la générosité et la sensibilité à l'égard de ses concitoyens.

L'ART DU COMPROMIS: UNE OUVERTURE POUR L'ÉTHIQUE

Si le travail à l'Assemblée nationale permet à chacun de rester fidèle à ses valeurs de base, il oblige chacun des élus à relativiser son système de valeurs et à renoncer à la volonté de l'imposer à tous. En ce sens, notre culture parlementaire fait implicitement la différence entre ceux qui défendent des valeurs (l'éthique) et ceux qui voudraient imposer des principes sacrés et des dogmes (la morale). Sur ce plan, les mœurs politiques du Québec semblent donc déjà accorder une place de choix à l'éthique, si bien que les élus sont conscients qu'en contexte de pluralisme des idées ils font continuellement face à des dilemmes de valeurs. Ils notent aussi que notre culture politique a plus de difficulté à gérer la cohabitation avec des positions morales rigides et dogmatiques. Un député ayant un tel système de principes et de dogmes serait peu apprécié de ses collègues du caucus, car il n'arriverait pas à débattre posément de projets qui interpelleraient ses croyances et ses convictions.

Ainsi, pour quatre de nos ministres, la culture politique qui prédomine à l'Assemblée nationale oblige les élus à respecter les valeurs de chacun et les amène à intégrer le réflexe du compromis au cœur de leur vie publique. C'est à travers le respect des procédures du débat parlementaire que les élus québécois peuvent promouvoir leurs propres valeurs. C'est à travers ce jeu de compromis que l'élu arrive à préserver les valeurs qu'il privilégie, car « faire des compromis, ce n'est pas faire des compromissions ».

Les compromis ne sont pas uniquement importants à faire lorsqu'ils se retrouvent à l'Assemblée nationale, ils sont surtout nécessaires lorsqu'ils se retrouvent à l'intérieur de leur propre parti. Lorsqu'un nouveau député arrive dans son caucus, il constate rapidement qu'il s'agit d'un « conglomérat de gens de tendances diverses » ; il s'agit beaucoup plus « de coalition d'intérêts » que de groupes d'individus aux valeurs homogènes. L'un de nos répondants affirme qu'il est fondamental pour un politicien d'« apprendre à cohabiter avec des collègues qui n'ont pas les mêmes valeurs ». C'est justement pour connaître les différentes positions que chacun des partis insiste sur la confidentialité des discussions tenues dans les caucuses, car « il est très sain que les désaccords se fassent entendre à l'intérieur des partis politiques, c'est la richesse de ces débats civilisés et intelligents qui donnent un vrai sens à la démocratie ». Plus les élus sentent qu'ils peuvent exprimer leurs points de vue divergents à l'intérieur du caucus, moins ils sentent le besoin de faire état de leurs dissidences en public : « Il faut accepter les écarts idéologiques et laisser s'exprimer les désaccords constructifs. »

Pour l'un de nos répondants, c'est le pragmatisme politique qui amène le politicien à accepter que ses propres idéaux ne puissent « pas toujours être atteints à court terme et d'un seul coup ». Le politicien pragmatique sait qu'il est « souvent préférable d'y aller doucement et lentement lorsque l'on veut provoquer des changements profonds ».

Ainsi, les décisions gouvernementales ne peuvent pas être prises uniquement dans une perspective de promotion des grandes valeurs. Les joutes stratégiques sont nécessaires pour faire avancer ses dossiers et défendre sa cause. Pour survivre en politique, tout nouveau ministre doit très vite apprendre que les luttes de pouvoir internes sont intenses et permanentes. Il doit développer des aptitudes pour négocier et transiger avec ses collègues, car « personne ne se fait de cadeau dans un conseil des ministres ». Si un élu veut obtenir le soutien d'un collègue, il doit s'engager à l'appuyer dans un autre dossier. En politique, « on est dans la logique du troc, dans la logique du *"give and take"* », c'est-à-dire dans un jeu ouvert où les ministres se disent ouvertement « je vais appuyer ton dossier en échange de ton soutien au mien ». Un de nos répondants résume le tout en soutenant que « tout se négocie durement dans un Conseil des ministres, il y a même souvent du chantage ». Dans un Conseil des ministres, chacun défend d'abord et avant tout ses propres dossiers, « car tous savent que si la priorité va à un autre dossier les chances de voir le sien primé sont moins bonnes ». Dans un Conseil des ministres, on est loin du travail d'équipe, on est beaucoup plus dans un contexte de haute compétition où chacun travaille dans son silo pour ses propres dossiers. Pour pouvoir imposer ses dossiers

au Conseil des ministres, il faut être respecté par ses pairs, il faut avoir un grand capital de crédibilité: « Plus un ministre est crédible, plus il a un grand pouvoir de négociation avec ses collègues. » Mais ce capital de crédibilité demeure fragile et « celui qui finit par faire une erreur en public perd tout son capital de négociation ». Un de nos ministres est très clair là-dessus: « quand on a perdu cette crédibilité, il vaut mieux se retirer, car on ne peut plus faire changer les choses ou faire avancer des dossiers ».

On le voit bien, la politique oblige les élus à faire de nombreuses concessions au plan de leurs valeurs et de leurs idéaux. Celui qui n'est pas ouvert au compromis ne peut pas durer très longtemps, quand on est une personne de principe et que l'on est un peu rigide, on ne dure pas longtemps en politique. L'un de nos répondants admet faire partie de ces gens à principes et il a refusé de mettre de côté un dossier prioritaire, qu'il considérait comme le plus important de sa carrière. Il a très vite compris qu'il ne gagnerait pas son point et qu'on ne tolérerait pas son acharnement. Il a alors rapidement conclu qu'il n'avait plus sa place au Conseil des ministres et il s'est retiré. Il dit n'avoir jamais regretté d'avoir démissionné au nom de ses principes, car s'il avait plié sur ce dossier il aurait eu le sentiment de renoncer à ses idéaux de changement. Son expérience l'a amené à penser que les vrais députés idéalistes ne peuvent pas faire changer les choses s'ils n'ont pas avec eux une équipe dynamique qui aspire à des changements profonds. Pour lui, l'histoire contemporaine du Québec n'a connu que deux grands moments politiques: les premiers mandats de Lesage et ceux de Lévesque. La force de ces deux gouvernements résidait dans la détermination de ces deux équipes à apporter du changement.



LE CYNISME DES CITOYENS

Après avoir pris le temps de sonder ce qui avait incité nos répondants à faire le saut en politique, nous les avons interrogés sur le cynisme de la population à l'égard des politiciens afin de voir si cela les affectait dans leur travail. Cette question nous a permis de faire une transition vers le cœur du questionnement éthique qui guidait ces entrevues. Le premier élément qui ressort de cette section est la façon dont les élus relativisent, voire marginalisent, ce cynisme populaire.

Ils sont plusieurs ministres à penser que c'est parce que les citoyens connaissent mal le travail accompli par leurs élus qu'ils ont tendance à sombrer dans le cynisme. Il y aurait trop peu d'information sur le travail quotidien et les longues semaines de travail des élus, ce qui empêche les citoyens de saisir à quel point il s'agit d'un travail exigeant.

Selon quelques ministres, si les citoyens connaissaient un peu mieux cette réalité, ils seraient moins critiques à l'égard du travail des élus et, surtout, ils « cesseraient de dire que les politiciens sont trop bien payés ». Cette critique sur la paye « trop élevée » des élus en irrite plusieurs. L'un des répondants affirme même que les ministres ont « des conditions de travail lamentables » eu égard aux responsabilités qu'ils ont. L'un point semble faire consensus chez nos ministres rencontrés : les élus ne comptent pas les heures et les journées de travail qu'ils font. Avec des journées et des semaines aussi surchargées, il est clair, d'après l'un de nos intervenants, qu'ils ont un taux horaire des plus bas.

Selon plusieurs répondants, les citoyens sous-estiment grandement les sacrifices qu'un ministre doit faire pour son travail et les obstacles qu'ils rencontrent. Ils sont, en effet, plusieurs à confirmer cette idée que les sacrifices personnels sont grands, surtout ceux qui concernent la vie familiale. De plus, les citoyens ne se rendent pas compte à quel point la «politique est un sport extrême» qui exige du courage, de la ténacité et de l'abnégation.

Pour l'un de nos élus, il est navrant de voir que malgré toute l'ardeur que les politiciens mettent dans la gestion de leur dossier, ce «sport» incite tant «de gérants d'estrade à chialer sans cesse». Selon ce ministre, ces critiques constantes ne donnent pas le goût à la relève de faire le saut en politique. En effet, «dans ces conditions, il est difficile d'accepter le mépris de la population qui d'un côté vous tient responsable de tous les problèmes et de l'autre ne vous reconnaît aucun crédit sur les éléments positifs». Certains de nos ministres siégeant depuis plusieurs décennies se disent attristés de voir ce cynisme augmenter car, pour eux, «plus on passe de temps comme élu, plus on apprend à respecter ceux et celles qui forment la classe politique». Ils comprennent qu'on peut être «déçu par certains collègues ou adversaires, mais on ne peut pas tomber dans la généralisation négative et le mépris de la classe politique; c'est injustifié!».

En creusant la question du cynisme pour mieux comprendre comment le milieu politique réagit à ce phénomène, nous apprenons par deux ministres qu'ils discutent régulièrement de ce sujet entre collègues afin de trouver des moyens pour résoudre ce problème. Ils reconnaissent que les députés «ne se sentent pas tous concernés et ils évacuent vite le problème». On pourrait résumer cette position en affirmant que pour ces ministres, il n'est pas étonnant qu'avec une paye aussi mince, des sacrifices aussi nombreux et un mépris de plus en plus grand de la part des citoyens, le milieu politique ait de la difficulté à recruter ou à retenir les bons éléments de notre société.

Si ce cynisme semble en irriter quelques-uns, d'autres pensent qu'il faut relativiser tout cela. Pour certains, ce cynisme ne date pas d'hier, il est présent depuis très longtemps. Pour appuyer cette affirmation, un répondant se souvient qu'au «temps de Duplessis toutes les grands-mères disaient à quel point la politique était sale» et qu'il ne fallait pas trop l'approcher. Pour un autre, les citoyens qui vivent en démocratie ont toujours pris un malin plaisir à salir la réputation des élus, «cela semble avoir un effet de catharsis».

Quelques-uns d'entre eux sont d'avis qu'il faut se défier de certaines critiques des citoyens, car ces derniers adoptent souvent des positions très paradoxales. L'un d'eux soutient que les citoyens ne sont

pas toujours cohérents lorsque d'un côté ils se disent « choqués de voir les élus favoriser certains groupes, alors que de l'autre côté ils ne se gênent pas pour aller eux-mêmes dans les bureaux de députés pour faire traiter leur dossier de façon privilégiée et prioritaire ».

D'autres élus s'attardent davantage au paradoxe du double discours et de la dualité comportementale des citoyens. Sur ce plan, ils relèvent une différence entre l'attitude des citoyens à l'égard de la classe politique abstraite (la représentation qu'ils ont de l' élu qui siège au Parlement) et celle qu'ils adoptent en présence de leurs députés. Si les élus entendent bien les discours cyniques sur la classe politique en général, cela semble être un cynisme très abstrait, dès qu'ils retournent dans leur comté, ils disent ne ressentir aucun mépris de la part de leurs concitoyens. Lorsqu'ils sont sur le terrain, dans une logique de proximité dans leur bureau de comté, l'attitude de leurs commettants dénote plutôt un grand respect, voire de « l'affection ». Quand ils sont dans leurs comtés, ils se sentent en effet très valorisés et très respectés, car « les gens aiment parler et côtoyer leur député et ministre ». À ce sujet, l'un des ministres nous a raconté que sa première grande surprise en politique fut lors de sa première campagne électorale. D'abord nerveux et inquiet au sujet de l'accueil que les gens allaient lui réserver, il dit avoir « été renversé de voir la gentillesse des gens qui lui ouvrait la porte » ; pour lui, « la proximité de la première campagne électorale permet au nouveau venu de passer par-dessus le mythe du cynisme et de découvrir que dans des rapports de proximité les citoyens sont fort agréables » et qu'ils respectent le rôle de l' élu.

D'après les ministres qui ont évoqué cette dimension, cela prouve que les politiciens ne peuvent pas négliger ce travail de proximité. Il s'agit probablement de l'un des principaux facteurs qui peut aider à redonner du prestige à cette fonction sociale névralgique.

LES MÉDIAS ET L'INDUSTRIE DU CYNISME

Pour certains de nos élus, les médias seraient responsables de ce cynisme ambiant, puisque dans toute la masse d'information qu'ils ont entre les mains, ils finissent toujours par diffuser essentiellement les informations négatives en ce qui concerne le milieu politique. Ils sont obsédés par la « course aux scoops » et ils ne s'intéressent qu'aux « volets spectaculaires de la politique ». L'un de nos élus fait remarquer que « les médias aiment le spectaculaire et les nouvelles sont devenues du divertissement, c'est pourquoi la mauvaise nouvelle politique fait

recette médiatique». Pour l'un des répondants, la surmédiatisation de la politique «augmente le focus sur les microdérapages politiques, cela a un effet grossissant».

Si les journalistes parlaient un peu plus positivement du travail de fond réalisé dans les cabinets des ministres, dans les bureaux de comté ou au Conseil des ministres, cela aurait certainement un effet positif sur la revalorisation de cette fonction importante de notre système démocratique. L'un des ministres se dit attristé de voir que personne dans le milieu des médias ne s'intéresse vraiment au travail discret et constructif qui est accompli au quotidien par les élus.

Les élus qui ont critiqué le rôle des médias conviennent cependant qu'on ne peut pas nier l'apport considérable des médias dans la vie démocratique. Ils reconnaissent que ce sont les médias qui rapprochent la politique des citoyens. Ils pensent néanmoins que c'est justement parce qu'ils ont un rôle si important à jouer qu'ils doivent prendre très au sérieux les responsabilités qui leur reviennent. C'est sur ce plan que les élus semblent plus critiques, car ils pensent que les journalistes ne semblent pas prêts à assumer pleinement leurs responsabilités tout en sous-estimant l'impact que leur couverture négative de la vie parlementaire a sur la culture citoyenne.

Plusieurs élus reprochent aussi aux journalistes d'être souvent injustes et peu professionnels dans le traitement qu'ils font des informations soutirées aux élus. L'un d'eux observe que les journalistes «ne cherchent qu'à nous confronter avec le reste du parti et nos collègues», au lieu de faire l'effort de comprendre et d'expliquer que la démocratie y gagne lorsqu'il y a des discussions de qualité dans les caucus. L'un des ministres se dit surtout déçu de voir que les journalistes malmènent les élus intègres qui jouent la carte de la transparence: «J'ai toujours dit ce que je pensais et tenté d'expliquer la vérité aux médias, malheureusement, plusieurs journalistes utilisaient mes affirmations à d'autres fins que ce pourquoi ils étaient venus me demander mon opinion; on confrontait mes affirmations avec la position du chef ou des autres collègues.» Sur ce plan, il semble clair que les médias se mettent dans une situation paradoxale puisqu'ils découragent ceux et celles qui voudraient parler en toute franchise et encouragent l'utilisation de la langue de bois ou le mutisme des élus.

Certains députés ont particulièrement été ébranlés par toute l'agressivité des radios populistes de la région de Québec. Certains se demandent comment on peut espérer revaloriser cette fonction avec de telles campagnes de violence verbale quotidienne. Pour l'un des élus, «cette attitude destructive ne peut pas se prétendre au service de la démocratie, car c'est la négation du dialogue, c'est l'inverse du

débat d'idées». En alimentant ainsi le mépris de la politique, ces radios populistes ont un effet très néfaste sur la qualité de notre vie démocratique. Pour des élus du PQ et du PLQ, il est encore plus difficile pour la classe politique de constater qu'un parti comme l'Action démocratique du Québec (ADQ) s'associe à de tels discours de mépris, dans des campagnes électorales, «uniquement pour gagner des voix».

Pour deux répondants, la quête narcissique de certains politiciens n'aide en rien la relation malsaine avec les médias. Ainsi, selon eux, les politiciens seraient souvent responsables de leur propre malheur avec les médias, car ils se mettent dans une position de quête de célébrité journalistique. Ils oublient que ce fantasme de la célébrité est un couteau à double tranchant qui les rend très vulnérables. L'un d'eux précise: «On paye sans doute le prix de notre quête d'exister à travers les médias, car le milieu politique tente de manipuler les médias. Il s'agit donc d'une relation malsaine qui heureusement ne franchit pas la ligne de l'intimité.»

LES FACTEURS QUI ENTRETIENNENT LE CYNISME

Les élus sont conscients que chaque fois qu'un scandale éclate dans le milieu politique, c'est la crédibilité de tous les gens travaillant dans ce domaine qui est entachée. Les «citoyens pardonnent de moins en moins les écarts de conduite» des politiciens et de leurs proches. Pour un des élus, chaque fois qu'il y a un scandale politique, on remarque que, sur le terrain, les électeurs deviennent plus cinglants à l'égard de la classe politique: «Ils nous interpellent dans la rue pour nous dire leur déception.» Un autre élu soutient qu'on ne peut pas nier que les scandales politiques survenus à Ottawa ont éclaboussé toute la classe politique, mais ils croient que les «gens devraient faire un effort pour ne pas tout mélanger et mettre tout le monde dans le même sac».

Certains de nos répondants sont d'avis que les citoyens devraient nuancer un peu plus leurs jugements et avoir un peu plus de mémoire, ainsi qu'un regard sur ce qui se passe au plan international; ils pensent que cela permettrait de faire moins de généralisation. Pour eux, «il est navrant d'entendre les gens parler des scandales récents comme s'il s'agissait de quelque chose de nouveau», alors qu'il y avait jadis des comportements beaucoup plus problématiques. Il ne s'agit pas de banaliser les derniers scandales, mais plutôt de recentrer le débat sur le vrai problème, c'est-à-dire sur le fait que «les mœurs politiques n'ont pas évolué» autant qu'elles auraient dû.

Certains ministres affirment que même si le cynisme est démesuré, il n'est pas toujours sans fondement. Ils reconnaissent que le milieu politique manque souvent d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis des citoyens et que cela n'aide pas à recréer le lien de confiance et à retrouver toute la crédibilité nécessaire pour redonner des lettres de noblesse à cette profession.

Ils sont nombreux à juger que la surenchère de promesses électorales n'aide pas du tout à renforcer la crédibilité à la fonction politique. Ces promesses impossibles à tenir ne font qu'alimenter les déceptions et les frustrations des gens à l'égard du milieu. Un répondant illustre bien cette position : « Quand on voit les gouvernements dire A et faire B, on brise toute possibilité de mettre en place un lien de confiance avec la population. » Dans la même logique, un autre relève que le monde politique « est malheureusement le milieu des doubles discours. Cela donne de la légitimité à ces attaques souvent virulentes, contre la culture du mensonge qui est entretenue par la classe politique ». Certains des répondants pensent même qu'il n'est pas exagéré de dire que plusieurs politiciens se sont montrés habiles dans la production « de mensonge volontaire ». Pour deux répondants, la fameuse « langue de bois » et le peu d'effort fait pour favoriser la transparence dans le traitement de plusieurs dossiers n'aideraient pas non plus la cause des politiciens.

Deux ministres croient que la proximité des gouvernements et des groupes d'intérêts bien organisés prête le flanc à la critique quant à la légitimité des décisions politiques ; les « gens veulent sentir que les décisions politiques favorisent l'intérêt public et non celui de quelques-uns ». Pour l'un des répondants, un dossier comme la localisation du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) à la gare de triage d'Outremont ne permet pas de redonner de la crédibilité au milieu politique, car « les gens n'aiment pas apprendre dans les journaux que le premier ministre aurait eu des rencontres privées avec monsieur Desmarais sur ce dossier », « les gens ont rapidement tendance à voir de la "magouille" partout, chaque fois qu'il y a des informations de ce genre qui se retrouvent dans les médias ».

Pour d'autres ministres, le cynisme peut aussi être alimenté par des décisions politiques imposées de façon trop autoritaire par les gouvernements, sans respect du dialogue démocratique. L'un des ministres péquistes nous donne l'exemple des fusions municipales forcées par le gouvernement Bouchard et il avoue que « les gens des villes fusionnées avaient raison de se sentir lésés et peu respectés, car cette décision unilatérale importante n'a jamais été au programme du parti au moment de l'élection qui avait précédé la décision ». Pour ce

ministre, une telle arrogance, « c'est fondamentalement scandaleux » et cela ne peut que nuire au travail de reconstruction des liens de confiance avec la population.

À l'inverse, le manque total de leadership et de courage politique créerait aussi, d'après l'un de nos ministres, un véritable problème d'image pour le milieu politique, car les gens ont horreur des gouvernements qui tergiversent et qui n'arrivent pas à prendre de décisions. Un gouvernement qui ne prend pas de décision ne peut pas s'attendre à être respecté.

Des répondants sont d'avis que la dictature du marketing politique pose un problème de crédibilité à la classe politique, « tout est tellement axé sur la gestion de l'image, qu'on a l'impression qu'il n'y a plus de place pour les idées en politique. On a souvent l'impression que la politique ne cesse de se rapprocher de la théâtralité et du monde du spectacle ».

Pour certains élus, le manque de contact de nombreux politiciens avec la réalité « du vrai monde » fait en sorte que plusieurs politiciens sont incapables de comprendre les besoins réels des « gens ordinaires ». L'un d'eux mentionne que, contrairement aux collègues des régions, « les élus de la ville ont souvent négligé de rester dans une logique de proximité avec leurs électeurs ». Finalement, selon deux de nos ministres, la mondialisation aurait un certain impact sur la montée du cynisme envers le milieu politique, car les citoyens commencent à douter du pouvoir réel qu'ont les élus et les gouvernements dans la gestion de la société. Les citoyens « se disent que les Parlements ne sont plus les hauts lieux de décision, car ils ont l'impression que les décisions importantes se prennent ailleurs ». Les citoyens « se demandent alors pourquoi ils devraient aller voter et pourquoi ils devraient écouter des gens qui parlent beaucoup, mais qui n'ont pas la capacité d'agir et encore moins celle de faire changer les choses ».



LA DÉFINITION DE L'ÉTHIQUE

Nous avons constaté lors de nos entrevues que les élus n'étaient pas très à l'aise avec la question de la définition de l'éthique. Ils semblaient plutôt intimidés par la portée théorique de cette dernière demande et plusieurs se retranchaient dans une attitude défensive. En revanche, ils devenaient beaucoup plus à l'aise lorsqu'on leur demandait de situer l'éthique dans leur pratique quotidienne; ils se mettaient alors à tracer les contours de ce qu'ils concevaient être l'utilité concrète de l'éthique. Ainsi, on a observé que les élus définissent cette dernière à partir d'une logique très pragmatique, à partir de son utilité en contexte d'action quotidienne. Cela est fort intéressant, car ils nous amènent, sans le savoir, directement sur le terrain de l'éthique appliquée. Il est également intéressant de constater que, malgré leur réticence à définir l'éthique, la vision générale qui ressort des différentes conceptions correspond tout à fait à l'interprétation autorégulatoire de l'éthique qui est à la base de notre cadre théorique.

Un seul ministre s'est positionné dans une logique déontologique du respect des règles, des normes et des obligations et trois ont fait référence à une vision plus proche de la morale traditionnelle. Tous les autres ont aligné leur définition de l'éthique sur la réflexion, le questionnement, la transparence, la prudence ou l'autocontrôle de la *libido dominandi*. Pour les ministres, c'est le lien entre l'éthique et la prise de décision, ainsi que sa justification, qui représente le pôle central de cette section.

Pour faciliter la compréhension des réponses de nos ministres, nous avons regroupé les définitions par catégories. Certains ministres nous ont donné une définition à plusieurs volets, aussi leurs définitions alimentent-elles plus d'une catégorie.

LA PLACE DE LA RÉFLEXION

Pour bon nombre des ministres, l'essentiel en politique, c'est la conception réflexive de l'éthique. L'éthique occuperait donc une place importante dans les mœurs politiques parce qu'elle « oblige chacun des élus à se poser la question sur sa capacité d'expliquer à tous ses gestes et décisions » et parce qu'elle renvoie à l'idée qu'un politicien doit avoir une « qualité de jugement ». Selon nos élus, il y aurait des questions phares toutes simples qui devraient toujours être au cœur du processus décisionnel d'un élu, dont : « Aurais-je l'air fou en expliquant cela ? », « Suis-je en train de faire quelque chose qui va à l'encontre des critères moraux de la société ? ». Dans le même esprit, l'un de nos ministres pense qu'il y aurait beaucoup moins de scandale si un plus grand nombre d'élus prenaient le temps de passer le grand « test de l'éthique des élus », c'est-à-dire de se poser la question suivante : « Quand tu es dans le doute, demande-toi si tu pourrais expliquer cela à la télé devant la population. Si tu ne le peux pas, abstiens-toi. »

L'un des ministres soutient que l'intégration de l'éthique dans les mœurs politiques permet aux élus de sortir de la spirale de l'action précipitée ; elle permet de « réapprendre à intégrer le temps de réflexion et prendre du recul avant de parler et de décider ». Pour cet élu, la réintégration de ce temps de réflexion dans l'agenda quotidien « est d'autant plus importante que le contexte médiatique met de la pression sur l'instantanéité » des réponses et cela devient un piège dans lequel plusieurs ministres tombent. L'éthique doit amener à « réfléchir à l'impact de nos décisions sur nos réputations et la crédibilité du parti ou celle des élus en général ».

Pour un autre ministre, la référence à l'éthique prend de l'importance selon la gravité des situations dans lesquelles un élu se retrouve. Ainsi, « plus les décisions peuvent avoir des impacts négatifs sur les gens, plus on doit prendre le temps de soupeser la qualité de notre décision ». Ce ministre poursuit en précisant : « quand on est ministre, on doit réfléchir à la portée de chaque décision, car on a un impact direct sur la vie des gens. Plus le dossier risque d'avoir des impacts, plus on doit être prudent et bien réfléchir à la portée ». Sur

ce plan, nous pouvons remarquer que l'éthique intègre directement la question de la responsabilité des élus au cœur du processus décisionnel des élus, car « pour chaque geste que tu poses, tu as la responsabilité de réfléchir aux conséquences ».

LA NÉCESSITÉ DE LA PRUDENCE

Pour des ministres, l'éthique est plutôt orientée vers une logique caractérisée par la circonspection puisqu'elle amène les élus à être « conscients des dangers intermédiaires qui sont en deçà de la corruption, mais qui ne sont pas sans risque en matière de conflits d'intérêts ». L'éthique permet alors aux élus d'acquérir le sens de la « prudence et de la lucidité » afin de « minimiser les risques de voir poindre » des comportements plus problématiques. Ainsi, « grâce à l'éthique, le meilleur de la politique peut ressortir » et ce meilleur, c'est « la sensibilité, la générosité humaine » et le « sens du dévouement des élus ».

LE RÔLE DE L'INTÉGRITÉ

Plusieurs ministres ont établi un lien direct entre l'éthique et l'intégrité comme des références interdépendantes qui permettent de garder le cap sur la bonne conduite. Elles obligent « à être cohérents avec nos convictions », elle amène l'élu à comprendre « qu'il ne peut pas défendre, ce en quoi il ne croit pas ». Ainsi, l'éthique amène le politicien à « agir selon ses valeurs et ses convictions, elle permet de tendre vers la cohérence entre la pensée, le discours et l'action ». Si l'éthique est d'abord « un refus complet de tout ce qui touche le népotisme et la corruption », elle est aussi ce qui amène les élus à prendre conscience qu'ils doivent être cohérents et conséquents en action : « L'éthique ne nous permet pas d'avoir deux types de comportements ou des comportements qui ne correspondent pas à ce que l'on dit. »

Loin d'être un exercice d'abnégation, l'éthique serait plutôt avantageuse pour le politicien, parce qu'elle a le mérite d'aider à « garder sa crédibilité et à demeurer digne de confiance », elle « est un rempart pour préserver la bonne réputation que l'on a ». L'éthique serait aussi l'« art d'éviter les troubles d'estomac ».

L'IMPORTANCE DE LA TRANSPARENCE

Pas très loin de la précédente catégorie, trois ministres pensent que prendre le virage de l'éthique, c'est prendre celui de la transparence, car c'est accepter « d'avoir la parole juste » et de « rester conforme à ses convictions ». Avec l'éthique, il « faut donner l'heure juste et dire la vérité à la population et à ses collègues. Il faut avoir le courage de faire face aux conséquences de [ses] convictions » et il faut assurément mettre le cap sur une « honnêteté intellectuelle » irréprochable. Dans cette perspective, « l'éthique doit amener l'élu à avoir un comportement qu'il n'est pas gêné de justifier en public », « il faut éviter de mentir et de camoufler les choses, il faut mettre les choses sur la table et s'expliquer ». Pour l'un d'eux, plus l'éthique prendra sa place au cœur des mœurs des élus, plus ces derniers vont comprendre que les « choses cachées engendrent de la suspicion ».

LE CONCEPT D'INTÉRÊT PUBLIC

Trois des ministres rencontrés sont d'avis que « l'éthique de la politique oblige les élus à faire le focus sur l'intérêt public » et à leur faire comprendre qu'ils sont là « pour servir la chose publique ». Suivant l'un d'eux, on peut définir l'éthique par « le soin jaloux que l'on prend afin de s'assurer que l'on est d'abord dans une disposition de service à l'égard de ses concitoyens dans un mode solution ».

Ainsi, l'éthique éloigne l'élu de la « recherche de gain personnel dans les décisions et actions ». Un politicien sortirait d'ailleurs du raisonnement éthique « à partir du moment où il réfléchit d'abord à ses intérêts personnels avant de poser une action ou prendre une décision ».

L'ÉTHIQUE ET LE POUVOIR

Deux ministres ont souligné l'importance que revêt l'éthique en politique, à cause du « facteur pouvoir » qui est au cœur de ce métier. Dans cette perspective, « L'éthique est un travail sur la tentation et sur le pouvoir ».

Elle est nécessaire parce le « pouvoir grise » et les « tentations sont fortes » en politique. Les jeunes et les nouveaux qui arrivent seraient les plus à risque sur ce plan, car leur « manque d'expérience »

peut les amener à « tomber dans le panneau » des inconduites. Voici des témoignages éloquentes : « La gestion de l'ambition politique est un défi éthique important. » « L'éthique doit faire comprendre à l' élu qu'il ne peut pas tout faire pour grimper dans la hiérarchie du pouvoir, il doit se freiner. »

LA DISTINCTION ENTRE ÉTHIQUE ET MORALE

Le débat entre la morale et l'éthique a été abordé par cinq ministres : trois faisaient de la morale l'assise principale du comportement éthique, alors que deux insistaient sur la nécessité d'inscrire l'éthique contemporaine dans une logique de dépassement de la morale traditionnelle.

Pour les ministres favorables à la référence morale, « l'éthique de la politique doit s'inspirer de morale traditionnelle », car elle nous renvoie à la base même des bons comportements : « en famille, on apprend que l'on ne doit pas voler, ni mentir ». L'engagement politique doit reposer « sur les valeurs morales ». Ainsi, les « comportements des élus doivent témoigner des valeurs profondes et de leur sens de l'éthique face à la fonction qu'ils occupent ».

Pour les ministres plus critiques, il est important de ne pas confondre éthique et moralisme, « l'éthique cherche à modérer les travers du pouvoir sans le nier, alors que les moralistes ont la prétention de mettre fin au pouvoir ». Ainsi, « l'éthique reste dans une logique de résolution de problème concret. L'éthique en politique est une éthique de l'action ». Un autre ministre affirme que c'est la réalité culturelle du Québec qui doit amener les élus à se référer à l'éthique, plutôt qu'à la morale, car « le pluralisme de la société québécoise a fait éclater la vision monolithique » de la morale.

LA VALEUR DE LA DÉONTOLOGIE

Il est intéressant de noter qu'un seul ministre a abordé l'éthique sous l'angle déontologique, c'est-à-dire dans une perspective de respect des règles, des normes et des devoirs. Cela démontre qu'il n'y a pas de confusion sur ce plan et que les élus ne conçoivent pas l'éthique comme le prolongement réglementaire du cadre normatif qui la définit déjà.



LA PLACE DE L'ÉTHIQUE DANS LES MŒURS POLITIQUES DU QUÉBEC

Quand on demande aux élus d'évaluer la qualité de la culture politique québécoise sous l'angle de l'éthique, la quasi-totalité des ministres (à l'exception de deux) affirment que les élus québécois se distinguent par l'excellente qualité de leurs conduites et leur très haut standard d'éthique politique. Les nuances n'apparaîtront que lorsque nous leur demanderons d'illustrer cette bonne conduite par des exemples particuliers.

Pour un premier groupe d'élus, la classe politique québécoise serait consciente de l'importance à accorder à la question de l'éthique. Ils considèrent que les médias et les citoyens sont mesquins quand ils critiquent leur intégrité ou leur probité, car « nous avons une classe politique de qualité » au plan de l'éthique, elle a un haut niveau de « moralité publique ». Le Québec serait, selon eux, l'une « des sociétés les plus propres au plan de l'intégrité politique ». Nous avons des « élus honnêtes, dévoués et sincères », nous ne devrions « pas nous acharner sur eux sur ce plan ».

D'autres ministres interrogés considèrent que les parlementaires québécois ont un sens de l'éthique développé parce que la très grande majorité des élus qui siègent à l'Assemblée nationale sont là pour servir en donnant la primauté à l'intérêt public et au bien commun. Peu importe les affiliations de parti, « on doit reconnaître qu'ils ont la conviction profonde de ce qu'ils font, ils le font pour l'intérêt public ». Il y a, selon eux, des individus possédant d'excellentes qualités dans tous les partis, des élus qui auraient un « sens des responsabilités » très élevé.

Un autre groupe de ministres est plus précis dans la défense des élus du Parlement de Québec, en abordant plus directement la question de la fraude politique et de la corruption. Pour eux, ce n'est pas dans la culture des élus à Québec de chercher à s'enrichir avec l'argent public: « Sur la relation avec l'argent public, le Québec se démarque des autres pays et provinces, on a fait un saut qualitatif remarquable; il y a cinquante ans, les pots-de-vin et la corruption étaient généralisés, les liens avec la mafia, la symbiose avec le milieu des affaires étaient un fait. »

Ainsi, selon eux, la corruption et la malversation ne faisaient plus partie des mœurs québécoises. L'un des ministres assure que nos élus du Québec seraient très loin d'une culture propice à l'apparition de scandales comme celui des commandites. Outre le fait qu'il n'y a pas l'argent pour qu'un tel scandale éclate, il existe des règles de contrôle des dépenses gouvernementales qui empêcheraient une telle dérive.

Au plan des défis qui se posent à ces élus, l'un des ministres nous rappelle que « le problème pour les politiciens québécois, c'est que l'on est une petite société et lorsque l'on a milité et fait de la politique on finit par fréquenter beaucoup de monde », cela place le ministre qui arrive au pouvoir devant un dilemme: « Doit-il rejeter les demandes de tous ceux qu'il connaît? » Les élus québécois sont donc invités ici à faire attention aux nombreuses situations qui pourraient les placer dans une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Certains anciens élus ou des élus qui siègent depuis longtemps parlent d'une bonification sensible des mœurs politiques depuis une trentaine d'années. Il y aurait eu beaucoup d'efforts mis sur la bonification des mœurs et tout cela « a porté fruit ». Avec l'arrivée du premier gouvernement Lévesque, il y aurait eu un *momentum* important pour changer la façon de faire de la politique et pour briser la

culture de dépendance entre les partis, les élus et les financiers. Un ministre soutient que « la bonne conduite s'est intégrée dans nos mœurs politiques » de façon constante depuis ce temps.

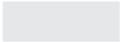
Même au plan des comportements généraux, il y a eu « un assainissement des mœurs parlementaires. Avant les parlementaires avaient une hygiène de vie douteuse, ils buvaient, fumaient et siégeaient tard; il y avait une culture de cacophonie et de manque de respect ». D'après l'un de nos répondants, « aujourd'hui on ne voit plus de député ivre sur les sièges du Parlement ».

Deux ministres soutiennent qu'en dépit des progrès, il y a eu un certain relâchement au cours de la dernière décennie au plan de l'intégrité professionnelle dans le milieu politique. L'un d'eux précise à ce sujet: « Il y a aujourd'hui un certain relâchement au plan de la préoccupation éthique, même si le niveau général a monté, on semble moins préoccupé par cette question, comme si c'était acquis, comme si cela allait de soi. On ferme plus facilement les yeux sur le contournement de la loi sur le financement des partis. »



LES CONDUITES FAVORABLES À L'ÉTHIQUE

Pour les amener à être encore plus précis dans leur définition de l'éthique, nous avons demandé aux ministres de nous donner des exemples concrets de ce qu'ils considèrent comme des conduites exemplaires au plan de l'éthique. Pour faciliter l'analyse des données, nous avons encore ici regroupé les réponses sous diverses catégories.



LE LEADERSHIP ET L'EXEMPLARITÉ

Dans un premier temps, c'est l'importance que l'on doit accorder à l'exemplarité et au courage éthique du chef ou des ténors d'un gouvernement qui semble être l'un des éléments qui marque le plus grand nombre de nos ministres. Pour l'un de ces ministres, un « parti qui a des prétentions d'ordre éthique doit avoir des leaders à la hauteur », capables de répondre au quotidien de cette volonté.

Chez les libéraux, deux ministres nous ont parlé de l'importance du leadership éthique de leurs chefs. L'un d'eux a explicitement parlé de l'inspiration du leadership moral de Claude Ryan. Pour ce ministre, Claude Ryan, même décédé, continue d'inspirer le PLQ avec ses valeurs libérales. Un ministre péquiste a également salué la

mémoire de Claude Ryan, parce qu'il était, selon lui, « un politicien irréprochable en termes d'éthique. Ryan poussait sa générosité en donnant des conseils aux ministres des gouvernements péquistes. »

Signalons d'entrée de jeu que ce sont surtout les ministres péquistes qui ont beaucoup parlé de cette importance accordée au leadership éthique, notamment ceux qui ont côtoyé René Lévesque. Ce dernier semble encore être l'icône péquiste en matière de leadership éthique. Pour les ministres péquistes, il est incontestable que le PQ est marqué à jamais par la culture d'intégrité qui a été portée par René Lévesque : « Lévesque était obsédé par l'éthique de la politique, tous les dossiers passaient par ce prisme, il était constamment aux aguets des conduites problématiques. Il surveillait les nominations afin d'éviter l'aspect partisan, il vérifiait les contrats donnés afin d'éviter que l'on se retrouve en situation de favoritisme. Ce gouvernement fut très sévère à l'égard de ses ministres, ils ont été les premiers à s'obliger à dévoiler leurs intérêts. » Pour l'un des ministres péquistes, cette obsession de l'exemplarité de Lévesque tombait à l'occasion dans l'autre extrême, car « il était obsédé par l'idée qu'il ne fallait accorder aucune faveur aux proches du PQ. Il avait envoyé des listes de proches du PQ au Conseil du Trésor afin de s'assurer que ces derniers ne reçoivent aucune faveur du gouvernement. Les gens du PQ devenaient donc clairement désavantagés ».

Un autre ministre affirme que « tous ceux qui ont suivi Lévesque savaient à quel point l'intégrité était au cœur de sa vision, il avait appris à détester les "patroneux" lors de son passage au PLQ et il ne se gênait pas pour le rappeler ». Un ministre avance que la mémoire d'un « Lévesque qui a vécu sans richesse » et « qui est mort en toute simplicité » devrait être un message suffisant pour rappeler l'importance de l'intégrité.

Un ministre libéral confirme l'importance du rôle joué par ce premier gouvernement Lévesque dans le chantier visant la bonification des mœurs politiques : « il faut être assez honnête et reconnaître que des gens comme René Lévesque et Lise Payette ont été très courageux lorsqu'ils étaient en politique. Ils ont été jusqu'au bout de leurs idéaux et ont déposé des lois, malgré les fortes résistances de groupes organisés importants ».

Toujours au plan de ce premier Conseil de ministres péquistes, un ministre de l'époque nous a donné un exemple fort intéressant pour illustrer le fait que suivant le leadership éthique du chef, tous se sentaient interpellés par le message d'intégrité. Il expliqua que dans le dossier de l'assurance automobile, Jacques Parizeau a démontré une

grande intégrité, car il quittait toujours la salle quand madame Payette présentait son dossier. Au début, plusieurs pensaient que cela était méprisant pour elle, pourtant les ministres ont fini par comprendre qu'« il quittait la salle parce qu'il se sentait en conflit d'intérêts à cause des activités de sa famille. Personne ne lui avait demandé de se retirer, il le faisait de lui-même, sans que personne ne l'exige. Il s'agit là d'une belle illustration de grand geste éthique ». Ainsi, pour ce ministre, quand on fait face à un leadership éthique comme celui de Lévesque, on ne peut pas rester indifférent, c'est contagieux, c'est « toute la culture du conseil des ministres qui était sensibilisée à l'éthique ».

Un premier ministre, qui se veut un leader en éthique, « doit choisir avec beaucoup d'attention les membres de son conseil des ministres, il doit choisir des gens compétents, intègres et dévoués ». Cette sélection rigoureuse est le meilleur moyen d'éviter les dérapages. Même si la tentation peut être grande, l'amitié ne doit pas être un critère de sélection. Le leadership éthique amène donc un premier ministre à « toujours travailler en amont avec ses ministres afin de s'assurer que les dispositifs, les attentes en matière d'éthique sont compris par tout le monde. On ne doit pas attendre qu'un scandale éclate pour réagir. Un gouvernement doit être irréprochable sur ce plan, pas de tolérance à l'égard des inconduites qui ouvrent sur des scandales ».

Pour deux répondants, un ministre doit aussi assumer son leadership éthique auprès de ses hauts fonctionnaires afin de s'assurer que chacun comprenne bien toute l'importance de garder ses distances avec le fournisseur de biens et de services du ministère. Sur ce plan, le gouvernement est un donneur d'emploi important qui doit maintenir son intégrité et son indépendance. L'éthique doit nous amener à se distancer dans toutes les relations avec les fournisseurs, « il n'y a pas de place pour la proximité et la familiarité ».

L'INTÉGRITÉ ET L'HONNÊTÉTÉ

Pour d'autres ministres, sans nécessairement être des leaders en matière d'éthique, certains élus se démarquent par la qualité de leurs comportements guidés par l'intégrité. Pour eux, c'est cette assimilation de l'intégrité dans les mœurs qui traduit le mieux l'esprit de l'éthique dans la culture politique de nos démocraties, car « un élu ne peut pas espérer être réélu par ses concitoyens, s'il n'a pas fait preuve d'intégrité pendant son mandat ».

Pour l'un des ministres, «faire preuve d'intégrité, c'est être capable de se tenir debout devant les lobbyistes de tous les horizons et refuser de transiger avec eux, s'ils n'apportent rien à l'intérêt public». L'intégrité ramène toujours les politiciens à la base de leur métier, c'est-à-dire la nécessité de «défendre les intérêts de tous les citoyens, pas uniquement les intérêts des plus forts». Cela exige cependant «une bonne dose de courage, car la culture politique est loin de tout cela, elle patauge dans le clientélisme».

Afin d'illustrer ce lien entre l'intégrité et le courage, l'un de nos ministres cite une conduite exemplaire d'un député fédéral: «Il faut du courage pour défier les pressions ou menaces afin de faire valoir l'intérêt public. On peut penser ici au député bloquiste Yvan Loubier qui a été dans les champs des agriculteurs pour défendre les intérêts de ces derniers contre les groupes criminalisés qui font pousser du *pot*.» C'est le courage et l'intégrité qui amène le député à «défendre des causes et à se dévouer pour les autres».

Le défi de l'intégrité n'est pas si difficile que cela à relever, car un élu apprend vite que le travail en vue de servir l'intérêt général demeure ce qu'il y a de plus noble en politique. Ainsi, les gens qui décident de se présenter pour un parti politique et qui veulent durer «doivent travailler pour la réalisation des projets collectifs».

Quand un ministre fait son travail de député, il sait qu'il a tout avantage à gérer son budget discrétionnaire (environ 80 000 \$) de façon intègre, responsable et équitable. Il est tellement plus intéressant de voir qu'avec cet argent «on aide vraiment des gens à réaliser des projets et des petits groupes à aider des gens», «quand on a de l'éthique, on sait que le patronage n'est pas rentable, on perd toute sa crédibilité» dans le milieu et la confiance de l'électorat.

Pour quatre autres ministres, l'éthique et l'intégrité permettent aux politiciens d'avoir une plus grande liberté d'action et de décision, car elles les protègent contre la spirale des dettes personnelles ou politiques.

Ainsi, le «meilleur moyen de garder sa liberté est de ne pas se mettre en situation de dette politique, notamment au plan du financement de sa campagne», «il faut se méfier de ceux qui veulent absolument nous aider».

En politique, on perd aussi sa liberté «quand on a un cadavre dans le placard». Cette réalité met toujours le politicien dans une situation précaire où il est susceptible d'être exposé au chantage. Quand un élu a de tels cadavres, cela engendre «un niveau de stress très grand pour l'élu et lui enlève toute marge de manœuvre».

Sept des ministres soutiennent que l'honnêteté est essentielle en politique, parce qu'il s'agit d'une valeur essentielle pour amener les gens à vous faire confiance. Selon eux, c'est par ce biais que l'éthique devrait faire sortir la politique des joutes mensongères. Cette valeur serait payante en politique, car «les premiers ministres n'aiment pas s'entourer de gens qui ne sont pas honnêtes intellectuellement, en ce sens l'éthique est payante. Dans un Conseil des ministres, la probité intellectuelle est essentielle». L'honnêteté, c'est aussi de «dire tout haut ce que l'on pense, même si cela va à l'encontre des tendances. L'important est de rester dans une logique de respect», de loyauté et de confidentialité.

Certains pensent que le choix de la circonscription ou de son ministère doit aussi reposer sur cette valeur d'honnêteté. Un candidat «ne peut accepter de briguer un comté uniquement parce que c'est une forteresse. Il faut avoir la conviction qu'on est capable de comprendre les problèmes des gens et capable de bien les défendre. Il faut être à l'aise dans sa circonscription, car les fins de semaine sont passées dans des activités sociales du comté». Un autre répondant précise dans le même esprit qu'«il faut avoir une éthique au plan des populations que l'on représente, on doit être capable de les représenter et être fier de le faire. Cela peut poser un problème avec ceux que l'on parachute dans des comtés acquis. Cette relation avec les gens du comté est importante, il faut avoir des liens privilégiés et un enracinement avec la base du comté pour durer. Il faut respecter notre rôle de député, même quand on est ministre».

Voici le témoignage d'un ministre à ce sujet : «il est important d'aimer ce que l'on fait pour rester allumé en politique, on ne peut pas accepter n'importe lequel des ministères, juste pour être dans le Conseil des ministres. Il faut aimer le milieu dans lequel se trouve son ministère. Plus on est compétent pour le ministère que l'on occupe, plus on est en contrôle de son ministère et plus on est respecté par la machine.»

LA RESPONSABILITÉ

Pour certains ministres, c'est la responsabilité ministérielle qui forme à la base de l'éthique gouvernementale; elle est l'assise du lien de confiance qui préserve les derniers pans de la crédibilité gouvernementale. L'un de nos ministres définit cette dernière de la façon suivante: «Quand un ministre ne se sent pas capable de défendre quelque chose qui s'est fait dans son ministère, il n'a pas d'autre choix que de démissionner»;

un autre affirme: « Quelqu'un doit toujours "assumer la responsabilité des gestes posés" dans nos organisations publiques; comme l'administration publique a l'habitude de noyer les responsabilités, il ne reste souvent que le ministre pour y faire face. » La responsabilité ministérielle rejoint l'adage philosophique de la parole donnée qui engage une responsabilité, car, avec elle, la « signature te lie à la décision, cela t'oblige donc à agir de façon responsable ».

Plus le ministre est sensible à cette réalité, plus il développe une stratégie de travail qui amène ses hauts fonctionnaires et ses professionnels à assumer eux aussi leurs responsabilités eu égard à leurs fonctions et mandats. Cette stratégie permet d'atténuer l'effet de la responsabilité totale en aval, car « le problème du ministre, c'est qu'on ne peut pas tout gérer ce qui nous entoure, dans notre cabinet ou dans notre ministère. Cela ne nous donne pas pour autant le droit de nous dissocier de ces errances. En tant que ministre, nous devons accepter notre part de responsabilité dans ce type de problème, et ce, même si on n'est pas coupable d'avoir fait la faute. Vous devez l'assumer, c'est votre responsabilité ministérielle ».

Prenant l'exemple de Gagliano, un ministre libéral relève que lorsqu'« il y a des fautes dans votre ministère sur une longue période, il est difficile de croire que vous n'êtes pas au courant, ou bien il ne s'occupe vraiment pas de ce qu'il a à faire dans sa fonction de ministre. Il doit toujours y avoir un membre de notre cabinet qui doit s'occuper de vérifier afin de nous tenir informé, si tel n'est pas le cas, c'est parce que l'on est mal informé ». Ainsi, le poids de la responsabilité oblige le ministre à être rigoureux dans sa façon de travailler et il doit tout mettre en œuvre pour sentir qu'il a le contrôle direct et indirect sur sa machine, « le ministre doit faire l'effort de suivre au maximum ses dossiers ».

Dans le prolongement de ce dossier sur la responsabilité ministérielle, trois ministres ont plutôt souligné l'importance d'avoir des politiciens « foncièrement marqués par le sens du devoir ». Pour eux, le métier de politicien exige que chacun prenne très au sérieux le travail qui lui est confié.

LA CONFIDENTIALITÉ *VERSUS* LA TRANSPARENCE

Plusieurs observateurs politiques et citoyens reprochent aux politiciens de filtrer les informations qui sortent des caucus ou des réunions du Conseil des ministres, et ce, au détriment de la transparence.

Pour deux de nos ministres, ces observateurs ne comprennent pas toute l'importance de la loyauté et de la confidentialité « face au Conseil des ministres et à son caucus ». Loin de desservir la population, cette confidentialité serait au cœur de notre culture démocratique. C'est justement parce que les députés et les ministres respectent ces deux valeurs centrales qu'il peut y avoir de vrais débats de fond entre collègues dans les caucus et au Conseil des ministres. Ces valeurs permettent « aux divergences de se faire entendre au bon endroit » et « plus le débat démocratique est de qualité dans le caucus, plus la loyauté est de mise ». C'est la même chose pour le Conseil des ministres, car pour un des ministres si l'« on doit débattre avant l'adoption de la décision, une fois que la décision est prise, on doit se rallier ». Au Conseil des ministres, chacun « peut se battre durement pour défendre les intérêts de ses clientèles sectorielles, l'important est de respecter le cadre légitime du débat ; c'est une question de solidarité ministérielle ». Dans cette logique, il serait donc contraire à l'éthique de voir un élu « se servir des médias pour contester des décisions ou pour faire du chantage implicite ».

Certains ministres signalent que cette confidentialité ne leur permet cependant pas de se murer dans le silence, au contraire, « on ne doit jamais fuir quand on demande des explications, il faut toujours s'expliquer ». Si l'élu pense qu'il s'est trompé, il doit se rétracter et s'excuser le plus tôt possible, « il faut écouter, consulter et expliquer honnêtement à la population, c'est au cœur de l'éthique gouvernementale ».

Malheureusement, il ne serait pas donné à tous les élus de s'expliquer librement en toute transparence. Un ministre doit également s'attendre à ce que les gens de son entourage politique et ministériel fassent preuve de transparence à son égard, car c'est une question de confiance ; « quand on apprend que des gens de l'entourage ont voulu cacher des choses, on ne doit pas hésiter à faire rouler les têtes ».

L'une des conduites éthiques des plus intéressantes et surprenantes qui a émergé du discours des ministres concerne l'importance du respect du jeu parlementaire et des adversaires politiques. Même s'ils reconnaissent d'emblée avoir des opinions différentes de chaque côté de la chambre, nos ministres sont convaincus que tous les élus travaillent dans le sens du bien commun. Contrairement à ce que les citoyens pensent, il est assez facile pour des adversaires politiques de collaborer sur des projets très précis, notamment dans les commissions parlementaires. Dans cette même logique de collaboration, l'un de nos ministres affirme que lorsqu'on « est dans l'opposition, il est important de vouloir jouer un rôle constructif, notamment dans les travaux des comités parlementaires ». Pour illustrer cet esprit de collaboration non

partisan, un répondant évoque l'exemple des femmes péquistes qui ont beaucoup aidé la ministre Gagnon-Tremblay à faire adopter la Loi sur le patrimoine familial; elle aurait d'ailleurs eu beaucoup de soutien des femmes péquistes alors que ses propres collègues lui faisaient de l'obstruction; ainsi, «cette solidarité féminine a toujours transcendé les partis».

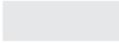
La gestion des rapports avec les adversaires serait même beaucoup plus facile pour un élu que celle de ses relations avec ses collègues: entre adversaires, «il n'y a pas de jalousie et de compétition pour des postes» de ministre.

Pour l'un des répondants, un ministre qui arrive en poste doit avoir l'honnêteté de reconnaître que certains des projets qu'il va mener à terme pendant son mandat ont d'abord été amorcés par son prédécesseur, qui est souvent membre du parti adverse.



LES CONDUITES PROBLÉMATIQUES

Lorsque nous avons abordé la question des conduites problématiques, les répondants ont été plus explicites et limpides quant à leur interprétation de l'éthique. Il en est ressorti qu'une conduite est considérée comme problématique dans le milieu politique lorsqu'elle porte atteinte aux autres élus, aux partis ou à la communauté. Il est intéressant de noter que les répondants ont encore une fois fait la distinction entre ce qui est contraire à l'éthique et ce qui est illégal. Ils se sont alors limités à discuter des comportements qui relèvent de la première catégorie. Nous avons, encore ici, regroupé les réponses par catégories.



LES TRAVERS PRIMAIRES DU POUVOIR

Il est intéressant de constater que pour les conduites problématiques, les répondants n'ont pas fait référence à des inconduites liées à des malversations ou à la corruption.

La réponse la plus spontanée qui a été donnée par nos ministres tourne autour de ce qu'ils ont nommé « l'hommerie ». Ce type de comportement illustrerait parfaitement les comportements qui sont contraires à l'éthique. Mais qu'est-ce que « l'hommerie » dans l'imaginaire de nos répondants ? Elle se définirait ainsi : « La dynamique du pouvoir peut créer le pire, car les faiblesses humaines les plus basses ressortent violemment quand on est près du pouvoir. » Ainsi,

les problèmes d'éthique à Québec ne relèveraient pas de la corruption, « mais plutôt des bassesses que plusieurs sont prêts à faire » au nom d'une *libido dominandi* non contrôlée.

Les répondants qui dénoncent ce réflexe de l'*homerie* utilisent des termes durs pour parler du milieu politique: « C'est un milieu où il y a beaucoup de *bitcherie* »; « La mesquinerie est courante et de bas niveau »; « L'arrogance et la mauvaise foi en politique sont ce qu'il y a de plus détestable »; « Le manque de courage, la lâcheté et le refus de dire les choses comme elles sont, sont autant des réflexes. »

Tant les libéraux que les péquistes s'entendent pour dire que c'est à l'intérieur des mêmes familles politiques, entre collègues, que l'*homerie* s'exprime.

LES TENSIONS À L'INTÉRIEUR DU PARTI

En écoutant nos répondants, il semble évident que ce sont les inconduites entre les collègues d'un même parti qui semblent être les plus problématiques dans les mœurs politiques du Québec. La quasi-totalité de nos ministres révèlent que c'est entre collègues d'une même bannière que les coups bas sont les plus durs et les plus fréquents. Sur ce plan, on peut dire que ce phénomène caractérise la vie de tous les partis. L'un des ministres décrit ce climat malsain comme suit: « dans un caucus, il n'y a pas de transparence, les pires coups viennent des troupes et des membres de son parti [...] c'est la même chose dans les conseils des ministres où il y a des confrontations très dures et du chantage ». Pour un autre ministre, il est désolant de voir des collègues aller jusqu'à attaquer « la réputation des autres membres du parti » pour avoir leur tête et, surtout, leurs postes.

Sur ce plan, l'un de nos ministres libéraux se fait encore plus précis, « je me suis toujours méfié de mes collègues, beaucoup plus que des péquistes. L'autre parti a une idéologie et une vision précises, on est en désaccord *de facto*, il n'y a pas d'ambiguïté », alors que dans le même parti, il doit y avoir une impression de cohésion, mais la réalité est alignée sur la compétition.

Ainsi, lorsqu'un nouvel élu fait son entrée, le premier deuil qu'il doit faire a trait au mythe de la collégialité; il doit rapidement faire « le difficile constat que la solidarité du caucus n'existe pas, tes collègues ne sont pas là pour t'aider, au contraire, ils font tout pour que tu te casses la gueule ».

Différents facteurs sont à l'origine de la multiplication des gestes irrecevables entre collègues, mais le plus important d'entre eux est certes la course aux postes de ministres, « pour certains, tout est permis pour mieux se positionner » et obtenir la « limousine ». Pour bon nombre des répondants, il est clair que, même si cela ne sera jamais avoué en public, par fausse modestie ou par pudeur, « tout le monde veut accéder au Conseil des ministres ». Le problème, qui fait jaillir toutes les tensions entre les membres du caucus, est que tous les élus savent dès le départ qu'il « n'y a pas de place pour tout le monde ». Un autre va plus loin en disant : « Tous les élus aspirent à devenir ministre, les places étant limitées, l'ennemi à abattre est donc nécessairement le collègue qui a plus de chances que vous d'avoir un ministère à votre place. » Plusieurs vont donc décider de jouer dur pour cette raison, certains allant même jusqu'à attenter à la crédibilité des autres.

Le facteur de l'équilibre régional va accentuer les tensions entre les élus régionaux car il est très rare qu'une région obtienne plusieurs sièges au Conseil des ministres. Cette rareté des postes va créer une tension régionale importante entre les différents élus des circonscriptions voisines, tension qu'illustrent bien les propos de ce ministre : « Les pires coups bas viennent de l'interne, les ennemis sont derrière vous ; pire, les plus grands adversaires sont nos collègues de notre région qui aspirent à devenir ministre à notre place. Il ne faut pas oublier qu'avec la configuration de l'équilibre régional au cabinet, les places sont limitées et les luttes sont féroces [...] L'un de mes voisins de comté m'a déjà tendu un piège [des enregistrements cachés] afin que le premier ministre me retire mon ministère et le nomme en remplacement. »

Pour celui qui obtiendra le poste de ministre et qui chapeautera souvent la défense des intérêts de la région et la promotion des dossiers névralgiques pour cette dernière, cette compétition malsaine posera problème, car « quand tu dois travailler sur des dossiers régionaux, tu dois avoir l'appui direct de tes collègues du coin ; pourtant, ces derniers refusent de collaborer, ils veulent que tu rates ton coup ». En effet, la compétition entre les élus régionaux d'une même région peut devenir si malsaine qu'elle peut avoir une incidence sur la réussite de certains dossiers. Il est décevant de constater que les élus vont, dans de telles circonstances, penser plutôt à leur positionnement stratégique personnel eu égard à la situation de leurs collègues rivaux qu'à la défense des intérêts de la région. Ils pensent ainsi en termes de pur raisonnement stratégique puisqu'ils se disent que s'ils collaborent trop avec leur collègue ministre, ils consolident sa position et, ce faisant, réduisent considérablement leurs propres chances d'accéder à des postes gouvernementaux.

Un autre facteur de tension est l'arrivée des nouvelles recrues-vedettes à l'intérieur du parti. Loin d'être comme des ajouts positifs à l'équipe politique en place, ces nouveaux élus sont plutôt perçus comme de potentiel « voleurs » de postes : « Quand on obtient un portefeuille dès sa première élection, plusieurs anciens vous en veulent pour toujours de leur avoir volé la place qu'ils espéraient. »

Un répondant s'est déjà retrouvé dans cette situation de recrue-vedette, voici ce qu'il en dit : « Les pires adversaires en politique sont souvent dans notre propre camp, plutôt que dans le camp adverse. Cela joue dur quand tu es nouveau et que tu es ministre, les plus vieux ne te font pas de cadeaux, ils t'en veulent d'avoir eu le poste à la place d'un autre député plus vieux [...] Tu te fais vite écœurer et on te rappelle que ton appartenance au parti est nouvelle, que tu n'as pas d'ancienneté. On te fait savoir que tu n'es pas un vrai... »

Lorsque le gouvernement agit dans une perspective de rationalisation, la discipline de parti se relâche, tandis qu'au Conseil des ministres, la compétition pour obtenir les budgets devient féroce. Tous les ministres savent qu'en situation de ressources financières limitées, chaque sou qui va à un collègue est de l'argent de moins qui lui sera attribué. Comme chacun pense alors à lui-même et à son propre ministère, il n'y a plus de place pour la solidarité entre collègues.

Dans certaines situations difficiles, on peut observer des affrontements verbaux directs entre les collègues et même entre des ministres et le premier ministre. Voici l'explication qu'en donne l'un de nos répondants : « le fric est une denrée rare et tout le monde en veut au maximum pour faire avancer sa cause. Comme les gens n'ont pas tous les mêmes valeurs, idéaux et projets à défendre, ils sont pris dans une lutte afin d'en avoir plus que les autres, ou autant ; plus on fait avancer ses dossiers, plus on est un ministre apprécié par le milieu concerné, mais moins on a d'amis dans le parti ». Cette situation pose problème lorsque vient le temps de travailler en comité ministériel, car « les ministres se font de l'obstruction systématique » alors qu'ils devront nécessairement s'entendre avant de repasser au Conseil des ministres. Cela ouvre toute grande la porte aux stratégies de chantage et de menace qui ne pourront se solder que par des affrontements.

Dans le milieu politique, les gens aiment parler et s'écouter parler ; c'est une faiblesse narcissique que certains répondants ont relevé. Cela peut soulever un problème au plan de la confidentialité, car certains transmettent des informations confidentielles à des journalistes afin de se positionner stratégiquement. Ainsi, selon un de nos répondants : « le non-respect de la confidentialité des discussions du

caucus est regrettable, c'est un manque de loyauté à l'égard du groupe et des collègues. Cela fragilise le poids du groupe et l'affaiblit dans ses fonctions ». Pour de nombreux ministres, le secret au sein du caucus et du Conseil des ministres devrait être sacré : « Quand on cesse de se dire la vérité au caucus, le parti cesse d'être oxygéné, on sabote notre propre institution qu'est notre parti. » Pour quelques-uns de nos répondants, au lieu de se plaindre de ne pas avoir droit à la liberté d'expression, certains politiciens auraient avantage à moins parler.

Un autre ministre précise : « Il y a un dilemme constant entre ce que l'on doit dire publiquement versus ce que l'on doit éviter de dire pour ne pas compromettre les intérêts du parti. Dans un parti, on vous fait vite comprendre que vous ne pouvez pas tout dire, car vous risquez de nuire au parti. Le fonctionnement du système parlementaire amène les élus à discuter principalement dans le caucus. »

Il est important de mentionner que la majorité des répondants sensibles à cette question étaient péquistes. En effet, au moment où nous avons réalisé nos entrevues, ils étaient en pleine crise de confiance interne car des fuites se retrouvaient chaque semaine dans le journal *La Presse* sous la plume du journaliste Denis Lessard. Pour l'un des ministres péquistes, « quand on coule de l'information du caucus, il y a une déloyauté. Quand on se rend compte que toutes les discussions faites au caucus se retrouvent dans les journaux, cela est un problème majeur en termes d'éthique. Cela mine complètement la confiance du groupe, cela nous empêche de nous exprimer librement, car chacun a peur de se faire citer incorrectement le lendemain ». Pour ces ministres, le problème avec le bris de confidentialité, c'est que cela empêche les vrais débats de se faire aux bons endroits. Cela engendre également un bris de confiance profond entre les collègues, car plus personne n'accepte de débattre ouvertement des questions à l'ordre du jour de peur que la « taupe » ne soit là.

Parlant de « taupe », le « cas Morin » (en référence à l'ex-ministre Claude Morin qui aurait collaboré avec la Gendarmerie royale du Canada [GRC] pendant qu'il était ministre du gouvernement de René Lévesque) serait, selon des ministres péquistes, l'exemple ultime de la trahison politique et du bris de confidentialité de ce qui se dit et se fait lors des réunions du caucus et du Conseil des ministres. Selon les ministres péquistes qui ont côtoyé Morin, celui-ci a trahi l'idéal politique et détruit le lien de confiance qu'il pouvait y avoir au sein du caucus et du Conseil des ministres. Ces ministres parlent de la pire trahison et de la plus grave faute éthique dont on peut être témoin en politique : « Morin a été l'un de ceux qui m'ont enlevé toutes mes illusions [...] son histoire d'espionnage et de secret est triste...

il a démontré qu'il était un homme de peu de valeur morale.» Avec du recul, ce ministre comprend mieux pourquoi Morin s'est opposé injustement à des dossiers importants que le gouvernement voulait faire passer, il aurait même réussi à faire tomber quelques dossiers: «il s'est notamment opposé à l'immatriculation obligatoire des véhicules des forces armées canadiennes». Après le cas Morin, cet ex-ministre semble avoir été marqué par le doute quant à l'intégrité de ses autres collègues et pense «qu'il y a eu des taupes de la GRC dans tous les gouvernements québécois» qui ont suivi.

Nous avons rencontré un ministre qui trouvait qu'au nom de la loyauté les partis politiques tendent à museler de nombreux élus. Selon lui, lorsqu'un ministre a un peu trop le courage de ses opinions, il devient «vite le mouton noir du groupe, et cela joue souvent très dur dans un parti; les gens ne prennent pas ta défense, tu te trouves souvent seul. Même ceux qui sont d'accord avec toi se terrent et t'évitent». Pour un de nos répondants, «en politique la marginalisation et l'excommunications ne sont pas rares, le poids du groupe est important, les mœurs et la morale du groupe sont puissants». Il est, selon lui, malheureux de voir à quel point «on est obsédé par la ligne de parti, comme si le parti avait toujours raison. Tu n'as pas le droit de dire que c'est une connerie, parce que c'est la ligne de parti». La loyauté serait donc trop souvent un fardeau pour ceux qui sont indépendants d'esprit, «car on oblige à cautionner des positions souvent douteuses de certains vieux ténors; la loyauté aveugle mène à l'absurdité [...] L'ancienneté et la fidélité perpétuelle au parti semblent permettre tous les privilèges, alors que cette fidélité aveugle ne donne aucune garantie de compétence, au contraire, cet aveuglement est souvent le signe d'une grande faiblesse au plan de l'intégrité».

Finalement, il semble que les affrontements fratricides commencent dès la période des mises en candidature pour la représentation des circonscriptions. Il semble qu'il s'agit souvent de moments politiques plutôt tristes en termes d'éthique, car les coups bas fument de partout. Pour l'un de nos répondants, de façon générale, «les courses aux mises en candidature sont truffées de conduites basses». Tout est une question de contrôle de la machine, «la structure des conventions locales du PQ permettait à des gens d'utiliser des stratégies malveillantes afin de défendre leurs candidats au détriment des autres», par exemple, à travers le contrôle de la vente des cartes ou le contrôle de l'exécutif de comté.

LE MANQUE D'HONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE

Un bon nombre de ministres ont reconnu que le manque d'honnêteté intellectuelle est un « vice » important qui gangrène la culture politique dans les gouvernements. Si l'honnêteté intellectuelle « est une qualité fondamentale » en politique, elle est malheureusement trop souvent son talon d'Achille. C'est sur ce plan qu'il y a le plus de carence. Ainsi, dans leur quotidien, les élus font souvent l'inverse de ce qu'ils avaient dit.

Il y aurait notamment un abus évident et volontaire de « promesses démesurées » qui, tout le monde le sait, seront impossibles à réaliser. L'un des ministres pense qu'il faut trouver un moyen pour « forcer les partis politiques à faire attention à leurs engagements électoraux », « il faudrait trouver des mécanismes plus serrés afin de faire de ces promesses des engagements moraux plus formels ». Un élu doit être capable de répondre de sa capacité ou de son impuissance à livrer les promesses qu'il a faites, « les gens ont le droit d'avoir des politiciens qui font ce qu'ils disent ». Ainsi, « l'éthique triomphera le jour où les élus feront ce qu'ils disent ».

Les élus doivent cesser de penser « que ce qui n'est pas connu du public ne pose pas de problème ». Outre la malhonnêteté liée aux folles promesses, les politiciens adoptent un comportement douteux lorsqu'ils tentent de camoufler des informations concernant les décisions impopulaires qu'ils ont prises. Ainsi, pour l'un de nos répondants, « quand le gouvernement prend une décision et ne parle pas directement de cette décision à la population, il ment à la population ». Ce même ministre ajoute que « c'est courant de dire l'inverse de ce que l'on fait, on va camoufler des éléments du débat pour faire passer un projet à tout prix, c'est une forme de mensonge ». Le milieu politique aurait poussé tellement loin cette logique du mépris de la vérité dans certains dossiers qu'on « est rendu à prendre la capacité de faire passer un projet sans tout dire comme une qualité essentielle en politique, comme si en politique il était préférable d'avoir un bon communicateur capable de mentir ou de détourner la vérité, plutôt que quelqu'un d'intègre qui veut défendre son projet dans son intégralité ». Pour illustrer ce type de comportement problématique, voici ce que nous a révélé un ministre péquiste : « Par exemple, le métro de Laval, on savait dès le départ que le vrai projet était de trois stations, pourtant, on a présenté le projet avec l'idée d'une seule, avec un projet plus modeste ; ce n'est pas le vrai projet que l'on a présenté à la population. [...] À trois stations, c'est trois fois le prix, le projet n'aurait probablement pas passé au Conseil des ministres. » Pour lui, « ce manque d'intégrité intellectuelle ne fait

qu'alimenter le cynisme et désillusionne les politiciens intègres ». Cela éloigne de la politique les politiciens qui veulent être honnêtes avec la population; ces derniers vont souvent décider de sortir de ce milieu afin de poursuivre leur carrière dans d'autres domaines.

Dans le même esprit, un autre ministre nous apprend que comme « le filtrage des informations est un sport intégré dans les mœurs politiques, il y a là un grave problème d'intégrité intellectuelle ». Ainsi, « manipuler la population est au cœur des mœurs politique », et « ce qui est le plus choquant, c'est de voir des gens agir sans égard, ni respect pour la vérité. Ils ont comme seul adage que la fin justifie les moyens, l'obsession du résultat fait partie des mœurs ».

On le voit bien, le manque de transparence est un travers qui est sous-jacent à cette absence d'honnêteté intellectuelle dans les mœurs politiques du Québec. La culture politique est plus souvent soumise au diktat des stratégies instrumentales de communication, où l'on tente de gérer les perceptions de l'opinion publique; on s'éloigne ainsi du primat de l'intérêt public.

Finalement, l'un de nos interviewés soutient que l'utilisation abusive de la langue de bois est un travers important qui marque le mépris à l'égard de la vérité et du devoir de communiquer clairement avec ses commettants. À son avis, il faut aussi « mettre fin à la langue de bois et aux demi-vérités ».

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Si la corruption ne semble pas faire partie des mœurs politiques du Québec, nos ministres ne nient pas que les conflits peuvent surgir à tout moment dans le paysage politique. Sur ce plan, aucun parti ne peut se considérer à l'abri de ce type de situation problématique, tous doivent rester vigilants pour éviter de se retrouver dans une telle situation qui éclabousse toujours l'ensemble de la classe politique.

Les conflits d'intérêts témoignent souvent d'un manque de jugement et de prudence de la part des agents publics. Les élus devraient tous savoir qu'« on ne devrait jamais accepter de choses de la part des gens avec qui on a déjà eu des relations professionnelles ou autres », car la situation privilégiée dans laquelle ils se retrouvent attire des « parasites ».

Pour l'un de nos élus, une vie politique trop longue amène plusieurs politiciens à perdre les repères essentiels qui permettent habituellement de faire la « démarcation entre [leurs] relations qui relèvent de [leurs] fonctions officielles et celles qui sont de l'ordre du privé ». Pour ces derniers, les amis personnels deviennent des fréquentations politiques, qui deviennent alors très souvent des partenaires ou des vis-à-vis avec qui le gouvernement travaille. Quelques-uns nous ont dit que ce phénomène est amplifié dans des petites « sociétés » comme le Québec, puisque les élites sont toujours dans une logique de proximité qui n'est pas toujours saine pour le développement des standards éthiques. C'est souvent dans un tel contexte de proximité naturelle qu'un ministre peut se faire prendre inconsciemment dans le jeu des conflits d'intérêts. Il tombe alors dans le piège de ce dernier, non pas par malveillance et planification, mais plutôt parce qu'il a négligé d'établir des distinctions entre les types de relations.

Le scandale Oxygène 9, qui a démontré les liens d'amitiés qui unissaient un ministre péquiste et une firme de lobbying, représente assez bien cette logique de confusion des sphères de fréquentation qui mène aux conflits d'intérêts ou aux apparences de conflits d'intérêts. Ce scandale semble encore frais en mémoire, car il a fait réagir plusieurs de nos ministres. Ces derniers ne s'entendaient cependant pas sur l'évaluation « éthique » à faire au sujet de ce dossier. Il est intéressant de noter que, parmi nos répondants, ce sont les ministres péquistes qui ont été les plus sévères à l'endroit des acteurs impliqués dans ce scandale, alors que le ministre le plus sympathique à la cause de l'ex-ministre Baril a été un libéral. Pour un des ministres, il s'agit d'un « pseudo-scandale », car « Baril ne s'est jamais enrichi ». Il y aurait dans ce dossier une confusion importante entre ce qui relève du démarchage normal en matière de lobbying et la hantise péquiste de voir poindre des conflits d'intérêts au sein de leur gouvernement. Pour un autre ministre, s'il n'y avait effectivement pas eu de corruption dans ce dossier ou d'illégalité, il y avait cependant « assurément une zone d'ombre au plan de l'éthique qui posait le problème d'apparence de conflits d'intérêts ». Pour un autre ministre péquiste, « le scandale Oxygène 9 a créé une cassure dans le lien du PQ avec son électorat. Ce n'était pas défendable et on aurait dû réagir plus rapidement. On se tire dans le pied quand on veut protéger les responsables des scandales; on amène le parti dans une spirale quand on tente de les protéger. C'est un beau cas d'éthique, car même s'il n'y avait rien d'illégal en soi, cela sentait le copinage, le patronage et le conflit d'intérêts ». Ce ministre visait évidemment l'ancien premier ministre Bernard Landry qui avait tout mis en œuvre pour protéger ses amis Baril et Bréard qui étaient directement impliqués dans ce dossier.

Chez les péquistes, qui sont les plus sévères relativement à ce dossier, ce n'est pas tant le comportement de monsieur Baril qui est pointé du doigt que celui de l'ex-président du parti, monsieur Bréard. Certains sont fiers de relever que ce sont les femmes du PQ qui ont sauvé l'honneur du parti, puisqu'elles se sont levées pour exiger la démission de ce dernier. L'une de ces femmes nous a dit : « il faut plus de courage de ce genre afin de dénoncer les pratiques qui vont à l'encontre des valeurs du parti ». Pour elle, cette tension vive au sein du PQ « a confirmé l'idée que les femmes sont plus sévères à l'égard des inconduites et notamment face à ce patronage entre *boys* ».

Pour des péquistes de la première heure, Oxygène 9 fut « une grande déception », car cela annonçait que le parti de René Lévesque « avait perdu sa vigilance et son idéalisme au profit de la faiblesse humaine ». Pour eux, le parti avait baissé la garde au plan de l'éthique et semblait oublier les valeurs structurantes qui avaient fait la grandeur du PQ.

Pour un élu libéral, on a fortement exagéré la portée des actions sous-jacentes au scandale Oxygène 9 et on s'est attaqué à de « solides relations privées » qui unissaient le ministre Baril à son ami Desroches. Selon lui, il s'agit « d'un cas classique de vendetta interne dans un parti politique, où l'on coule de l'information aux médias pour s'en prendre à un collègue qui en mène trop large ou à son mentor qui est le premier ministre. Dans le cas de Baril, on visait directement Landry qui a toujours pris Baril sous son aile. On a brisé la vie d'un individu pour viser le premier ministre ». Sa critique était limpide ; il s'agit là d'un exemple parfait d'une lutte fratricide qui déchire les partis politiques.

Une autre forme de conflit d'intérêts peut apparaître lorsque des décisions sont prises uniquement pour servir les intérêts privés des individus sans tenir compte de l'impact sur leur légitimité et celle du parti. Il y a là aussi un important manque de jugement et de respect eu égard à l'intérêt public. Au plan des exemples cités, il y a d'abord eu celui de la ministre Boulet qui a été dénoncée pour avoir posé des gestes qui soulevaient des problèmes au plan du respect du code de déontologie de sa profession originelle de pharmacienne. Certaines de ces fautes se seraient produites au moment où elle prenait un virage vers la politique en devenant l'adjointe du ministre de la Santé. Pour un ministre, « il y a là des fautes déontologiques à l'égard de sa profession et elle manque à ses responsabilités publiques ; son seul réflexe a été de protéger ses intérêts personnels et son patrimoine personnel.

Cela démontre les valeurs de cette personne et la place qu'elle donne à l'éthique de ses fonctions professionnelles, elle nous démontre son peu de souci face à l'intérêt public ».

Un autre cas similaire a été donné, soit le cas Boulerice : celui-ci avait accepté de faire des voyages au Maroc au frais d'un tiers, alors qu'il était responsable du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI). Commentant ce dossier, un répondant souligne : « C'est toujours tentant d'accepter ces offres, mais c'est un manque de jugement de les accepter. » En effet, cette histoire a été dévoilée en parallèle avec des révélations concernant certains privilèges qu'auraient obtenus des membres du personnel de la compagnie d'aviation Royal Air Maroc. On le voit donc, l'accusation de conflits d'intérêts vient toujours jeter de l'ombre sur la qualité d'une décision, puisqu'on laisse entendre que ce n'est pas l'intérêt public qui a guidé le processus décisionnel, mais des intérêts particuliers.

Pour un ministre libéral, ce type de faute s'est aussi produit dans le cas du scandale de M3I, une filiale d'Hydro-Québec, qui impliquait monsieur Mario Bertrand, un apparatchik du PLQ qui était proche de Robert Bourassa. Notre répondant se souvient des discussions sur ce dossier et affirme qu'« un ministre ne peut pas défendre l'indéfendable, et ce, même si ce sont des amis du régime » qui sont en cause. Monsieur Mario Bertrand avait été accusé d'être en conflit d'intérêts en siégeant au conseil d'administration d'Hydro-Québec tout en possédant un portefeuille d'options d'achats dans sa filiale M3I. D'aucuns ont affirmé que ces options d'achats d'actions ont pris beaucoup de valeur à cause de décisions du conseil d'administration d'Hydro.

Dans cette même logique de travail accompli par certains agents publics uniquement pour favoriser leurs intérêts personnels, un ministre péquiste s'est dit dégoûté par l'un de ses collègues qui lui avait conseillé d'attendre avant de prendre sa retraite puisqu'en se représentant de nouveau, et en ne restant que quelques mois en poste après sa réélection, il aurait droit à sa pleine pension de député. Notre répondant, indigné par de tels calculs, précisa : « C'est une triste mentalité et un manque profond de respect pour le service public. » Le pire pour lui fut de constater que, quelques années plus tard, le collègue en question avait effectivement pris sa retraite quelques mois à peine après son admissibilité au régime de retraite des élus.

Pour certains ministres, la logique des conflits d'intérêts peut prendre différents aspects en politique. Pour six d'entre eux, le copinage demeure l'une de ces formes assez usuelles, au point d'être le talon d'Achille de plusieurs élus. Les élus doivent apprendre à s'éloigner des

individus ou des groupes avec qui ils avaient jadis des liens étroits afin d'éviter d'être dans des logiques de proximité problématique. Le « réseautage est une zone d'ombre que tous les partis exploitent, on favorise toujours les gens de la bonne famille politique ». Le milieu politique sait qu'il y aura toujours « des zones grises en matière de gestion des contrats et qu'il y aura toujours la tentation de les donner à des firmes amies ».

Un ministre péquiste illustre le problème du copinage en énumérant toutes les nominations partisans que les gouvernements font. Il nous a ainsi présenté le cas du gouvernement libéral de monsieur Jean Charest, qui a fait de nombreuses nominations de proches à la Société des alcools du Québec (SAQ). Selon lui, c'est une erreur de penser que la valse des nominations est sans conséquence quand un scandale éclate : « On ne devrait jamais politiser la machine administrative, car on risque de perdre la vraie expertise. » Cette affirmation est intéressante, car l'histoire a donné raison à notre répondant, puisque le gouvernement a effectivement dû gérer un scandale à la SAQ portant sur la manipulation du taux de change européen. Cette gestion du scandale a été d'autant plus difficile que le président du conseil d'administration était un proche du premier ministre et que le président de la SAQ était lui-même considéré comme le dauphin protégé par le président de ce conseil. Pour un ministre, on doit comprendre ce type de dérive parce que la nomination partisane engendre souvent un système de protection des patrons qui ont été nommé à la tête de nos sociétés d'État par le premier ministre : ces amis du régime « ne se sentent pas imputables, ils se pensent au-dessus de la mêlée parce qu'ils ont été nommés par le premier ministre ».

Par conséquent, on ne peut s'étonner de constater que « la politisation de l'administration publique » est considérée par quelques-uns de nos répondants comme problématique au plan de l'éthique gouvernementale. Ils dénoncent le manque de courage de tous les gouvernements qui se succèdent, car aucun n'ose franchir le pas qui mettrait fin à cette spirale des nominations partisans. La plupart du temps, les partis dénoncent ces nominations lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais une fois élus au gouvernement, ils se dépêchent tous pour faire « les nominations partisans des amis du régime ». Il y a toujours un malaise dans les partis au pouvoir, personne « n'a le courage d'affronter directement ce problème, on fait comme si cela n'existait pas, c'est tabou ».

L'amitié en politique serait donc un fléau pour l'éthique gouvernementale, car elle engendre invariablement la mise en place d'une logique de dette. Quand on est dans une telle logique, on se

prive d'une marge d'autonomie importante, ce qui pose un problème important en politique. Pour l'un des ministres, on doit pousser plus loin la logique d'indépendance que les élus québécois ont adoptée sous Lévesque à la fin des années 1970, «on doit mettre fin à cette tradition de dette politique à l'égard de ceux qui nous aident à gagner des élections. C'est toujours dans les mœurs, alors que c'est un fléau. On ne peut y mettre fin que si tous les partis décident d'arrêter la spirale, ce n'est donc pas simple, mais c'est nécessaire».

LA NÉGLIGENCE FACE À L'ENTOURAGE

Pour certains de nos ministres, il est triste de constater que les problèmes comportementaux, qui font surgir des scandales, viennent souvent des membres de l'entourage politique. Ils estiment que les politiciens ne peuvent pas s'en laver les mains, ils sont responsables des gens qui travaillent pour eux. Les élus seraient souvent négligents avec les membres de leur entourage (notamment dans les cabinets) et dans l'entourage du parti. Pour l'un des ministres, cette négligence est une grave erreur, car «c'est souvent dans l'entourage du gouvernement [on revient ici aux exemples de messieurs Bréard et Bertrand] que les gens cherchent à profiter du système»; «il y a beaucoup de parasites en politique et on les sous-estime».

Cette erreur est loin d'être sans conséquence, car «les ministres donnent [...] beaucoup de pouvoir à ces individus». Prenant l'exemple du scandale Oxygène 9, l'un des ministres péquistes rappelle ceci: «cette histoire ne sentait pas bon, Bréard est l'exemple de quelqu'un qui n'aurait jamais dû être dans un cabinet politique, ni être directeur du parti. Pire, il faisait partie de la garde rapprochée du premier ministre». Parlant de Bernard Landry, notre ministre péquiste poursuit: «ce premier ministre a toujours été mal entouré, et cela a nécessairement eu un impact sur les scandales. Ces gens n'avaient pas une très grande éthique personnelle et le PM avait été avisé qu'il fallait être prudent. On a pris cela à la légère et on les a laissés jouer des rôles importants au sein du parti. On devrait toujours s'assurer des qualités éthiques des membres de notre entourage et des membres de la direction du parti».

Mais qu'est-ce qui pourrait expliquer une telle négligence? L'un des répondants avance que «trop de ministres aiment s'entourer d'une cour d'adorateurs, cela les rend vulnérables. Un cabinet qui a une éthique élastique amène le ministre vers des sentiers dangereux». À son avis, de nombreux élus auraient avantage à comprendre rapidement

que «la complaisance est nuisible en politique». Pour d'autres, c'est la difficulté à faire la différence entre sa vie professionnelle et sa vie privée qui engendre ces situations.

LES DIVERS COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES

Dans la même logique d'espionnage que le cas Morin, que nous avons précédemment abordé, un ministre proche de Lévesque a été surpris de constater que tous les ténors du PQ avaient été fichés et mis sur écoute électronique sous le gouvernement Bourassa. Pour lui, «c'est l'une des choses les plus écœurantes que l'on puisse commettre en politique».

L'un de nos ministres s'est dit outré par le manque de respect de plusieurs de ses collègues à l'égard du personnel de soutien, particulièrement des chauffeurs de limousine de service. Il précise: «Ils les laissaient attendre devant des portes pendant des journées complètes, plutôt que de leur permettre de rentrer à la maison en attendant [...] Un collègue a même été à la pêche et a fait attendre son chauffeur dans l'auto.» Pour ce ministre, un tel comportement est symptomatique de ceux qui n'arrivent pas à supporter «l'ivresse» du pouvoir, car «c'est de l'abus de pouvoir et du mépris».

Dans les années 1970 et 1980, l'alcool coulait à flots à Québec et il n'était pas rare de voir des « ministres qui roulaient sous les tables », tellement ils étaient souls en pleine journée de travail. Cela posait des problèmes importants pour la gestion des dossiers de l'État, et pourtant « cela était accepté par les journalistes à l'époque ». Ces derniers n'auraient pas fait de scandale avec cela, puisqu'ils prenaient part à ces fêtes ou repas arrosés avec les ministres.

Certains ministres décrient les comportements populistes de certains ambitieux qui sont prêts à tout pour gagner une élection, y compris se lier à des entreprises douteuses qui ne font que salir gratuitement la réputation de la classe politique. L'un des ministres rencontrés ne s'est d'ailleurs pas gêné pour illustrer directement ses propos en qualifiant l'alliance entre l'ADQ et la radio CHOI de Québec dans l'élection complémentaire de Vanier, « avec toute la culture de *salissage* politique qui va avec cela », comme l'un de ces gestes très problématiques qui ont récemment été posés par pur arrivisme.

Selon certains, on ne peut pas nier l'impact de certains gestes problématiques que des élus posent dans leur vie privée, par exemple le travail au noir que certains politiciens pourraient être tentés de prendre

en banalisant l'infraction. Pour un de nos élus, il s'agit d'un geste significatif qui invalide la légitimité de législateur. Un autre ministre donne l'exemple de monsieur Gilles Grégoire qui a été contraint de démissionner à la suite d'un scandale sexuel impliquant des mineurs. Il signale qu'à l'époque «on ne pouvait pas tolérer qu'un collègue ayant eu de tels comportements puisse rester plus longtemps sur nos banquettes».

Deux des ministres péquistes disent avoir été particulièrement choqués par les nombreux abus de pouvoir qu'ils ont observés en politique. Ils nous ont rapporté des situations qui concernaient directement l'ex-premier ministre Bouchard. L'un d'eux nous rappelle notamment l'imposition de la ligne Hertel des Cantons (décret autorisant la construction d'une ligne de transport électrique à haute tension qui traverse la région de l'Estrie) ou quand le Parlement a «condamné Michaud» (on fait ici référence à la motion condamnant les propos jugés racistes de l'ex-délégué général du Québec à Paris, Yves Michaud) ou «quand le fils de Chevrette [a fouillé] les dossiers fiscaux de Lebel» (on faisait ici référence aux dossiers fiscaux du député bloquiste Lebel), etc. Un autre député péquiste relève plutôt l'imposition des fusions municipales, qui ne fut pas un «grand geste démocratique». Bref, avec tous ces exemples, nous sommes à peine étonné lorsqu'un de ces députés nous confie que si monsieur Lucien «Bouchard fut un homme intègre face à l'argent», il a cependant été un homme «d'abus de pouvoir». Pour eux, ce dernier n'était pas un homme de dialogue, il était plutôt quelqu'un d'autoritaire qui ne s'est jamais gêné pour imposer à son Conseil des ministres et son caucus des décisions qui ne faisaient pas l'unanimité, et ce, sans jamais prendre le temps de les expliquer.



LES DIFFICULTÉS POSÉES PAR LE DOSSIER DE L'ÉTHIQUE

Lorsque nous avons demandé aux élus de relever les écueils les plus importants pour l'avancement des compétences éthiques des politiciens québécois, nous avons eu droit à différentes réponses; mais celle qui est revenue le plus souvent se rapportait à la culture du travail gouvernemental, qui amène les ministres à travailler en silo. Ainsi, en étant absorbés dans leurs dossiers, ils arrivent difficilement à savoir ce qui se fait chez le ministre voisin. Les ministres nous ont déclaré que la culture ministérielle conduit chacun à travailler dans son coin dans une perspective très individualiste. Contrairement à ce que plusieurs citoyens pensent, les décisions au Conseil des ministres ne se prennent pas en collégialité. Le porteur du dossier présente habituellement son projet, «chacun donne ensuite son point de vue et le premier ministre tranche en dernière instance».

Ainsi: «Le Conseil des ministres n'est pas un lieu où on a le temps de travailler en équipe [...] chaque ministre est comme un entrepreneur solitaire [...] on est constamment en action et on n'a pas le temps de s'asseoir et de discuter.» Un ministre nous présente l'image suivante: «Un Conseil des ministres, ça ressemble plus à une

réunion d'un conseil d'administration, qu'à un caucus, il n'y a pas de véritable débat d'idées.» Ainsi, « dans un Conseil des ministres, les gens se respectent, mais ils ne forment pas une vraie équipe ».

L'un de nos répondants nous parle même du sentiment de solitude qui hante bon nombre de politiciens: « Le milieu politique est un milieu où l'on est seul et où on ne peut pas compter sur les autres. On travaille tellement sur nos dossiers, que l'on ne sait pas très bien ce qui se passe chez nos collègues. Quand on quitte la politique, on se retrouve seul, personne n'est là pour s'occuper de vous ou s'intéresser à vous. »

Selon un élu, le milieu politique serait beaucoup moins bien organisé que ce que tout le monde pense, « on n'a pas vraiment le temps pour faire de la grosse planification stratégique ». Pour lui, la plupart des scandales politiques seraient davantage dus à la négligence qu'à la structuration « de grands projets machiavéliens ».

Pour certains ministres, la faiblesse des salaires n'aide sûrement pas les élus à résister aux tentations pécuniaires. La complexité des systèmes administratifs et des grandes structures dans certains ministères peut également être propice au scandale.

Pour un répondant, la question de l'éthique en politique demeurera toujours liée à des questions d'argent et de financement des partis. Malgré la loi sur le financement, le milieu politique doit demeurer vigilant pour éviter un retour en arrière.

En outre, il y a une certaine pudeur dans les relations entre les élus qui n'apprécient guère s'ingérer dans la vie privée de leurs collègues: « Quand on constate que l'un des collègues glisse vers un conflit d'intérêts, il n'est pas facile de s'ingérer dans sa vie privée afin de lui faire comprendre qu'il a des relations non recommandables. » Cette même pudeur fait en sorte que l'on parle peu d'éthique entre collègues dans les partis, « la seule période où les partis abordent directement ces questions-là, c'est lorsque l'on va en élection. On questionne alors les candidats prétendus sur ces volets et sur les cadavres potentiels qu'ils pourraient avoir ». « Quand on devient ministre, on revient aussi nous voir pour vérifier si on n'a pas de cadavre. Cette vérification est essentielle pour éviter de mettre le chef dans l'embarras. Chaque année, il y a une déclaration de conflit d'intérêts à remplir, chaque année on nous remémore nos responsabilités. »

Le système parlementaire favorise le carriérisme : « On se fait élire avec l'ambition de devenir ministre. On tente donc d'élaborer un plan de match afin de se faire remarquer positivement et aspirer ensuite à un poste de ministre. »

Pour terminer, nous avons demandé à nos élus de faire des recommandations pour que l'éthique prenne une plus grande place dans les mœurs politiques. L'un des ministres nous a signalé que le meilleur moyen pour assainir les mœurs politiques est de « s'inspirer un peu de la Scandinavie, où le métier de politique est comme les autres. Il y a des semaines normales de travail, on rentre à la maison le soir et les fins de semaine. Il faut sortir du spectacle et de l'artifice ». Cette proposition aurait pour effet de s'attaquer directement à la *libido dominandi* qui amène trop d'élus du côté de « l'hommerie » et de l'abus de pouvoir.

Dans le même esprit, deux autres répondants soutiennent que les élus doivent impérativement réapprendre à faire la distinction entre le privé et le public, car c'est cette confusion qui « engendre la nébulosité malsaine » et ouvre la porte aux conflits d'intérêts et au copinage. Il faut « départager notre vie privée de notre vie publique, il faut être prudent, car on peut facilement glisser vers des conflits d'intérêts ou des apparences de conflits sans aucune malveillance ».

Quatre autres pensent qu'il est fondamental que les élus prennent conscience de l'importance de s'entourer de professionnels indépendants et compétents. Il est important pour un ministre d'avoir des collaborateurs de confiance qui ont un très haut standard moral. Un ministre doit être conscient de l'importance de choisir un chef de cabinet de première qualité et d'une moralité irréprochable, car il « est là pour nous rappeler à l'ordre ou pour nous aider à saisir les problèmes de certaines situations limites ». Le ministre devrait toujours « s'entourer de gens rigoureux et critiques et non pas de personnes complaisantes », car « un cabinet faible, donne un ministre faible qui se fera avaler par la machine ».

Plutôt que de chercher à confronter et à dénigrer les hauts fonctionnaires, les politiciens doivent apprendre à les respecter et à partager avec eux les responsabilités publiques. Tous les ministres doivent être conscients qu'il est fondamental d'avoir des sous-ministres compétents et intègres, en qui ils auront confiance.

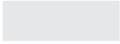
Les élus doivent continuer à être solidaires entre eux lorsque les médias veulent entrer dans la vie privée de l'un des membres de l'Assemblée nationale. Par exemple, un ministre péquiste s'est dit fier d'avoir vu tous ses collègues refuser de poser des questions au ministre

Bellemarre lorsque les médias ont voulu l'éclabousser par l'intermédiaire de sa fille. Dans de telles circonstances, les élus doivent dépasser la partisanerie et bien comprendre que ce n'est qu'à travers cette solidarité qu'ils pourront empêcher les médias de s'ingérer dans leur vie privée. Pour un autre répondant, cela ne veut pas dire que les élus doivent empêcher les médias de faire leur travail; au contraire, ces derniers doivent maintenir une pression en couvrant professionnellement l'actualité politique. La peur du scandale demeure une pression constructive pour les élus.

Finalement, plus les positions des élus à l'égard des inconduites seront fermes, plus la délinquance politique sera ostracisée; «il faut une tolérance zéro à l'égard des inconduites, car tolérer, c'est se faire complice d'une conduite qui va nuire à l'image du milieu politique à moyen terme».



LES PROBLÈMES LIÉS À LA SOLLICITATION



CONCEPTION DU LOBBYING ET DES AUTRES TYPES DE SOLLICITATION

Comme nous l'avons déjà dit, il est intéressant de noter l'unanimité chez les ministres en ce qui a trait à leur conviction profonde que les élus québécois ont un très bon sens de l'éthique. Selon eux, si l'on faisait une comparaison avec les élus des autres parlements de la planète, les élus québécois figureraient en haut du classement en matière de comportement adéquat, de droiture et d'honnêteté.

La quasi-totalité de nos interlocuteurs ont insisté pour dire que, tout au long de leur carrière, ils n'avaient jamais été témoin d'actes de corruption, de détournement de fonds publics ou d'autres comportements problématiques qui marquent la vie politique de plusieurs parlements. Pour ces ministres ou ex-ministres, les mœurs politiques du Québec contemporain se sont considérablement assainies depuis les trente dernières années relativement à la corruption et aux abus systémiques à l'égard des fonds publics.

En creusant la question de l'éthique, ils ont cependant reconnu que ce n'est pas parce qu'on n'est plus dans une culture de corruption que tous les problèmes d'ordre éthique ont complètement disparu. Ces problèmes étaient dus, selon eux, à d'autres facteurs, notamment à des

questions d'honnêteté intellectuelle – on pense ici aux mensonges ou demi-vérités, les promesses non tenues, etc. –, souvent déficiente dans le milieu politique, mais aussi à des comportements inappropriés entre des collègues du même parti qui participent à la « loterie » des postes ministériels. Concernant ce dernier point, il semblerait que la *libido dominandi* incite les membres d'un même parti à jouer dur entre eux, car tous aspirent à obtenir des responsabilités ministérielles.

La plupart des répondants ministres étaient persuadés que la très grande majorité des élus québécois siégeant à l'Assemblée nationale avaient fait le saut en politique non pas dans le but de satisfaire leurs intérêts propres, comme le prétendent toutes les analyses sur le cynisme des citoyens. Ils avaient plutôt fait ce choix afin de travailler pour le bien commun et le service à la collectivité. Bien entendu, tous n'auront pas la même conception de ce qu'est le bien commun. Ces interlocuteurs ont ajouté que leurs concitoyens sous-estiment souvent les sacrifices personnels qu'il faut faire lorsqu'on entre en politique active, les députés ayant notamment des semaines de travail s'étalant sur sept jours.

Aux yeux de plusieurs ministres, si le fléau de la corruption n'est plus présent dans notre culture politique, c'est essentiellement parce les structures et les procédures de surveillance et de contrôle sont omniprésentes à Québec. Dès qu'un nouveau ministre accepte sa fonction, les procédures de vérification et les dispositifs de socialisation se mettent en branle pour lui faire comprendre qu'il n'a pas carte blanche pour réaliser ses projets politiques. Le système de contrôle procède de telle sorte que le ministre se sait toujours sous haute surveillance. En faisant sa déclaration d'intérêts¹ et en signant annuellement une nouvelle déclaration de conflit d'intérêts, le ministre se fait donc régulièrement ramener à sa responsabilité personnelle directe, mesurant alors son intégrité et son honnêteté. L'un des répondants résume bien ce contexte de surveillance du ministre en soulignant que, lorsqu'une personne accepte une fonction de ministre au sein du gouvernement du Québec, elle se rend vite compte que c'est sûrement « la pire place pour espérer s'enrichir facilement ». Ce ministre s'est dit persuadé que celui qui pense le contraire aura assurément une carrière brève, puisqu'il se retrouvera rapidement à la une des journaux et sera sommé de démissionner ou tout simplement destitué par le premier ministre.

1. Nouvelles directives du premier ministre, communiqué du gouvernement, 27 octobre 2003, <communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Octobre2003/27/c5090.html>, consulté le 2 octobre 2006.

Plusieurs interlocuteurs ont relevé que la Loi sur le financement des partis politiques était en grande partie responsable de la bonification des mœurs politiques du Québec. C'est un dispositif qui ne s'est pas limité à mettre en place une structure pour une structure: il a eu un impact direct sur la façon de voir la politique et d'en faire. Cette loi s'est vite imposée parce qu'elle interpellait une majorité d'élus qui n'étaient pas très à l'aise avec le financement usuel. Ces élus, précisent-ils, se sont alors sentis libérés d'un très lourd fardeau de dépendance. Cette loi a brisé la logique de dette inhérente au mécanisme de financement traditionnel. Les ministres ayant exercé un mandat avant l'adoption de cette loi rappellent qu'avant son entrée en vigueur un sentiment de redevabilité marquait les mœurs politiques au Québec. Avant 1976, ceux qui finançaient les campagnes électorales s'attendaient en effet à des renvois d'ascenseur rapides et lucratifs, une fois que le parti auquel ils avaient versé des sommes importantes prenait les commandes de la machine gouvernementale. Ce patronage direct limitait considérablement la liberté d'action des gouvernements. Tous les ministres se faisaient rapidement rappeler à l'ordre pour le remboursement de la dette électorale.

Les ministres rencontrés, qui se disaient proches de monsieur René Lévesque, soit quatre de nos répondants, nous ont d'ailleurs raconté que c'est pour mettre un frein à ce patronage abusif et pour donner à son équipe gouvernementale le plein contrôle du processus décisionnel que ce premier ministre a décidé d'agir promptement en matière de financement des partis politiques. Pour ces quatre élus, par-delà l'idéal de la souveraineté, il ne faisait aucun doute que c'était le désir de faire de la politique différemment et plus proprement qui motivait monsieur Lévesque et qui liait cette jeune équipe gouvernementale. C'est d'ailleurs souvent cette carte de l'intégrité qui a convaincu plusieurs personnalités de faire le saut en politique active aux côtés de monsieur Lévesque. Ainsi, selon un des interlocuteurs, « toute l'équipe était sensible à cette réalité [éthique], le message était tellement clair dès le départ que c'est toute la culture de ce Conseil des ministres qui était sensible à l'éthique ». Cette précision est fort intéressante, car elle confirme une thèse importante en éthique gouvernementale, soit l'importance que le leadership éthique vienne des plus hauts sommets, donc du chef. Ce leadership du premier ministre est fondamental pour imposer véritablement le dossier de l'éthique dans les mœurs politiques et ainsi provoquer de réels changements.

Le leadership éthique de Lévesque dépassait largement la question du financement des partis; il l'appliquait aussi au contrôle des membres de l'entourage du parti qui voulaient faire du démarchage

de contrats gouvernementaux et de la sollicitation pour obtenir une nomination partisane. Selon deux des proches de monsieur Lévesque, ce dernier se faisait un devoir de vérifier directement auprès du Conseil du Trésor si des personnes de l'entourage de son parti avaient cherché à obtenir des faveurs en termes de contrats gouvernementaux. Il faisait aussi clairement comprendre à ses ministres qu'il trouvait que la valse des nominations politiques était irrecevable sur le plan de l'éthique. Bref, sous son règne, il devenait désavantageux de vouloir tirer profit des liens de proximité avec les membres du gouvernement. Cela prouve que les premiers ministres, s'ils utilisent toute la marge de manœuvre qu'ils possèdent en vertu de leur pouvoir, peuvent imposer une ligne de conduite très stricte à leur équipe et à l'entourage de leur parti.

Certains ministres considèrent que, si l'on peut effectivement dire que les mœurs politiques se sont notablement bonifiées dans les années 1980, il faut admettre qu'il y a aujourd'hui un certain relâchement. En effet, quelques interlocuteurs pensent qu'en général les élus ont réduit leur niveau de vigilance et cessé de mettre l'éthique au cœur de leurs préoccupations. Les élus n'auraient pas fait un retour vers la corruption, mais ce relâchement général semble ouvrir la porte à des pratiques problématiques. Des péquistes expliquent d'ailleurs le scandale Oxygène 9 et les problèmes de financement douteux² du parti par ce relâchement. Ainsi, quand l'objectif politique d'un parti se limite à vouloir gouverner à tout prix, il semble que les candidats soient plus « ouverts » aux propositions litigieuses qui font miroiter des promesses de victoire. L'un des ministres rencontrés a dit craindre grandement que la culture du financement agressif revienne hanter nos mœurs et ainsi risquer de nous faire reculer. Pour justifier son assertion, il a affirmé avoir été ouvertement critiqué par l'un des responsables du financement de son parti parce qu'il voulait adopter une loi qui était très mal perçue par un groupe de généreux donateurs.

Ce dernier exemple nous conduit directement au sujet du lobbying et des réseaux d'influence. Sept répondants ont indiqué que tout bon ministre sait qu'il doit avoir toute l'indépendance nécessaire pour réaliser son mandat et faire bouger les choses en fonction de ses objectifs. Pour être indépendant, un ministre doit rester prudent dans ses relations d'amitié directe ou dans ses liens avec des groupes issus de la société civile. C'est justement pour pouvoir garder cette indépendance que les ministres ne doivent pas négocier leur intégrité.

2. Entre autres, le Parti québécois a été cité dans le Rapport de la Commission d'enquête présidée par le juge Moisan, 12 juin 2006, <www.electionsequbec.qc.ca/fr/pdf/publications/Rapport_Moisan.pdf>, consulté le 2 octobre 2006.

Ils doivent veiller, d'une part, à établir une distance avec ceux qui les sollicitent et, d'autre part, à garder toujours en tête qu'ils sont là pour servir l'intérêt public.

À ce sujet, l'un des interlocuteurs souligne que lorsqu'une personne devient ministre, elle doit rapidement réaliser qu'elle gère un portefeuille qui intéresse plusieurs individus. Il ne faut pas jouer aux naïfs, poursuit-il, et ignorer que les gens sollicitant une rencontre le feront pour obtenir une part de ce magot. Les ministres doivent donc être lucides et responsables. Plus le ministère donne des contrats lucratifs, déclare un autre répondant, plus le ministre doit être aux aguets et développer sa compétence éthique.

Cette indépendance permet donc au ministre de prendre de meilleures décisions politiques qui serviront le bien commun. Dans le cas inverse, il ne peut que produire des politiques publiques basées sur des préoccupations qui ne concernent que des intérêts particuliers ou corporatistes. C'est ce type de lobbyisme qui serait le plus à craindre, car il est moins spectaculaire que les démarches explicites visant les contrats lucratifs. Ce dont il est ici question, c'est de l'influence sur l'orientation des décisions en matière de politique publique. Un de nos répondants mentionne d'ailleurs que sa plus grosse déception en politique fut justement de constater à quel point les gouvernements sont à la merci des grands lobbys issus du monde syndical, patronal ou des autres horizons corporatistes de la société québécoise. À son avis, les gouvernements manquent de courage pour tenir tête à ces derniers et travailler plus directement pour le bien commun et ceux des citoyens non organisés. Il trouve navrant de voir des ministres et des premiers ministres refuser de mettre en application de grands pans de leur programme politique de crainte de froisser ces grands lobbys institutionnels. Ces élus sont alors condamnés à stagner et à rester dans un conformisme douillet qui avantage ces groupes d'intérêts particuliers.

C'est justement à cause de ce besoin d'indépendance en contexte de sollicitation permanente que plusieurs ministres nous ont dit qu'il est fondamental pour un premier ministre de s'assurer des qualités morales des membres de son conseil des ministres. Il est évident qu'un ministre ne peut pas être libre et indépendant s'il a des « cadavres dans son placard ». Dans ce type de situation, le ministre risque d'être victime de chantage et de se sentir obligé de favoriser ceux qui ont des informations privilégiées sur lui. Il risque donc de provoquer un scandale qui pourrait emporter avec lui la bonne réputation du gouvernement.

Devant ce type de situation, quatre ministres interviewés pensent que si notre culture politique s'est assainie au plan de la corruption, les risques qu'elle présente à l'égard de l'influence de certains réseaux sont très élevés. Selon eux, c'est là que l'éthique doit entrer en action et inciter les ministres à être vigilants. Les élus doivent donc remettre au cœur de leur réflexion tout le travail de distinction à faire entre leur vie publique et leur vie privée. Il leur faut éliminer ces zones grises, car il s'agit là de zones de vulnérabilité importantes. Celles-ci sont d'autant plus fréquentes ici, parce que le Québec est une petite société où l'élite politique fréquente les mêmes lieux et suit les mêmes parcours que l'élite économique.

Quelques ministres soutiennent que l'on ne pourra jamais empêcher un ministre d'être plus sensible aux sollicitations faites par des proches. D'après l'un d'eux, un ministre a beau vouloir se convaincre que le patronage est moins présent, il ne peut pas nier que les membres de tous les partis politiques ont des attentes lorsque le gouvernement se forme. Un autre de ces interlocuteurs va plus loin et déclare qu'il faut accepter l'existence d'une certaine forme d'avantage naturel qu'un ministre peut offrir aux amis du régime. Ce ministre retraité, que l'on pourrait associer à la vieille garde, explique que c'est faire preuve de fausse vertu et jouer à l'autruche que de prétendre pouvoir être complètement insensible aux amis du régime. Aux yeux de ces quatre interlocuteurs, c'est une faiblesse humaine qui ne pourra jamais être éliminée de façon définitive. C'est pourquoi il est fondamental d'attaquer le problème par une autre voie, soit celle des nombreux contrôles administratifs, qui empêcheront les ministres de prendre des décisions arbitraires à la suite de telles sollicitations.

Pour nuancer ce topo, des ministres ont relevé que l'on exagère souvent l'influence que peuvent avoir les lobbyistes sur eux. Ils précisent que même lorsque des lobbyistes réussissent à les rencontrer directement, ces derniers ne font que livrer leur message. Les ministres se limitent très souvent à les recevoir et à écouter ce qu'ils ont à dire. Ils détermineront éventuellement avec les gens du ministère ce qui sera fait eu égard à ces demandes. En effet, dans la très grande majorité des cas, les ministres n'ont pas la marge de manœuvre nécessaire pour répondre immédiatement aux demandes qui pourraient être faites par des lobbyistes. Les gens qui accusent les ministres d'être de simples exécutants à la merci des lobbyistes ne savent pas à quel point les règles à suivre et les procédures administratives relatives à l'octroi de contrats sont strictes et difficiles à contourner. Certains des ministres rencontrés ont d'ailleurs fait remarquer que si les citoyens connaissaient davantage l'obsession de contrôle du Conseil du Trésor, ils comprendraient

que le ministre n'a pas le pouvoir requis pour pratiquer ce type de favoritisme. Selon eux, on surestime souvent la marge de manœuvre des ministres et leur pouvoir décisionnel réel, lesquels ont été considérablement réduits au cours des deux dernières décennies. Plus l'argent public s'est fait rare, plus les contrôles des organismes centraux se sont resserrés et plus les décisions ont été centralisées autour du bureau du premier ministre.

Loin de prétendre que le milieu politique est à l'abri des risques de dérapage, plusieurs ministres ont dit avoir constaté que, s'il y a des lacunes en termes d'éthique, c'est souvent du côté de l'entourage des ministres et des apparatchiks des partis. Il s'agirait de l'un des maillons faibles de l'environnement politique. À ce sujet, ils soulignent que les ministres et les chefs de partis ne peuvent pas se défilier et prétendre qu'ils n'y sont pour rien. Au contraire, c'est bien eux qui ont la responsabilité de choisir le personnel qui les entoure et de s'assurer que les personnes qu'ils recrutent sont à la hauteur des responsabilités qui leur incombent. Les membres du Conseil des ministres doivent prendre conscience que les questions d'éthique ne se limitent pas à eux. Ils doivent saisir que les membres du cabinet ou les apparatchiks d'un parti sont aussi interpellés par l'éthique, car lorsque l'un d'eux commet une faute ou adopte un comportement inapproprié, ce sont tous les élus du parti et du gouvernement qui en pâtissent. C'est ce qui est arrivé dans le cas de monsieur Bréard (scandale Oxygène 9), de monsieur Bertrand (M3I) et des financements illicites des différents partis politiques.

Les ministres doivent donc assumer leurs responsabilités en étant plus vigilants et rigoureux dans la sélection et l'embauche du personnel du cabinet. Ils doivent également assurer un suivi et une surveillance tout au long du mandat de leurs collaborateurs. Un des ministres rencontrés pense que tous les ministres ont le devoir de reconnaître l'une des tristes réalités de leur milieu : il y a beaucoup de « parasites qui veulent manger dans l'auge du gouvernement ».

Ainsi, les pires ennemis en matière d'éthique gouvernementale seraient souvent les amis du régime qui ne sont pas là pour servir l'intérêt public, mais plutôt pour profiter des occasions d'affaires que pourrait leur procurer la proximité avec le pouvoir. Les partis et les membres du Conseil des ministres sont malheureusement trop souvent complaisants à l'égard de ces parasites et ils baissent trop rapidement la garde avec ceux qui semblent loyaux. Pour des ministres interrogés, la principale erreur des ministres ou du chef de parti est de s'entourer de gens complaisants qui n'ont comme qualité que cette fameuse loyauté à

leur égard³. L'un des répondants va jusqu'à dire que « trop de ministres aiment s'entourer d'une cour d'adorateurs ». C'est justement la faiblesse de ces entourages qui rend très souvent le ministre vulnérable.

Les ministres auraient ainsi avantage à s'entourer de gens qui ont un réel esprit critique, des principes moraux bien ancrés et qui se font un devoir de les protéger contre les gens qui les sollicitent. De tels collaborateurs compétents et intègres se font habituellement un devoir d'aviser les ministres lorsque ceux-ci s'orientent vers des décisions ou des actions litigieuses en termes d'éthique. Plutôt que d'être constitués de gens complaisants aux mœurs douteuses, l'entourage des ministres doit être formé de véritables gardiens de standards éthiques élevés. Certains de nos répondants ont vanté les mérites de plusieurs de leurs collaborateurs. Ils nous ont aussi donné des exemples de situations où ils auraient pu se retrouver sur la sellette si leurs adjoints ne les avaient pas ouvertement sensibilisés aux problèmes d'éthique sous-jacents.

Nous avons souvent tendance à critiquer l'état de l'éthique dans notre administration publique, mais certains répondants nous ont fait comprendre que, comme dans les cabinets ministériels, tout repose sur le leadership des ministres. Plus un ministre est sensible aux questions d'éthique, plus il a le réflexe de veiller à ce que la sphère administrative de son ministère y soit aussi sensibilisée et plus il est exigeant au plan de la qualité des conduites de ses hauts fonctionnaires et fonctionnaires. Cette sensibilisation à l'éthique de la haute fonction publique par le ministre est fondamentale. En effet, tous les lobbyistes insatisfaits de la réception de leur sollicitation par le ministre et son cabinet se tournent habituellement vers la machine administrative pour poursuivre leurs démarches et faire avancer leurs dossiers.

3. Il est intéressant de revenir aux directives en éthique énoncées par les deux derniers gouvernements (Landry et Charest), dont cet extrait : « La seconde directive, intitulée Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre, demande à tous les membres du personnel des cabinets de ministre de prendre connaissance et de s'engager par écrit à respecter les règles d'éthique qui s'appliquent à eux. *Il s'agit de dispositions en matière de loyauté et de conflit d'intérêts*, de certaines dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et de la Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État. *Il est à noter que les employés de soutien ne sont assujettis qu'à certaines de ces règles.* » On voit la place importante accordée à la question de la loyauté dans la gestion des comportements au gouvernement québécois. En fait, ce gouvernement est l'un des rares de l'Occident (avec la France) à n'avoir pas de mécanisme de gestion de la dénonciation des actes fautifs. Et son règlement sur l'éthique et les règles qui conduisent le travail de ses fonctionnaires sont basées sur la loyauté (un fonctionnaire ne peut donc pas aller à l'encontre de son gouvernement).

Pour un interlocuteur, l'une des difficultés que peut avoir un élu dans son évaluation de la dangerosité du lobbying, c'est qu'en tant que député, il se considère lui-même comme un lobbyiste qui, mandaté par son comté ou sa région, sollicite le gouvernement afin d'obtenir des gains significatifs pour les milieux qu'il représente. Le député doit donc toujours être vigilant dans son comté, car plusieurs personnes ont tendance à abuser de son dévouement dans le but d'obtenir des privilèges.

Finalement, un ancien ministre des Affaires municipales nous a dit être inquiet de la présence importante de lobbying et de démarches en tout genre dans la culture des administrations municipales. Selon lui, il est nécessaire de développer une meilleure infrastructure de régulation des comportements au plan municipal car ces administrations gèrent de plus en plus de travaux d'infrastructure. Ce secteur d'activité intéresse fortement les lobbyistes du milieu de l'ingénierie et des grandes firmes de travaux publics. Malgré la Loi sur le financement des partis, les acteurs de la sphère politique savent que les professionnels et les entrepreneurs provenant de ces milieux sont présents aux activités de financement des partis.

L'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS DE RÉGULATION DES COMPORTEMENTS DES ÉLUS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

De façon générale, les ministres jugent que les dispositifs de régulation des comportements des élus de l'Assemblée nationale du Québec sont déjà de très bonne qualité. Pour la grande majorité des ministres rencontrés, l'infrastructure de régulation des comportements des agents publics québécois serait de très haut niveau. Ils reconnaissent cependant que, comme pour toutes les structures existantes, elle pourrait être bonifiée.

L'un de nos interlocuteurs explique, quant à lui, que les différents dispositifs sont très présents dès le départ. Ainsi, même si un élu était peu sensibilisé à l'éthique, il comprendrait rapidement, lors de son entrée au Conseil des ministres, qu'il ne doit pas badiner avec l'intégrité. Ce répondant ajoute que « tout est fait pour te faire réaliser que tu dois laisser ton intérêt particulier dans l'antichambre ». Certains élus trouvent cependant problématique de voir que cette infrastructure s'est construite essentiellement de façon réactive, c'est-à-dire à travers les chocs et les scandales.

Quand on aborde la question des gardiens de l'éthique publique, soit les institutions de surveillance, de suivi et de contrôles rattachés au Parlement, deux d'entre eux se distinguent du lot, soit le Vérificateur général (VG) et le juriconsulte. Une troisième institution est souvent citée par les répondants: le Commissaire au lobbyisme. Contrairement aux deux institutions précédentes, ce commissariat n'est pas très bien perçu par les ministres rencontrés. Une dernière institution, le Directeur général des élections, a été ciblée par l'un des répondants.

L'un des ministres sondés soutient que l'appréciation des organismes et des mécanismes de contrôle, qui relèvent directement du Parlement, est souvent ambivalente. D'une part, ils ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur par les membres du gouvernement, puisque, du point de vue d'une personne qui est au pouvoir, ils sont souvent très dérangeants. D'autre part, leur importance est reconnue par cette même personne dès qu'elle prend un peu de recul dans les bancs de l'opposition. Cet interlocuteur fait remarquer que, lorsque les ministres les examinent plus objectivement dans une perspective plus globale, ils se rendent compte que ce sont des institutions essentielles pour le bon fonctionnement de nos démocraties.

Pour d'autres ministres, deux grandes conditions sont nécessaires pour que ces dispositifs puissent s'imposer efficacement comme des instances de régulation fondamentales dans nos démocraties: la première est la préservation à tout prix de leur indépendance face au pouvoir politique; la seconde repose sur l'importance du leadership assumé par l'agent public qui gèrera la direction de cette fonction. Pour justifier ces deux critères, l'un des ministres rencontrés nous a donné l'exemple de madame Sheila Fraser (Vérificatrice générale du Canada) et de monsieur Daniel Jacoby (ex-protecteur du citoyen du Québec). Selon lui, par-delà les qualités et les défauts de ces deux agents publics, ils ont réussi à imposer leurs institutions comme des acteurs centraux grâce à leur leadership et leur personnalité qui incarnaient l'intégrité et l'indépendance.

La pertinence du juriconsulte fait consensus chez ceux qui ont fait appel à ses services. En effet, tous les ministres rencontrés qui ont eu recours à ses services (7 des 17 ministres interviewés) ont apprécié l'aide offerte par ce gardien de l'éthique. Ils jugent que ses conseils en matière de bonnes pratiques sont utiles parce qu'ils éclairent en amont les décisions qu'ils doivent prendre. Les analyses globales des questions posées à la lumière des normativités existantes auxquelles procède le juriconsulte les rassurent. En ce sens, le mandat de cette instance n'est pas directement d'ordre éthique, il éclaire plutôt les élus sur les

questions relevant du droit et des règlements. Les ministres semblent justement réconfortés de recevoir le point de vue juridique de cet acteur institutionnel dont le regard est neutre et externe. La contribution du juriconsulte ne s'aligne sur l'éthique qu'*a posteriori* puisque, en ne faisant que conseiller et aider les élus à prendre les meilleures décisions, il les renvoie à leur propre responsabilité eu égard aux décisions à prendre. Certains interlocuteurs sont d'avis que le président de l'Assemblée nationale devrait faire une plus grande promotion des services du juriconsulte afin que l'ensemble des élus puisse être au courant des services qu'il offre. Selon eux, ses services sont trop peu connus et utilisés.

Des ministres nous ont ensuite parlé plus particulièrement du Vérificateur général. S'ils étaient majoritairement favorables à la place de plus en plus grande que prend cette institution en matière de surveillance des dépenses gouvernementales, l'un d'eux se faisait tout de même plus critique. L'un des ministres favorables au rôle plus important de cette instance a souligné que ce serait une bonne chose si l'effet Fraser se faisait ressentir du côté de Québec, c'est-à-dire une présence au Québec d'un Vérificateur général plus visible, plus dynamique, plus interventionniste, bref, plus dérangeant, qui secouerait un peu la machine gouvernementale québécoise. Il croit que ceux qui critiquent madame Fraser nuisent à la crédibilité des institutions publiques, car cette dernière ne fait rien de révolutionnaire, elle se limite à demander que l'on respecte davantage les règles de base de la gestion publique. La véritable aberration dans le travail de madame Fraser, c'est qu'il l'oblige constamment à démontrer que les règles de base ne sont pas respectées par les agents publics.

Ce ministre croit que le VG doit avoir carte blanche pour intervenir partout où l'on gère de l'argent public, c'est-à-dire autant dans les ministères, les réseaux que dans les sociétés d'État. Le principe de reddition de comptes doit prendre une signification réelle. Par son leadership, le VG doit faire comprendre aux gouvernements qu'il est nécessaire d'accroître la surveillance en matière de gestion des deniers publics. Selon ce ministre, il faut développer une culture de la vérification comptable et une application comptable plus rigoureuses. Un autre ministre croit que l'on devrait améliorer les suivis faits par le VG afin de s'assurer que ses recommandations ne restent pas lettre morte.

Un autre ministre laissait entendre que les parlementaires pourraient obtenir des informations encore plus riches et de meilleure qualité s'ils acceptaient d'accorder au VG un budget plus adéquat et des ressources plus importantes, de façon à ce qu'il puisse faire des enquêtes plus approfondies et plus complètes.

Le seul ministre qui fut négatif envers le Vérificateur général lui reproche de ne pas être assez pragmatique dans ses recommandations. Pour lui, le « problème avec le VG, c'est qu'il fait des recommandations qui ne sont pas applicables. Il est toujours dans le meilleur des mondes et ne regarde pas l'impact direct que tout cela a sur des pans de population ». Selon ce ministre, le jour où le VG proposera des recommandations concrètes et applicables, il deviendra un joueur clé pour notre démocratie.

Des ministres rencontrés nous ont également fait part des dispositifs de régulation en matière de lobbying. La majorité d'entre eux ont exprimé des positions négatives à l'égard du processus institutionnel (le Commissaire et le registre), alors qu'un dernier voyait plutôt d'un bon œil les objectifs de transparence de la loi, même s'il considérait que cette dernière était trop sévère.

Suivant la très grande majorité de ces ministres critiques, le Commissaire au lobbying est aujourd'hui victime de la précipitation qui a mené à sa création. Toute la démarche, la loi et les règlements adoptés en faveur de sa mise en place et de celle du registre, résulte d'une gestion réactive pour sortir de l'impasse créée par une situation de crise (l'affaire Oxygène 9). La création de ce Commissariat et du registre serait l'incarnation même du réflexe politique primaire, qui incite toujours le politique à réagir sans réfléchir, quand il se retrouve devant une situation de crise. Ce type de réaction vise toujours à éteindre rapidement l'incendie afin que la population cesse d'être critique et cynique à l'égard du gouvernement. Pour opérer ce type de gestion de crise, le gouvernement travaille toujours dans une perspective de création de nouvelles structures de contrôle ou de renforcement des mesures coercitives déjà existantes. En ce sens, il est vrai que le mandat du Commissaire l'amène beaucoup à travailler dans une perspective hétérorégulatrice puisqu'on y précise qu'il doit assurer « la surveillance et le contrôle » et qu'il a le pouvoir de faire « des inspections et des enquêtes ». Une telle précipitation produit presque toujours des résultats problématiques et, donc, fort discutables.

La plupart de ces ministres reprochent à la loi d'avoir mis en œuvre un système qui constitue une lourdeur bureaucratique inacceptable dans un contexte de modernisation de l'État. Selon eux, la lourdeur du registre rebute notamment les lobbyistes, plutôt que de les encourager à collaborer. Ces interlocuteurs sont persuadés que ce système coûte très cher à l'État, sans permettre à ce dernier d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés. Pour justifier leurs critiques, ils affirment ouvertement qu'ils connaissent des lobbyistes qui continuent de

travailler à Québec sans jamais avoir ressenti le besoin de respecter la loi et encore moins pensé qu'ils devaient s'enregistrer pour poursuivre leurs activités.

L'un des ministres péquistes se fait même fort critique à l'égard de cette loi en soulignant qu'elle donne une image parfaite d'un des travers caractéristiques de la culture de son parti, soit l'obsession du souvenir mythique de la vertu comme fondement. Cette obsession incite les gouvernements du Parti québécois (PQ) à vouloir toujours mettre en place les meilleures lois « au monde » et les institutions les plus strictes et vertueuses. Cet interlocuteur explique que cette quête de pureté donne souvent des résultats décevants, car elle conduit à la mise en œuvre de dispositifs non fonctionnels. Une fois que ces lois sévères sont adoptées, les moyens de les faire respecter ne sont pas toujours disponibles. Ces mesures trop audacieuses, dont le PQ abuse facilement, conduisent vite à des culs-de-sac, ce qui trop souvent n'est compris qu'après. Dans le cas de la Loi sur le lobbyisme, ce répondant soutient qu'il faudrait une armée de fonctionnaires pour parvenir à la faire respecter au pied de la lettre. Elle exigerait aussi que tous les ministres, avant chaque rencontre avec un lobbyiste, remplissent un questionnaire détaillé sur la portée de la rencontre. Bref, ce répondant dénonce cette loi parce qu'elle mène à une impasse. En effet, le seul moyen de permettre au Commissariat d'atteindre ses objectifs et d'être vraiment fonctionnel serait d'augmenter sa lourdeur technocratique.

La Loi sur le lobbyisme, selon un autre interlocuteur, est le fruit d'une surenchère en matière d'ode à la pureté politique. C'est un dispositif éloigné de la réalité qui pourrait devenir, à cause de sa lourdeur bureaucratique, un véritable calvaire dans la pratique gouvernementale, si l'on décidait de l'appliquer réellement. Pour ce répondant, la logique de l'enregistrement des lobbyistes est un leurre, puisque tout le monde sait aujourd'hui que le contournement de la loi est une réalité quotidienne. Ainsi, « le Commissaire peut bien tenter de jouer au préfet de discipline face aux lobbyistes, mais tout le monde sait que c'est une vraie farce », car il n'a aucune portée réelle et n'a pas les moyens d'atteindre les objectifs de son institution. Il pourrait tout au plus « attraper les petits poissons, mais il serait incapable de faire face aux plus gros », car ces derniers disposent de réseaux trop solides et de moyens pour travailler via leurs réseaux informels.

Un autre ministre pousse encore plus loin la remise en question de la stratégie du registre en vue de discipliner le monde du lobbyisme. Il explique que, même si ce registre était fonctionnel et que tous les lobbyistes s'enregistraient, la « plus-value » que devrait receler ce registre pour bonifier les mœurs politico-administratives

n'est pas perceptible à ses yeux. Il déplore l'obstination à maintenir le cap sur ce dispositif alors que personne n'a pu démontrer à quoi il servira véritablement et en quoi il constitue un outil tangible pour l'amélioration des décisions publiques.

Le Commissaire au lobbying, ajoute l'un de nos interlocuteurs, aurait de la difficulté à s'imposer principalement à cause, d'une part, de la faiblesse de son mandat qui est trop vague et, d'autre part, du manque de moyen pour assurer son efficacité. À son avis, si l'idée de base de cette loi, qui est de miser sur la transparence, est fort louable et intéressante, en définitive, ce dispositif est malheureusement beaucoup trop coûteux en regard des minces résultats obtenus. Il ajoute que trop de lobbyistes continuent de faire du lobbying à Québec, sans se sentir obligés de s'enregistrer; ils trouvent un moyen d'y échapper, souvent légitime, en jouant sur leurs statuts.

Un autre répondant affirme que plusieurs députés reçoivent des demandes explicites de citoyens qui tentent de faire avancer des dossiers, sans être obligés de se soumettre à la loi. Ces députés décident fréquemment de prendre sous leurs ailes ces dossiers et entreprennent des démarches auprès de leurs collègues du Conseil des ministres afin de les sensibiliser aux intérêts de leurs concitoyens. En agissant ainsi, ces députés deviennent eux-mêmes lobbyistes, tout en se soustrayant à la législation sur le lobbying.

Au lieu de se limiter à demander des inscriptions au registre et de faire des enquêtes pour gérer des crises, l'un des ministres rencontrés pense que le Commissaire doit lui-même faire une tournée de consultation, et ce, afin de sortir du cul-de sac en trouvant des pistes de solutions pour rendre son institution efficace et efficiente. Pour l'un des ministres rencontrés, il serait notamment intéressant de voir le Commissaire se transformer en conseiller, qui aiderait les agents publics à ne pas tomber dans les pièges tendus par certains lobbyistes.

Pour un dernier répondant, la Loi sur le lobbying est surtout odieuse en ce qu'elle constitue une négation du sens des responsabilités des agents publics. Plutôt que de favoriser le sens de l'éthique de ces derniers, le Commissariat encourage le cynisme de la population et accroît la crise de légitimité que connaissent les agents publics. En surveillant les rencontres des agents publics, il envoie un message négatif à la population, soit celui qu'il faut contrôler ces derniers car ils sont incapables d'assumer leurs responsabilités. Selon cet interlocuteur, ce dispositif est démesuré eu égard aux objectifs visés.

Finalement, l'un des ministres interviewés nous a fait remarquer que le contrôle du découpage électoral par le Directeur général des élections a nettement bonifié les mœurs politiques et mis fin aux manipulations partisans. Cette instance joue en outre un rôle clé dans le respect de la Loi sur le financement des partis politiques que nous traiterons de façon plus particulière dans la prochaine section.

La Loi sur le financement des partis politiques : un dispositif central

S'il y a un dispositif éthique qui se démarque du lot quant au respect qu'il suscite, c'est bien la Loi sur le financement des partis politiques. Les libéraux et les péquistes se rejoignent à cet égard. Onze des dix-sept ministres rencontrés l'ont directement citée ou commentée dans l'entrevue. À leurs yeux, la «Loi de René Lévesque» constitue le geste politique le plus significatif de toute l'histoire politique du Québec moderne en termes d'amélioration réelle des bonnes mœurs et de l'éthique.

Ainsi, cette loi serait, selon nos interlocuteurs, le pilier de l'infrastructure de l'éthique gouvernementale au Québec. Sa puissance symbolique est si forte qu'elle éclipse l'institution qui a la responsabilité de la faire vivre et respecter, soit le Directeur général des élections.

Un ministre de la première heure du gouvernement de 1976 nous a confié que monsieur Lévesque avait plus à cœur la Loi sur le financement des partis politiques que la Loi sur la langue. Il était convaincu que c'était le seul moyen de changer véritablement les mœurs politiques. Cette loi est devenue une référence de fierté dans l'ensemble de «la philosophie du PQ». Un autre ministre péquiste signale que c'est justement cet héritage qui «oblige le PQ a toujours devoir laver, plus blanc que blanc». D'ailleurs, un malaise s'imisce facilement au sein de cette formation politique quand ses membres apprennent qu'il y a eu des gymnastiques douteuses dans ce domaine. Un autre ministre, entré en politique à cette époque, mentionne que cette loi et toute la philosophie éthique qui l'entourait ont été déterminantes dans sa motivation à s'engager au plan politique.

Cette Loi sur le financement des partis politiques serait «un bijou» pour protéger les élus contre certains types d'inconduite comportementale du milieu politique. Elle est appréciée par les élus parce qu'elle leur donne le sentiment d'avoir une plus grande liberté politique. Elle a mis fin à la culture de la dette politique qui liait le nouvel élu à ceux qui finançaient sa campagne électorale. Un ministre

nous a raconté qu'« avant on était obligé d'aller solliciter des gens pour financer les partis politiques ». Tous les candidats le faisaient parce que c'était nécessaire, mais ils savaient tous que « le financier les attachait », qu'il les rendait redevables. Les élus savaient que « les donateurs avaient un pouvoir très grand, trop grand, sur les partis politiques ».

Sur le même sujet, un autre ministre affirme que, même si « c'était souvent le parti qui se mettait en position de dépendance avec ces professionnels du financement », le simple député ne pouvait pas nier qu'il « connaissait la provenance » de l'argent. Cette logique de financement marquait donc les mœurs; tous la défendaient implicitement. Si personne ne la remettait en question, c'est parce que tous en profitaient directement ou indirectement.

Certains répondants se disent étonnés de la rapidité avec laquelle cette loi s'est imposée dans les mœurs politiques de tous les partis. La grande majorité de nos répondants déclarent qu'elle a joué un rôle central et structurant en matière d'amélioration générale des qualités morales des élus à Québec.

Il semble y avoir un consensus sur le fait qu'elle a permis d'éliminer la grande majorité des transactions inappropriées qui gangrenaient notre vie démocratique. Suivant l'un des ministres rencontrés, il faut que cette loi ait de grandes qualités et qu'elle soit d'une grande légitimité pour que même les libéraux de Jean Chrétien s'y soient référés pour revoir le financement des partis politiques à Ottawa.

Un ministre relève que les effets réels de cette loi sont tangibles des deux côtés du jeu de transaction sous-jacent au financement politique. En effet, si les élus ont appris à être prudents, les donateurs ont également intégré la nouvelle façon de financer les partis. Pour illustrer son propos, cet interlocuteur explique que même en période de financement intensive, il n'a jamais reçu d'offres de chèque autre que celle de chèque personnel. Cela ne veut certes pas dire que des professionnels ou responsables d'entreprises ne financent plus les partis politiques; ils se sont plutôt pliés à l'exigence de faire des dons personnels.

En plus d'élargir la marge d'autonomie des élus, cette loi aurait eu un impact direct sur l'éthique publique, puisqu'elle a permis à des gens venant de tous les milieux socioéconomiques de se présenter en politique. Elle a permis au principe d'égalité des chances d'être véritablement appliqué en matière d'accès au monde de la politique; un candidat n'avait plus besoin d'être proche de gens détenant un pouvoir financier pour espérer faire de la politique active et éventuellement obtenir une fonction de ministre. Cette loi a donc brisé le monopole politique d'une élite plutôt homogène et accru le pluralisme

des profils de candidats et du corps politique. En effet, plus les enveloppes de financement permises sont grandes, plus vous rétrécissez le champ d'accès et minimisez la prégnance du principe d'égalité, plus vous augmentez, conséquemment, les chances de contrôle des milieux politiques par le monopole du réseau des candidats riches ou amis des riches et inversement.

Malgré toutes les bonnes choses qui peuvent être dites sur cette loi, il faut rester réaliste, car elle a ses limites. Un contrôle de tous les dons est impossible, il restera toujours des petites magouilles, au moyen desquelles des contributeurs aux caisses électorales encourageront l'industrie des dons personnels à travers leurs employés. Un ministre convient d'ailleurs que tout le monde « sait qu'il y a de la gymnastique fine qui se fait à gauche et à droite ». Malgré ce constat, il rejoint les intervenants précédents en soutenant qu'il ne croit pas que ces écarts de conduite soient suffisamment importants pour déclarer forfait: « il ne faut pas jeter la puissance du corps de cette loi » pour si peu. Selon un autre interlocuteur, « les puristes ont tort de vouloir tuer la loi parce qu'il y a des écarts », car on sait bien que « ce type de loi ne peut pas être parfaite ». Loin d'être naïfs face à cette loi, ils reconnaissent qu'elle n'est pas parfaite et que certaines personnes continuent à vouloir la contourner. Ces imperfections seraient cependant marginales et ne sauraient être suffisamment significatives pour attenter à sa légitimité.

Un autre ministre signale que ce n'est pas vraiment la loi qui pose problème, mais plutôt le fait que les citoyens ne participent pas suffisamment au financement populaire des partis politiques. En négligeant le financement populaire, ils affaiblissent toute la puissance démocratique de cette loi. Les citoyens ne seraient donc pas très généreux en termes de financement des partis politiques, « tout le monde est pour la vertu » de cette loi, mais « peu sont prêts à payer » directement pour le financement des partis politiques. Cette situation soulève un problème important pour la vigueur de la démocratie québécoise et engendre un stress au plan du système de financement général des partis au Québec. Cette situation malheureuse, aux yeux de cet interlocuteur, ouvre de nouveau toute grande la porte au financement détourné. Ce ministre précise d'ailleurs que ce sont souvent des individus liés à des firmes qui payent les billets pour les activités de financement. Pour certains de nos répondants, l'esprit de la loi a beau faire l'unanimité, il ne fait aucun doute que certains membres de corporations tentent encore de la contourner.

Pour régler ce problème de contournement du financement des partis et préserver l'objectif d'indépendance qui est fondamental dans la loi de René Lévesque, un ministre pense que l'État québécois devrait payer toutes les dépenses électorales des partis politiques, « cela coûterait cher, mais cela serait le seul moyen de mettre tout le monde » sur un pied d'égalité.

Les dispositifs administratifs

Certains ministres rencontrés ont évoqué le rôle central des dispositifs administratifs qui ont été implantés au cours des quatre dernières décennies. L'instauration d'une fonction publique permanente et professionnelle semble être considérée comme le facteur le plus déterminant en matière de bonification des mœurs politico-administratives. Les règles d'embauche et la professionnalisation de la fonction publique québécoise ont été des éléments centraux qui ont permis à l'État québécois de sortir de la « culture du discrétionnaire » et d'entrer dans le monde d'une normativité plus stricte. Malgré tout ce que l'on peut reprocher à cette approche normative, elle a permis à l'État québécois de mettre en place des institutions plus stables et une gestion plus rigoureuse du service public.

Selon ces répondants, le développement et l'implantation de cette culture de la normativité furent accompagnés par le déploiement d'une infrastructure de surveillance et de contrôle. Tout cela a largement contribué à la diminution importante des cas de corruption, de détournement des fonds publics, ce qui a réduit les risques d'abus et de scandales.

Ainsi, les citoyens les plus cyniques, qui ont tendance à accuser les agents publics de se remplir les poches, oublient trop souvent, expliquent ces mêmes interlocuteurs, que les ministres et leur entourage sont soumis à des mécanismes de surveillance et de contrôle. Ils doivent notamment valider et justifier toutes les dépenses de 50 \$ et plus qui se font dans leur ministère, et ce, de façon trimestrielle. De plus, ils doivent défendre les engagements financiers de leur ministère devant des Commissions parlementaires. Ainsi, indiquent ces ministres, il serait faux de penser qu'un ministre a carte blanche dans la gestion de son ministère, car il doit constamment faire des redditions de comptes à différentes instances.

La vie au sein d'un gouvernement exige beaucoup de patience, car rien ne se fait instantanément. Tout ce qui est fait exige beaucoup de préparation et plusieurs étapes de vérification doivent être franchies avant que les projets soient adoptés et que les crédits soient attribués. Une fois ces étapes traversées, ceux qui composent l'entourage du ministre doivent demeurer vigilants et tout aussi patients. Ils doivent tout justifier et s'assurer que les projets triomphent des obstacles que constituent les nombreux dispositifs de contrôle et de validation qui balisent l'utilisation des budgets. Voici ce que nous dit l'un des ministres nous dit à ce sujet : « quand tu as le Conseil du Trésor qui te talonne sans cesse, ta marge de manœuvre pour faire des malversations est mince ». Un autre ministre va plus loin en prétendant que les fonctionnaires du Trésor sont tellement contrôlants que le ministre est en droit de se demander s'il peut encore décider de quelque chose en matière de dépenses publiques.

Ainsi, s'il y a un mythe populaire que les ministres contestent, c'est celui voulant qu'ils accordent régulièrement des contrats gouvernementaux à des amis du régime. Il est important pour eux de souligner qu'un ministre ne contrôle pas le jeu de la passation des contrats, « on a beaucoup trop de règles administratives pour pouvoir contrôler et baliser les appels d'offres ». Un politicien intègre ne conteste pas ces règles de passation de contrats, il les défendra même, car elles le protègent de toute forme de pression.

Toutes ces étapes de surveillance et de contrôle administratifs sont prises très au sérieux par les ministres et leur entourage. Aux yeux d'un des répondants, ces règles et dispositifs jouent un rôle interne de *check and balance* qui oblige le milieu politique à rester très rigoureux. Même s'ils alourdissent considérablement l'action gouvernementale, ils ont aussi pour effet de minimiser les risques de voir poindre au Québec un scandale qui aurait l'ampleur ou le profil de celui des commandites.

Afin d'améliorer ces dispositifs de régulation administratifs, il faudrait encourager les ministères et organismes à accroître l'étendue de leurs vérifications internes. Il faut aussi miser sur des règles de comptabilité très strictes afin de permettre aux hauts fonctionnaires de prendre leur distance à l'égard du milieu politique. En augmentant la transparence et les contrôles dans les ministères et organisations, les hauts fonctionnaires seraient plus protégés au plan du respect de leur intégrité. Les secrétariats des ministères et organisations doivent aussi se questionner davantage sur les principes éthiques qui devraient guider la gouverne des institutions publiques. Ils sont les gardiens des principes éthiques et doivent rappeler à l'ordre les dirigeants qui

ne sont pas sensibles à cette dimension. Il faut notamment mieux former les administrateurs des sociétés d'État afin de les sensibiliser à leurs responsabilités dans le nouveau cadre de gouvernance. Plus ils se sentiront responsables envers l'organisation au sein de laquelle ils ont été nommés, moins ils se soumettront à la règle de la dette politique sous-jacente à leur nomination.

Les autres dispositifs

Parmi les ministres rencontrés, certains ont fait mention de certains dispositifs qui favorisent un accroissement de la place de l'éthique dans nos mœurs. L'un de ces interlocuteurs soutient que toutes les initiatives favorisant la transparence dans les affaires publiques doivent être mises en œuvre. Selon lui, la Loi d'accès à l'information est certes le dispositif le plus apparent en termes de promotion de la transparence. Elle n'est cependant pas la seule initiative qui mette de l'avant ce principe.

La déclaration d'intérêts que doivent faire tous les ministres est également très importante. Trois ministres l'ont d'ailleurs relevée car elle leur rappelle que leurs fonctions visent à servir, non pas leurs propres intérêts, mais l'intérêt public. Quand il signe sa première déclaration d'intérêts, un ministre reçoit un message limpide lui indiquant qu'il est maintenant sous surveillance. Sa signature place ce ministre dans une posture éthique car il engage sa parole et son honneur.

Un ministre nous a également dit que les commissions parlementaires jouent un rôle très important pour notre démocratie. Il s'agit d'une instance de surveillance qui oblige les ministères à faire une reddition de comptes rigoureuse. Un autre répondant confirme le potentiel de régulation de ces commissions, mais déplore le peu de ressources qu'on leur accorde. Ces commissions pourraient jouer un rôle encore plus grand si elles avaient des ressources humaines et financières dignes du travail qu'elles font. Cet interlocuteur ajoute qu'il serait important que les élus qui collaborent à ces commissions laissent au vestiaire leurs réflexes partisans.

Un dernier ministre considère que le procureur général devrait jouer un rôle plus actif auprès de ses collègues afin de les aviser lorsque ces derniers s'entourent de gens douteux ou pouvant nuire à l'intégrité du gouvernement, même si ce n'est qu'en apparence.

La sensibilisation et la formation

Peu de ministres ont mentionné la sensibilisation ou la formation en éthique. À leur avis, il s'agit là d'un domaine fort négligé par les différentes instances de notre système démocratique. L'un de ces répondants signale d'ailleurs qu'il est malheureux de constater qu'il y a peu ou pas du tout de formation en éthique offerte aux élus québécois. Selon lui, on fait peu d'effort pour élever le niveau des compétences éthiques des élus; il faudrait au moins une formation de base pour les sensibiliser à cette dimension de leur métier.

Abondant dans le même sens, un autre ministre soutient que ce sont les responsables de l'aile parlementaire de chacun des partis qui devraient jouer un rôle plus actif en matière de sensibilisation en éthique. Il faudrait notamment encadrer beaucoup mieux les nouveaux élus. Selon lui, les partis politiques devraient également jouer un rôle plus dynamique sur ce plan.

La responsabilité de l'élu et son sens de l'autorégulation

Des ministres ont affirmé qu'ils avaient eux-mêmes une responsabilité importante en matière d'éthique gouvernementale. Trois de ces quatre ministres ont insisté pour dire que la part la plus importante de la responsabilité du ministre sur ce plan se situait dans la sélection d'un entourage de qualité en vue d'éviter les dérapages. Ils précisent à cet égard qu'un ministre doit être attentif lors de la sélection de son personnel, afin de constituer un cabinet irréprochable et vigilant. Plus il s'entoure de gens compétents, courageux et intègres, expliquent-ils, moins il risque de se mettre dans des situations précaires. En effet, un bon cabinet jouera un rôle préventif important, il protégera son ministre contre ceux qui pourraient lui nuire. Ce personnel doit avoir une intelligence critique et ne pas craindre d'aviser son ministre qu'il fait une erreur lorsque c'est le cas. L'un de nos interlocuteurs a souligné que les ministres doivent aujourd'hui, plus que jamais, s'opposer à la diminution des enveloppes réservées aux paiements des membres des cabinets. Selon lui, cette réduction de budget est un mirage d'économie, car tout le monde y perd quand les gouvernements ne peuvent plus engager des personnes compétentes pour conseiller les ministres.

La dynamique démocratique

Plusieurs ministres nous ont parlé de l'importance à accorder aux mécanismes actuels de notre démocratie. À leurs yeux, deux éléments sont présentement garants de notre vie démocratique : des partis politiques sains et des médias vigilants et responsables. L'un de ces répondants résume bien cette réalité en expliquant que les médias et les partis d'opposition représentent les chiens de garde de nos démocraties, car ils obligent les membres du gouvernement à rester toujours vigilants.

Il est essentiel, d'après l'un de ces ministres, de maintenir et de respecter la logique d'alternance de nos démocraties qui demeure le dispositif ultime obligeant les membres du gouvernement à exercer un certain contrôle sur leurs conduites. Il explique que la force de cette logique d'alternance est qu'elle envoie continuellement des messages qui forcent les ministres à tenir compte de l'opinion publique afin de ne pas perdre le pouvoir. Dans le même esprit, un autre ministre soutient que l'opposition joue un rôle central pour garder notre démocratie en santé puisque son rôle de critique oblige le gouvernement à expliquer ses décisions et à rendre des comptes. Un troisième interlocuteur croit que c'est justement le fait d'avoir deux partis politiques forts et dynamiques qui assure aux Québécois que leur gouvernement ne sombrera pas dans les abus comme cela fut le cas à Ottawa. Pour lui, un bipartisme fort est fondamental pour la démocratie, car il empêche le gouvernement de glisser dans un laxisme qui engendre trop souvent, chez les agents publics, des dérapages comportementaux. En somme, la possibilité de l'alternance pousse les membres du gouvernement à toujours garder une fibre morale forte et contribue à réduire grandement l'attrait des tricheries.

Pour favoriser l'augmentation des compétences éthiques des élus, les partis politiques pourraient jouer un rôle plus important, en scrutant notamment les valeurs et la vision de l'éthique des candidats qui les représenteront. Plus ces candidats seront en politique pour servir l'intérêt public, moins il y aura de risque de dérive comportementale.

Les nouveaux dispositifs

Quelques ministres ont proposé de nouveaux dispositifs que les gouvernements pourraient mettre en œuvre en vue d'augmenter la place de l'éthique dans la culture des membres de l'Assemblée nationale. Un

premier a indiqué qu'un code d'éthique pourrait être intéressant, dans la mesure où il serait construit pour aider les ministres à prendre les meilleures décisions et à éviter certains pièges. Un deuxième a affirmé qu'un Commissaire à l'éthique indépendant pourrait s'avérer fort pertinent. Un autre nous a dit qu'une Commission indépendante du Parlement devrait être mise sur pied; elle aurait pour mandat d'évaluer les engagements électoraux des partis politiques pendant la campagne électorale et de vérifier que le parti qui l'emporte respecte formellement ses engagements. À la longue, les partis seraient obligés de modérer leurs promesses de campagne et de tabler uniquement sur celles qu'ils jugeraient réalistes et réalisables.

Le dernier de ces interlocuteurs est d'avis que les modifications les plus importantes à effectuer pour faire progresser la culture éthique des élus sont liées à la réforme du système électoral. Il insistait à cet égard sur la nécessité d'un scrutin proportionnel et sur la limitation des mandats à deux termes. Selon lui, le seul moyen de bonifier la culture de l'éthique est d'intensifier la vie démocratique.

SECTION

2

LA PERCEPTION DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

La présente analyse porte sur sept enjeux fondamentaux qui ont émergé lors de nos entretiens avec les députés : le moteur de l'engagement ; le cynisme des citoyens ; la définition de l'éthique ; la place de l'éthique dans les mœurs ; les conduites favorables à l'éthique ; les conduites problématiques ; les problèmes liés à la sollicitation. Pour chacune de ces sections, nous avons regroupé les réponses des députés afin de créer des catégories structurantes lorsque cela était possible.



LE MOTEUR DE L'ENGAGEMENT

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons choisi de commencer les entrevues par des questions qui pourraient nous permettre de situer la représentation éthique de chacun des élus en relation avec le cheminement qui les a conduits à « faire le saut » dans le monde de la politique active. Nous avons donc amorcé nos entretiens en demandant aux députés de nous expliquer ce qui avait été, pour eux, le moteur de leur engagement.

Nous pouvons d'abord relever que le goût de s'impliquer auprès de sa communauté afin de favoriser le développement local (pour les élus en zone urbaine) ou le développement régional (pour les élus en région) représente un élément important dans la logique d'engagement de plusieurs députés rencontrés. Cet intérêt pour l'engagement auprès des concitoyens et le service à la communauté de proximité interpelle les élus de tous les partis, mais il est particulièrement marqué chez les élus qui représentent des circonscriptions régionales se situant hors des grandes zones urbaines.

En effet, pour les élus en région, l'attachement à la communauté régionale est nettement plus marqué que chez les députés urbains. Selon certains des répondants, les élus régionaux seraient en quelque sorte « condamnés » à être soucieux des enjeux locaux des communautés qu'ils représentent. En effet, les électeurs de ces circonscriptions régionales ne s'attachent qu'aux élus qui s'intéressent aux dossiers

locaux qui les touchent au quotidien. Ainsi, l'élu régional doit rester très « terre-à-terre » dans son approche des dossiers qu'il va prioriser. Il doit se sentir lié à la réalité de la communauté qu'il représente, surtout s'il n'est pas issu de cette région. Rien d'étonnant alors de voir que de nombreux élus régionaux se sont d'abord intéressés à la vie politique à travers un engagement dans la politique municipale.

Certains de ces élus soulignent l'importance de travailler dans le but de mettre fin au sentiment de mépris ressenti par le monde rural; ces communautés hésitent de moins en moins à décrier le fait qu'elles se sont toujours senties oubliées et négligées par les villes-centres (notamment la métropole et la capitale). Les élus régionaux se sentent donc souvent mandatés pour assumer un leadership régional afin de faire entendre les besoins des communautés et pour coordonner les projets régionaux. On leur demande de « faire les liens entre les acteurs » sociaux et économiques les plus dynamiques. Le député doit se sentir responsable à l'égard de la santé économique et sociale des communautés qu'il représente, car il « est un peu comme créateur de synergie » qui cherche à « faire aboutir les idées » structurantes pour la communauté. Un bon député « est un animateur de milieu », il « stimule le milieu et l'aide à mettre en place le contexte favorable favorisant le développement des projets ».

Une majorité des intervenants ont affirmé que c'est par conviction qu'ils ont décidé de faire le saut en politique, c'est-à-dire qu'ils se sont engagés pour défendre une cause, un dossier, des valeurs ou un projet de société. Si ce moteur qu'est l'engagement est partagé par plusieurs députés rencontrés, on peut cependant constater que les causes qui guident cet engagement demeurent plurielles et souvent fort différentes. Malgré cette diversité, on peut les regrouper en deux grandes catégories : les convictions reliées à la question nationale et les convictions sociales.

La question nationale est un facteur important qui inspire les convictions de plusieurs députés; ici aussi l'explication du sens à donner à la conviction divergera : les élus du Parti québécois parleront d'un engagement pour faire un pays (ce sont les députés qui adhèrent le plus par conviction nationale), un adéquate nous dira que c'est la mollesse du nationalisme de monsieur Robert Bourassa qui l'a poussé à s'engager, alors qu'un élu libéral nous avouera que c'est son aversion pour le projet souverainiste qui a constitué le moteur de son engagement.

Par-delà le dossier national, les convictions sociales (cela peut aller de la lutte contre la pauvreté, les droits des minorités, jusqu'à la défense des jeunes de la rue et des étudiants) ont également stimulé l'engagement de plusieurs des députés péquistes et libéraux. Cela se comprend notamment lorsqu'on relève que le parcours professionnel de plusieurs de ces élus est marqué par des activités syndicales ou par un militantisme social.

Si le discours social-démocrate de plusieurs répondants péquistes n'avait rien d'étonnant, il semble évident que les valeurs sociales libérales de monsieur Claude Ryan ont inspiré de nombreux élus du Parti libéral du Québec. L'attachement aux convictions sociales est cependant beaucoup plus discret, voire quasi absent, du discours de nos répondants adéquistes.

Plusieurs répondants ont déclaré que c'est pour faire changer les choses qu'ils ont décidé de faire le saut en politique. Ils affirment que les élus croient encore que la vie politique leur permet d'être des acteurs du changement dans nos sociétés. Un député sénior mentionna d'ailleurs que « même après 15 ans de vie politique », il croit toujours que sa fonction lui permet de participer au mouvement de changement de la société québécoise.

De façon plus marginale, deux des élus régionaux ont admis que c'est l'engagement d'un membre de la famille dans la vie politique qui les a amenés à militer jeune dans un parti et à vouloir ensuite se présenter comme député.

Nous avons constaté que chez quelques-uns des élus, c'est l'engouement pour la personnalité d'un chef qui fut le moteur de l'engagement politique. Même s'il s'agit d'un phénomène marginal, il est intéressant de noter que les élus qui se situent dans cette catégorie se font les promoteurs de la loyauté à l'égard des chefs.

Chose étonnante, un seul de nos députés a affirmé ouvertement que c'est pour devenir ministre qu'il avait fait le saut en politique. De façon candide, il a dit : « On est toujours un peu déçu quand on n'est pas nommé ministre. » Si nous soulignons notre étonnement de n'avoir qu'un seul député sondé qui a eu le courage d'avouer ses ambitions à cet égard, c'est que du côté des répondants ministres, ils avaient été nombreux à nous dire que chaque individu qui décide de faire le saut en politique nourrit le désir de devenir ministre.

Lorsque nous avons demandé aux élus de parler des valeurs qui les avaient guidés dans leur cheminement pour faire le saut en politique active, nous ne pouvons pas dire que nous nous sommes

retrouvé avec un bloc homogène de valeurs. Ces dernières étaient fort variées, ce qui montre que le référentiel de valeurs relève beaucoup plus d'une assise individuelle que groupale.

Les seules valeurs qui recueillaient un minimum d'adhésion furent celles de la solidarité, de l'équité et de la justice sociale, et ce, auprès d'un petit groupe de cinq députés péquistes et libéraux. Il est intéressant de noter que les députés adéquistes sont absents du groupe des élus qui adhèrent aux valeurs dites sociales. Nos deux députés adéquistes rencontrés se rallient plutôt autour de l'idéal de la responsabilité individuelle. Ce contraste avec le premier groupe, qui se déclare partisan de valeurs plutôt social-démocrates, confirme de façon notoire le marquage idéologique plus individualiste de l'ADQ que les analystes politiques ont déjà souligné par le passé.

Autre point intéressant au plan de la démarcation idéologique des partis : malgré l'importance du discours social en faveur du développement de la conscience écologique, il n'y a que deux jeunes élus péquistes qui ont insisté sur l'importance de prioriser le développement durable parmi les valeurs essentielles à défendre aujourd'hui en politique.

Chez les députés libéraux, c'est la liberté qui fut la valeur distinctive de ce groupe. En effet, les trois quarts des élus de ce parti nous ont parlé de la liberté comme étant l'une des valeurs primordiales qu'ils sentaient le besoin de promouvoir.

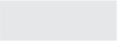
Finalement, trois de nos élus signaleront que c'est la démocratie qui doit demeurer une valeur structurante de la culture politique, puisque c'est grâce à elle que les parlementaires québécois obtiennent la légitimité nécessaire pour assumer pleinement leurs fonctions.

Le reste des valeurs que nous avons obtenues n'ayant été relevées que de façon marginale, nous n'avons pas jugé pertinent de les retenir.



LE CYNISME DES CITOYENS

Pour introduire notre sujet, nous avons demandé à nos répondants de commenter le poids du cynisme de la population à l'égard de leur milieu. Comme politologue, nous avons été surpris de constater que seulement quatre parlementaires se disent préoccupés par cette question, alors qu'il y en a autant qui ne se sentent aucunement concerné par la question. Cependant, tous les répondants avaient leur interprétation de ce phénomène.



LES INQUIETS

Pour les députés de ce groupe, «le bris de confiance entre la population et les politiciens, c'est effrayant». Ils ont l'impression d'être toujours critiqués et souvent «peu respectés» par la population québécoise. Selon eux, il est évident que cela a un impact direct sur l'image qu'ils ont de leur propre métier, de même que sur la légitimité de leur fonction. D'où l'importance pour ces élus de mettre beaucoup d'énergie afin de reconstruire un lien de confiance solide avec la population.

L'un d'eux estime que le cynisme a rebuté de nombreux candidats intéressants et compétents qui auraient pu apporter une importante contribution à la société québécoise. Pour lui, «personne n'a le goût de quitter un milieu professionnel où l'on est estimé, pour

aller dans un milieu qui a perdu toute sa crédibilité». Ainsi, le cynisme ambiant aurait un effet dévastateur sur la capacité des partis à attirer des candidats de qualité.

Même s'ils trouvent cela très difficile à gérer sur le plan personnel, la plupart de ces députés comprennent la désillusion de la population et pensent que plusieurs élus, par leurs comportements douteux, n'aident pas à la reconsolidation du lien de confiance qui doit exister entre la population et ses élus.

Malgré toute la compréhension qu'ils peuvent avoir pour ce cynisme, ils s'avouent tout de même très déçus de voir qu'on «ne reconnaît pas l'apport important de la politique»; cela a certes un effet démotivant pour accomplir une tâche qu'ils considèrent comme très exigeante.

LES SCEPTIQUES

Il est intéressant de constater que les députés qui se disent le moins préoccupés par la question du cynisme sont ceux qui ont insisté le plus sur l'importance de leur engagement à l'égard des citoyens de la circonscription et des communautés qu'ils représentent. Leur explication du phénomène est aussi fort révélatrice, car ils pensent que le cynisme repose essentiellement sur une représentation abstraite des politiciens, c'est-à-dire que le mépris est orienté vers les parlementaires qui siègent à l'Assemblée nationale, à Québec, loin de la réalité quotidienne des individus.

Ces députés sont d'avis qu'il y a une certaine séparation dans l'imaginaire politique des citoyens, c'est-à-dire qu'il y a un écart significatif entre l'appréciation et le respect pour leur député qui est directement présent auprès d'eux dans le comté et le mépris profond qu'ils vouent à la classe politique abstraite et générale qui semble perdre son temps sur les banquettes du Parlement dans la Capitale ou pire, qui prend des décisions sans tenir compte des besoins des citoyens.

Pour l'un de nos répondants, c'est lorsqu'un député comprend cette réalité qui est au cœur de son vécu qu'il se dit que «ce n'est pas à Québec que le plus beau de la *job* se fait, la vraie vie politique se fait dans sa circonscription». Nos députés qui se positionnent dans la logique de la politique de proximité affirment que «plus on est présent dans sa circonscription, moins on se fait montrer du mépris», car

«les gens ont du respect pour ceux et celles qui font de la politique correctement», c'est-à-dire «le député qui s'implique et qui défend la circonscription».

LES CRITIQUES

Pour quelques-uns des députés, tout ce cynisme repose sur l'exagération populaire, voire une pure distorsion de la réalité. Selon eux, c'est au redressement de cette perception que doivent s'attaquer les élus, car il y a une certaine urgence à freiner toute cette «agressivité des gens» qui serait fort préjudiciable à la légitimité des politiciens. Pour certains, il est essentiel de rétablir les faits et de déraciner «certains préjugés erronés». Ils soutiennent qu'il est nécessaire de détruire le mythe que tous les élus sont des voleurs ou des menteurs et qu'il faut montrer aux gens toute la générosité mise dans l'accomplissement de leur travail, souvent sans compter leurs heures.

Pour eux, il est difficile d'agir lorsqu'ils se retrouvent toujours dans une situation où, peu importe ce qui est fait, il y aura de sévères critiques qui leur seront adressées. Ce cynisme empêche les politiciens d'aller au bout de leur mission et décourage de nombreux individus à faire le saut en politique.

L'opinion publique serait ainsi devenue «un tribunal de la perception» où tout est critiqué exagérément et de façon pas toujours cohérente. Voici comment l'un des députés témoigne des exigences constantes au plan de la transparence: «On a beau jouer la carte de la transparence, dès que l'on dit la vérité, on vous rentre dedans»; «En fait, la seule vérité que les citoyens veulent entendre, c'est celle qui leur plaît»; «Ils exigent de la franchise, mais ils ne sont pas toujours prêts à entendre la vérité.»

LES DÉÇUS

Il y a finalement les déçus qui, comme pour le groupe précédent, pensent que la population est trop sévère à l'égard de la classe politique, mais qui auraient justement tendance à vouloir renoncer, plutôt que de s'attaquer au travail de changement des perceptions. Selon eux, leurs concitoyens sous-estiment nettement tous les sacrifices que les politiciens doivent faire pour bien assumer leur fonction. Pour ces derniers, c'est surtout la famille qui est négligée dans tout cela, puisque

le travail politique exige un horaire atypique où les journées s'allongent en soirée, les semaines ont sept jours et les déplacements sont constants. Bref, le passage à la vie politique hypothèque grandement la qualité de la vie privée des élus et ils se demandent si l'ingratitude des citoyens vaut la peine de continuer à se sacrifier.

LES FACTEURS AMPLIFICATEURS DU CYNISME

Après nous être intéressé à leur perception de ce cynisme, nous les avons amenés à expliquer ce qui, selon eux, pourrait bien être à la base de ce phénomène. Il s'agissait d'une stratégie d'entrevue qui nous permettait de nous rapprocher de notre objet principal. Cette stratégie a porté des fruits, car nous avons été étonné de voir que nos députés avaient un sens de l'autocritique très développé et qu'ils n'hésitaient pas à reconnaître que les comportements de certains et même certaines dimensions de la culture politique ne servaient pas leur cause.

Ils ont notamment reconnu en chœur que le manque de transparence et l'utilisation de la « langue de bois » n'aident en rien à remonter la cote de popularité des politiciens. Pour un élu adéquate, tout cela est une forme d'arrogance à l'égard de la population et « ce mépris pose un problème au plan de la confiance ». Un député d'un autre parti soutient que si les élus faisaient un peu plus d'efforts pour répondre correctement, de façon simple et limpide aux questions qui leur sont adressées par leurs concitoyens, il y aurait beaucoup moins de suspicion du côté des citoyens et la légitimité des acteurs politiques en sortirait grandie.

Un peu dans le même esprit, certains élus émettent l'idée que les citoyens en ont marre de sentir que leur politicien travaille toujours sur le mode de la réélection, c'est-à-dire dans une logique où la relation avec les citoyens se fait uniquement sur une base de marketing politique et non d'écoute et d'aide. Ainsi, « les gens ont raison d'être désabusés s'ils pensent que le milieu politique n'est là que pour rester au pouvoir », plutôt que de se dévouer pour aider le milieu et travailler à la résolution des problèmes qui frappent la communauté ou les membres de cette dernière.

Toujours dans cette catégorie, il y a aussi des députés qui notent que les citoyens en ont assez de cette culture politique qui se structure sans cesse autour d'une rhétorique qui ne s'aligne que sur des promesses sans fondements et surtout sans potentiel de mise

en œuvre. Pour l'un d'eux, cela révèle «une culture politique qui est toujours très duplessiste» et qui représente une forme de chantage puisque l'on vend des mirages pour se faire encore élire. Il est intéressant de constater, que le souvenir de l'ancien premier ministre Maurice Duplessis est revenu à quelques reprises afin d'illustrer le côté sombre et immoral de la politique. Ce dernier est devenu un symbole québécois du machiavélisme politique.

Ils sont quelques députés à penser qu'en acceptant de prendre le virage culturel de l'américanisation de la politique : «On *américanise* la façon de faire de la politique.» Pour eux, les politiciens québécois ont eux-mêmes ouvert la porte toute grande à une vague de médiatisation de la politique à outrance. Selon eux, en acceptant d'entrer dans cette logique de médiatisation, les politiciens ont sous-estimé les effets récurrents que ce «*star system*» pourrait avoir sur eux. Ils ont entretenu un rapport ambivalent avec les médias en croyant qu'ils allaient pouvoir garder le contrôle au plan de la gestion de leur image. Cette dynamique ne comporte pas que des avantages. En effet, si plusieurs ont apprécié la surexposition médiatique pour la visibilité, qu'elle leur a donnée, ils ont oublié que tout cela les rendait beaucoup plus vulnérables à l'égard des journalistes et des médias. L'un de nos répondants, qui fait partie de la catégorie des nouveaux élus, s'est dit surpris de voir comment ses collègues «gèrent les médias comme on gère la Bourse», c'est-à-dire avec beaucoup d'excitation lorsque la cote est en hausse, mais avec une grande insouciance face au risque de tomber de plus haut, si l'image s'effrite.

Bien entendu, la plupart de ces députés ont mis les journalistes au banc des accusés en leur reprochant leur soif de scandale et leur volonté de tout simplifier et de chercher à polariser le débat. Le danger d'un tel transfert de responsabilité, c'est qu'on peut finir par oublier que tout cela fait partie de l'environnement externe immédiat sur lequel les élus ont très peu de pouvoir.

LA PERTE DE POUVOIR

D'autres pensent que le cynisme des citoyens provient du fait qu'ils ont l'impression que les politiciens ont de moins en moins de pouvoir, ce qui les rend moins respectueux de la parole politicienne. Selon nos deux élus adéquistes, les citoyens croient que les politiciens ont abandonné le pouvoir décisionnel entre les mains de l'élite technocratique qui contrôle l'administration publique. Pour ces députés, les citoyens en région ne supportent plus d'avoir d'impression d'être soumis au diktat

des fonctionnaires. Selon d'autres élus, certains citoyens voient cette dépossession surtout à travers le prisme de la mondialisation de l'économie qui a fait perdre beaucoup de pouvoir à nos politiciens, pour le transférer entre les mains des banquiers et des grands propriétaires.

L'INDISCIPLINE DES ÉLUS

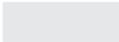
Pour certains députés rencontrés, la cacophonie et la superficialité des « débats parlementaires n'aident pas à rehausser l'image des élus », car c'est souvent la période de questions qui met en lien le citoyen avec le travail des députés à travers le journal télévisuel. Avec ces images où chacun insulte l'autre ou lance son indignation publiquement, les citoyens se font une image négative du travail des parlementaires ; ils sont persuadés qu'il y « a beaucoup trop de drame et de théâtre en politique ». Pour l'un des répondants, on ne peut pas nier que les citoyens « ont raison de douter de notre rigueur intellectuelle » lorsqu'ils voient ces images, car il s'agit bien « d'un spectacle ridicule qui est orchestré du matin au soir », dont le « seul objectif est d'avoir le punch de la journée qui aura droit au bulletin de six heures ».

Plusieurs députés déplorent le fait que les citoyens n'ont accès qu'à cette facette la plus superficielle de leur métier et qu'ils n'ont pas la chance de connaître les dessous du travail en Comité parlementaire (qui lui est très riche selon eux) ou le travail réalisé au quotidien sur le terrain, dans les circonscriptions, avec les groupes et les citoyens.



LEUR DÉFINITION DE L'ÉTHIQUE

Nous voici à présent dans le bloc central de cette étude, c'est-à-dire l'analyse de la perception qu'ont les députés de l'éthique appliquée au contexte de leur travail. De façon générale, on peut d'abord dire que les députés n'ont pas une vision théorique très claire de ce que signifie l'éthique. Ils ont cependant beaucoup plus de facilité à nous donner une définition intuitive à partir de plusieurs exemples qui leur permettent d'illustrer la façon particulière qu'ils ont de concevoir cette dernière. C'est pour bien synthétiser leurs pensées que nous allons structurer cette section autour de deux axes : leur définition théorique et leur définition pratique.



LA PLACE DE LA RÉFLEXION

Dans un premier temps, nous pouvons affirmer que c'est le lien établi entre l'éthique et la qualité du jugement qui ressort comme l'élément le plus significatif et structurant pour la définition générale qui rallie nos députés. Pour six d'entre eux, l'éthique est « d'abord une question de jugement ». Ce jugement éthique doit amener le politicien à intégrer l'idée de la « prudence » et le « gros bon sens » dans son processus décisionnel. Ces références et repères devraient lui permettre

d'éviter « les pelures de banane qui sont partout » sur le chemin politique et lui permettre de prendre des décisions plus justes et moins préjudiciables.

Cette approche réflexive amène les politiciens à prendre un peu plus de temps avant d'agir, et cela a un effet important sur le changement de la culture politique, puisque les politiciens contemporains aiment fonctionner sur un rythme ultrarapide ; les députés se sentent ainsi beaucoup plus des gens d'action que des gens de décision. En freinant de façon significative la cadence de la prise de décision et de la mise en action, l'éthique incite les élus à intégrer la logique de « responsabilité » dans leur système de valeurs référentielles et les pousse à réfléchir davantage sur la portée que leurs décisions peuvent avoir sur les autres et sur la collectivité. L'éthique devrait donc leur permettre « d'éviter de se mettre dans une posture de vulnérabilité ». Pour l'un de nos élus, l'éthique doit permettre de faire « un test de décision » avant d'aller de l'avant. Selon lui, pour s'adapter à la culture politicienne d'aujourd'hui, il suffirait de se poser la question suivante : « Suis-je capable de défendre ma décision devant les médias ? »

LE RÔLE DE L'INTÉGRITÉ

Le lien entre l'intégrité et l'éthique a été rapidement évoqué pour expliquer la vision que les députés ont de l'éthique. Pour cinq d'entre eux, les élus doivent éviter de commettre des « fautes » en matière d'intégrité dans l'exercice de leur fonction, car cela se répercute sur tous les membres de leur parti et même sur les autres parlementaires qui siègent à l'Assemblée nationale. Le manque d'intégrité de certains élus serait ainsi, selon eux, la pire « faute éthique » et la principale cause de l'effritement du lien de confiance avec la population. Comme ce lien de confiance « se perd plus vite qu'il ne se gagne », les élus devraient toujours porter une attention très particulière à la qualité de leurs décisions et de leurs comportements, puisque c'est toute la « crédibilité » du milieu politique qui est en jeu avec la question de l'intégrité.

Pour l'un d'eux, aucun politicien ne peut prendre la question de l'intégrité à la légère ; ils doivent tous être vigilants puisque « le pouvoir peut assurément corrompre », peu importe les convictions morales que les élus peuvent avoir au départ. Ce dernier député pense que les nouveaux élus doivent comprendre cela au plus tôt car l'ivresse du pouvoir les envahit rapidement ; ils doivent bien saisir que « lorsque

l'on est dans des lieux de pouvoir, il y a toujours beaucoup de pression ; plus on monte en termes de pouvoir, plus la pression se fait grande et cela peut altérer la qualité du jugement».

LA NÉCESSITÉ DE L'AUTONOMIE ET DE L'AUTORÉGULATION

Ces deux premiers points sont complétés par l'idée avancée par deux autres répondants, soit que l'éthique est essentielle pour le milieu politique, car les élus ont une très grande autonomie. Ainsi, avec cette marge de manœuvre très grande, ils doivent nécessairement développer leurs compétences en matière « d'autorégulation ». Pour ces députés, « s'il y a une sagesse à ne pas vouloir s'enfermer dans des règles trop rigides, cette marge de manœuvre très large devrait exiger un plus grand sens de l'autorégulation ». Un peu dans le même esprit, un autre député précise que si les politiciens n'arrivent pas à démontrer qu'ils sont à la hauteur pour assumer pleinement leurs responsabilités au plan de l'éthique, « il sera nécessaire pour le Parlement de réduire leur autonomie en leur imposant plus de normes afin de baliser la conduite des élus ».

L'IMPORTANCE DE LA TRANSPARENCE

Pour d'autres députés, il y a un lien nécessaire à faire entre la promotion d'une culture politique axée sur la transparence et la réflexion en matière d'éthique ; « plus les politiciens devront jouer à "découvert", plus ils devront adopter un comportement irréprochable ». Pour l'un des répondants, « le meilleur moyen de garder le cap sur une éthique politique forte est de se dire et redire que tout finit par se savoir » et qu'il est donc préférable d'intégrer l'éthique et la transparence en amont. C'est lorsqu'il n'a « rien à cacher » que le politicien peut faire son « travail professionnellement » ; seule sa liberté de conscience lui permet d'échapper aux tentations de conflits d'intérêts et de se consacrer au bien commun.

LE CONCEPT DE SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

En raison de leurs fonctions, certains élus croient que l'éthique devrait amener les députés à être davantage à l'écoute des besoins de leurs électeurs et à se dévouer un peu plus pour les citoyens et la collectivité.

Pour l'un des députés, ce dévouement et ce plaisir de servir l'autre doivent être à la base de l'éthique des politiciens, car ils sont là « pour servir » les membres de la communauté. Selon lui, « on doit faire de la politique parce que l'on s'intéresse à la vie des autres humains ».



LA PLACE DE L'ÉTHIQUE DANS LES MŒURS POLITIQUES AU QUÉBEC

Pour la très grande majorité des députés, si le dossier des élus de l'Assemblée nationale n'est pas parfait en matière d'éthique, les Québécois et Québécoises doivent tout de même savoir que leurs élus possèdent un grand sens « de l'intégrité et de l'honnêteté face à l'argent public », et que « la qualité morale des élus québécois ne fait aucun doute ». Pour nos répondants, il n'est pas banal de constater que le problème de la corruption, qui gangrène plusieurs régimes politiques partout dans le monde, n'est pas un problème que l'on observe ici.

Ces députés vont même jusqu'à prétendre que les conflits d'intérêts, qui constituent une faute politique moins grave que la corruption ou le détournement de fonds publics, demeurent un phénomène plutôt marginal dans les us et coutumes au Québec. Pour appuyer cette position, l'un des élus seniors mentionne : « En 15 ans, je n'ai jamais vu de comportement irrecevable qui aurait dû faire un scandale. »

Pour nos députés, le système politique a attaqué de front ces problèmes importants, à la fin des années 1970 (notamment avec la Loi sur le financement des partis politiques adoptée par le premier

gouvernement de monsieur René Lévesque), et les élus ont rapidement cheminé et collaboré afin de transformer la culture politique, pour la rendre critique, voire intolérante à l'égard du phénomène de la corruption. Suivant l'un d'eux, le passage du PQ de monsieur René Lévesque aurait été des plus salutaires pour redresser les standards d'intégrité. En plus de mettre en place de nouvelles règles en la matière (notamment sur le financement des partis politiques), ce gouvernement a fait évoluer les mœurs politiques jusqu'à amener la population à être « beaucoup moins tolérante qu'avant à l'égard des écarts de conduite ».

Pour certains élus, les citoyens sous-estiment la qualité et la compétence des élus qui siègent au Parlement. Un nouveau venu dans le paysage politique du PLQ s'est dit étonné de voir à quel point le premier ministre avait le choix entre de nombreux candidats compétents pour former son gouvernement. Il s'est même dit déçu de voir qu'« il y a un gaspillage d'éléments compétents » une fois que le gouvernement est formé.

Selon les députés, heureusement qu'il y a les commissions parlementaires pour permettre à de nombreux élus compétents de contribuer plus directement à la chose publique nationale. Ils regrettent que le travail dans ces commissions ne retienne pas l'attention qu'elle mérite, car « à Québec, les commissions parlementaires sont des lieux de qualité où les parlementaires peuvent travailler à bonifier les projets de loi afin de mieux servir la population ».

Ils sont aussi plusieurs à se dire que peu importe les partis politiques, « la grande majorité des députés croit à l'intérêt public, ils sont là pour servir l'intérêt public ». L'un des répondants assure que les gens seraient étonnés de voir que les politiciens « sont des gens très dévoués pour la communauté », « ils cherchent vraiment à contribuer au bien-être de leurs concitoyens ». Ce sont « les façons de servir l'intérêt public qui diffèrent » et les interprétations de ce qui est bon pour le bien commun qui ne correspondent pas toujours. Ces derniers éléments caractérisent le paysage idéologique de la réalité démocratique.

Par-delà les qualités personnelles des individus travaillant en politique, on ne peut nier que c'est parce que le milieu politique est très surveillé et encadré par des dispositifs institutionnels, par les médias et par les citoyens, que l'on ne voit pas souvent de grands écarts de conduite. On pourrait dire que la démocratie québécoise se caractérise par une autorégulation politique imposée aux élus, par la vigilance de nombreux dispositifs sociaux et politiques qui se sont peu à peu établis dans leur environnement. Il faut cependant rester vigilant car personne dans le milieu politique ne doit jamais se penser à l'abri gens dénués

de scrupules. Il y en a toujours eu et il y en aura toujours, selon lui, qui seront tentés de profiter du système politique; ces gens peuvent être des élus ou des individus qui parasitent le milieu politique.

Parmi les points négatifs relevés dans cette culture politique québécoise, certains dénoncent les comportements arrogants et égocentriques de nombreux élus. Ils seraient effectivement nombreux à gérer leur carrière politique uniquement «à travers la logique des gains personnels», «pas pour s'enrichir» financièrement, mais pour obtenir toujours un peu plus de pouvoir ou avoir plus de visibilité auprès des médias. Pour certains des nouveaux élus, le constat négatif qu'ils ont fait dès leur entrée en politique fut le même: «Il y a beaucoup de carriéristes et de narcissiques chez les hommes politiques.» La déception des nouveaux élus est principalement causée par le fait de se retrouver dans un univers profondément individualiste, où le chacun-pour-soi prédomine. Ils étaient plusieurs à penser qu'en faisant le saut en politique, ils allaient se retrouver au sein d'un groupe parlementaire uni, avec qui ils allaient partager beaucoup de choses et travailler en toute solidarité. Rien de cela ne s'est produit: ils ont plutôt atterri, et ce, peu importe le parti, dans un univers où les actions politiques étaient et sont toujours guidées par les égos.

Bien entendu, tous ces politiciens ambitieux poursuivent le même objectif, soit l'obtention d'un poste de ministre, avec une option à plus long terme sur celui de premier ministre. Pour arriver à cette fin, plusieurs développent des stratégies douteuses et adoptent des comportements profondément problématiques pour contrer la concurrence des collègues et se démarquer. Ainsi, nous y reviendrons ultérieurement, il ressort de façon assez significative que les députés sont souvent beaucoup plus respectueux et *fair* à l'égard des adversaires politiques des autres partis qu'ils ne le sont envers les membres de leur propre caucus.

En termes d'éthique, certains considèrent que «ce ne seraient pas les détournements de fonds qui seraient un vrai problème récurrent, mais plutôt le peu de respect et de vigilance à l'égard de l'argent public qui est si difficilement gagné»; autrement dit, c'est le manque de rigueur dans l'utilisation adéquate et maximale des fonds publics qui peut soulever des problèmes. Les élus ne seraient donc pas toujours assez sensibles à l'importance de faire très attention lorsqu'ils utilisent les deniers publics qu'on leur a confiés.

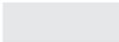
Finalement, un élu a relevé que l'un des problèmes culturels à l'origine de nombreux malaises ou scandales réside dans la proximité des élites québécoises: «Tout le monde fréquente le même monde, le milieu politique fréquente un réseau restreint.»



LES CONDUITES FAVORABLES À L'ÉTHIQUE

Pour prolonger la réflexion sur leur vision concernant l'éthique et la place accordée à cette dernière dans la culture politique du Québec, nous avons demandé aux députés rencontrés s'ils avaient été marqués par des conduites inspirantes ou si eux-mêmes se sentaient fiers de certaines initiatives personnelles susceptibles d'être considérées comme des conduites exemplaires. Les réponses furent plutôt timides et diffuses, mais nous avons tout de même réussi à repérer quelques pistes pour notre recherche.

Il est d'abord intéressant de voir que, pour certains députés, c'est surtout dans les petits gestes du quotidien que ressortent les meilleurs exemples en matière d'éthique.



LE RESPECT DES DENIERS PUBLICS

Le premier enjeu fondamental pour les députés est le respect des deniers publics. Dans leur esprit, cet enjeu est lié à une zone à risque non négligeable en raison de la gestion des enveloppes discrétionnaires dont ils disposent. Ainsi, la majorité des répondants insiste sur l'importance qu'il y a d'agir de façon responsable avec l'argent public dans le cadre de leurs fonctions. Un député avait une belle image pour illustrer son

interprétation de l'influence de l'éthique sur ce sujet : il faut « les utiliser avec autant de respect que si c'était l'argent de notre sœur que l'on devait dépenser », car il faut comprendre que « l'argent public, ce n'est pas l'argent des politiciens, c'est de l'argent prêté pour assurer le bien-être collectif. D'où l'importance de la rigueur dans notre dépense de cet argent-là ! » Ainsi, « le rôle du politicien est de s'assurer que le citoyen obtient le maximum de service et de bénéfice avec l'argent public ».

Les députés sont conscients qu'ils ne gèrent pas des millions de dollars comme le font les ministres, mais ils sont convaincus qu'ils doivent se sentir tout aussi responsables que ces derniers lorsque vient le temps de gérer les budgets discrétionnaires. En effet, les députés reçoivent tous une enveloppe discrétionnaire (de plus ou moins 80 000 \$ pour l'action communautaire et bénévole). Pour leur part, les députés régionaux gèrent une seconde enveloppe discrétionnaire (dont le montant est proportionnel à la superficie) pour les infrastructures routières. L'un des nouveaux députés que nous avons rencontrés a reconnu qu'il a été choqué lorsqu'on lui a appris l'existence de ces deux enveloppes discrétionnaires pour servir sa communauté ; il a eu l'impression de se retrouver dans un milieu qui était resté figé à « l'époque de Duplessis ». Avant son élection, il n'avait même pas imaginé que ce type de pratiques existait encore dans le Québec contemporain. Loin de se réjouir de ces enveloppes qui étaient à sa disposition, il a plutôt craint les pressions des lobbys locaux qui pouvaient le faire tomber dans « le danger d'arbitraire », le « copinage » et le « favoritisme ». Il semble évident que ces lobbys locaux sont très actifs en régions et qu'ils ont une forte influence sur les élites locales. Ils savent qu'ils ont un pouvoir non négligeable au moment des élections, pouvoir que tous les candidats prennent en considération.

Plusieurs s'entendent d'ailleurs pour dire que la gestion de ces enveloppes discrétionnaires exige des standards éthiques élevés au plan individuel, puisque le député se trouve à être le seul responsable de l'utilisation de ces fonds et qu'il n'y a aucune procédure institutionnelle pour l'inciter à rendre des comptes à ce sujet.

Bien entendu, si cette marge d'autonomie est en principe très grande, elle l'est un peu moins dans la réalité, puisque les milieux sociaux, communautaires et municipaux qui profitent habituellement de ces sommes sont fort vigilants et actifs en termes de surveillance de la gestion des enveloppes par le député.

Ainsi, un député régional signalait que le député qui n'arrive pas à faire primer son sens de l'éthique et de la justice lorsqu'il distribue l'argent perd rapidement sa crédibilité dans son milieu : « à la

campagne, les choses sont vite connues» et ce que l'on croyait confidentiel est vite su de tous. Ainsi, le seul moyen qu'un député a pour ne pas perdre la confiance des groupes ou des communautés locales de sa circonscription est de toujours «gérer cela avec transparence, et de rester juste et équitable grâce à des critères de comparaison». Même s'il n'y a pas de règles institutionnelles pour baliser ou prescrire les façons de faire dans ce domaine, le député sait qu'il doit s'autoréguler lorsque vient le temps de faire la distribution des enveloppes discrétionnaires. Cette autorégulation lui est en quelque sorte imposée par la très grande vigilance des groupes et des communautés locales qui le mettent toujours sous surveillance. Tout cela engendre une saine pression qui pousse le député à agir de façon prudente et transparente; il sait qu'il doit toujours expliquer clairement comment il va dépenser ou a dépensé cet argent à l'intérieur de son comté.

Cette pression du milieu semble cependant un peu moins importante pour les élus des régions urbaines. Ces derniers sentent qu'ils sont seuls avec «leur bonne conscience» pour bien gérer tout cela: «cette enveloppe budgétaire, peut facilement se transformer en pouvoir arbitraire», nous prévient l'un de nos députés. Seul un sens de l'éthique très élevé peut les amener à utiliser cet argent de façon adéquate, car les freins externes sont moins présents et il semble y avoir une opacité plus grande dans la circulation de l'information.

L'inquiétude des députés ne semble pas du tout être du côté du vol ou des détournements de fonds pour l'usage personnel du député; on craint plutôt qu'il y ait une utilisation partisane et non équitable de cet argent public. Ainsi, cet argent ne devrait pas être utilisé pour récompenser les gens qui ont aidé à élire un député, mais il devrait plutôt favoriser les groupes d'actions bénévoles qui travaillent directement pour le mieux-être de la communauté en général et des individus les plus vulnérables en particulier. L'un d'eux va encore plus loin dans sa suspicion en affirmant que «certains pourraient faire des arrangements avec des groupes afin qu'ils retournent une partie de ce financement en aide pour les campagnes politiques». Ce qui dérange le plus ce dernier député, c'est d'entendre certains de ses collègues dire qu'il n'y a pas de quoi paniquer avec ces enveloppes discrétionnaires puisque «les sommes sont dérisoires». Il ne peut accepter ce type d'argument, car c'est l'argent des contribuables qui est en jeu: «On dépense quand même plus de 130 000 \$ par année» de cet argent des citoyens et «si on multiplie cela par 125 députés», cela fait beaucoup d'argent. Eu égard aux commentaires «irresponsables» de certains collègues, ce député se dit que l'on devrait éventuellement soumettre la gestion des députés à «un vérificateur interne du Parlement»; ainsi, «ceux qui feraient des abus en feraient moins».

L'un des députés rencontrés a poussé son enquête pour savoir si la transparence était véritablement encouragée sur ce plan. Il s'est rendu compte, avec consternation, que la gestion de ces enveloppes est « protégée de l'accès à l'information ». Il s'est dit choqué de cette découverte : « Je ne peux pas comprendre que la gestion de ces fonds discrétionnaires soit protégée de la transparence élémentaire. » Ainsi, un député intègre a tout avantage à gérer ses fonds discrétionnaires et son budget de bureau comme s'il devait les dévoiler régulièrement sur la place publique, et ce, même si ce n'est pas le cas. L'intérêt de cette stratégie, c'est qu'il pourra rapidement répondre à des détracteurs si jamais son intégrité et son sens de la justice étaient mis en doute.

Au plan de la rigueur, plusieurs insistent pour dire qu'un député sensible à l'éthique n'improvise jamais au plan de l'attribution de ces sommes. Il doit « faire connaître ses critères de sélection et le processus des décisions » dès le départ afin que tout le monde soit égal sur la ligne de départ et puisse s'organiser pour remplir les critères. Un répondant affirme d'ailleurs qu'« il a choisi de fractionner son enveloppe en trois : au prorata des villes, des populations et des superficies de routes ; ce calcul fait en sorte que chacune des municipalités recevra sa juste part pour les routes ».

L'INTÉRÊT PUBLIC

Le deuxième enjeu, qui interpelle plusieurs députés et qui nous permet de mieux comprendre leur conception de l'éthique, est le maintien du cap sur l'intérêt public. L'un de nos répondants déclare à ce sujet, « quand on est élu, on représente tous les citoyens de la circonscription », pas uniquement ceux qui viennent faire des pressions. Sur ce plan, les répondants soulignent l'importance d'avoir un sens de l'éthique développé pour résister aux pressions constantes qui se manifestent dans la vie politique.

La situation de relation permanente que doit entretenir l'élu avec les divers groupes de pression présents dans son environnement direct ou indirect représente assurément une zone à risque importante. La prudence sous-jacente à l'éthique devient donc ici une donnée utile et incontournable, puisque ce travail de rencontre avec les groupes de pression, les promoteurs de projets ou les lobbyistes est au cœur des activités d'un bureau de circonscription. Ainsi, le député doit toujours se rappeler qu'« il faut gérer pour la population, pas pour les groupes

de pression». Ce rappel est important, car plusieurs de ces «groupes sont arrogants et revendicateurs» et ils «pensent qu'ils sont les seuls à pouvoir parler au nom des gens» du comté.

Dans ce contexte, la «responsabilité de l'élu est de résister à ces pressions», «il ne faut pas se laisser impressionner par ceux qui crient le plus fort», «les élus les plus intéressants en termes d'intégrité et d'éthique sont ceux qui savent se tenir et peuvent dire non pour protéger l'intérêt public et le bien commun».

Contrairement aux ministres qui sont surtout approchés par des lobbyistes professionnels, le député se fait beaucoup plus solliciter par des groupes sociaux et communautaires, ainsi que par des promoteurs de la région. Comme il s'agit d'individus qui habitent la circonscription, le député peut difficilement éviter de les rencontrer. De plus, la relation qui se développe avec eux est beaucoup plus subjective et émotive: par exemple, un refus de les aider peut rapidement engendrer un chantage visant à nuire à sa réélection. Le jeu électoral (appui ou nuisance) est toujours sous-jacent à ce type d'échanges; tout cela rend l'élu encore beaucoup plus vulnérable dans son travail. Cette vulnérabilité s'accroît souvent parce que «le député n'est pas toujours bien formé pour faire face» à ces lobbyistes ou groupes de pression. Selon certains députés, ce travail de résistance à la pression peut être facilité lorsque l'élu sent qu'il est soutenu par des citoyens qui aiment les politiciens courageux et intègres.

En revanche, le député ne doit pas tomber dans l'autre extrême et refuser de rencontrer systématiquement tous les groupes de pressions et d'intérêts. Il doit plutôt se mettre dans une situation où il pourra «juger de la recevabilité de la demande d'aide et surtout de l'intérêt qu'elle a pour la communauté».

À travers cette recherche, nous avons pu constater que les élus ne sont pas opposés en soi à la logique de la sollicitation organisée et de lobbying. Au contraire, ils estiment que dans certains dossiers, les démarcheurs proposent des projets fort intéressants et structurants pour la circonscription et sa population et que cela les incite à les soutenir. Ce qui les ennuie cependant, c'est lorsque les démarcheurs font des pressions indues pour qu'ils favorisent les intérêts particuliers qu'ils représentent ou défendent. Ainsi, dans les relations qu'il entretient avec ces groupes, le député doit exercer un jugement nuancé et éclairé. Plus le député consolide ses compétences éthiques, plus il arrive facilement à se positionner intelligemment et positivement dans cette dynamique transactionnelle.

LE FINANCEMENT POLITIQUE

Malgré la loi qui encadre les pratiques de financement des partis politiques, plusieurs répondants reconnaissent qu'il y a là une zone à risque dont ils doivent se méfier, «car certains n'ont pas encore compris que l'achat d'un billet pour une activité ne donne pas de privilège d'accès à l'élu». C'est à cause de cette interprétation populaire que le député doit avoir un sens de l'éthique très développé et qu'il doit clairement pouvoir indiquer à ces concitoyens que «la porte du bureau doit être grande ouverte pour tous» et qu'il n'y a «pas de privilège pour ceux qui achètent un billet».

Pour les députés préoccupés par cet enjeu d'égalité de traitement des citoyens de leur circonscription, tous les élus devraient défendre publiquement l'idée qu'il ne doit pas y avoir «de lien entre le financement et l'intérêt porté sur un dossier de citoyen», et agir en conséquence. Un répondant affirme que, dans notre régime politique, «tout le monde doit avoir accès au député», il ne peut y avoir de discrimination sur ce plan, surtout pas si cela est lié à la grosseur du montant de financement: pour lui, c'est une question centrale de l'éthique gouvernementale.

LA VIE EN CAUCUS

Au plan des partis politiques, les députés pensent que le caucus constitue une autre zone à risque en matière d'éthique politique. La qualité des échanges et la solidarité à l'égard de la confidentialité des informations, ainsi que le respect et la loyauté envers la décision collective qui a été prise à la suite de ces échanges représentent des enjeux importants qui sont omniprésents dans la vie d'un caucus. Voici ce que nous a dit un élu à ce sujet: «La liberté de parole et la qualité des débats reposent sur le lien de confiance et la solidarité du caucus. Si la solidarité est faible, les députés n'oseront pas dire le fond de leur pensée.» Lorsque les élus ne se sentent pas suffisamment en confiance pour «émettre leur opinion personnelle», c'est l'ensemble du processus démocratique qui est affaibli, car on sait très bien qu'en Chambre les élus doivent suivre la ligne de parti.

Pour que le caucus soit un lieu de débat franc et honnête, il faut que l'éthique de la politique amène chacun à «respecter la confidentialité du caucus et des discussions que l'on a entre collègues».

Par-delà cette culture du débat, les députés doivent accepter qu'«après avoir reçu en caucus les opinions de ses membres, le chef doit trancher et tracer la ligne de parti», à laquelle tous doivent se rallier. Ainsi, l'éthique du politicien l'amène à savoir où et quand il peut débattre et faire connaître sa position; en même temps, elle l'amène à savoir quand s'arrêter, à respecter ce cadre de débat et à se rallier à la décision du chef, même si sa propre position n'a pas été retenue. Les propos d'un répondant illustrent bien l'idée d'une éthique du député qui devrait se développer: «Quelquefois on gagne ses batailles et d'autres fois on les perd, mais en démocrate on se rallie sans avoir l'impression de faire des compromissions puisque cela fait partie de la réalité démocratique qui nous guide. En se ralliant, on respecte l'idéal démocratique et on reste fidèle à notre éthique.»

Cette dimension est importante, car, selon certains répondants, on sous-estime la culture individualiste du milieu politique. Dans le contexte actuel de la culture politique, la solidarité partisane ne va pas de soi, elle exige beaucoup plus de compromis et de retenue qu'on ne le pense. La dimension éthique est alors fondamentale, car, dans le milieu politique, on «réfléchit peu à la portée négative que peut avoir notre action sur le groupe», «il est difficile de s'entendre sur des stratégies communes et il y a peu de pensée collective».

Pour un élu, si l'éthique était priorisée davantage, on pourrait «créer des espaces de discussion avec ses collègues» et il y aurait «des échanges de plus grande qualité» à l'intérieur des groupes parlementaires.

L'INTÉGRITÉ ET LA LOYAUTÉ

Cela nous amène donc à bien comprendre que le député est souvent placé devant un dilemme, soit celui qu'engendre la gestion de la tension entre les valeurs d'intégrité et de loyauté. Ainsi, les députés notent qu'il faut «savoir doser jusqu'où on peut aller dans nos critiques des lois de notre propre gouvernement; on doit vite comprendre que notre seuil, c'est le travail critique que l'on peut faire dans le caucus auprès de ses collègues». Quand le député «se rend compte que la démarche est perdue et que la loi va quand même passer, il faut savoir se rallier et se dire que l'on a fait le maximum pour sensibiliser ses collègues aux dimensions négatives du projet».

Lorsqu'un élu sait se rallier après avoir fait son travail en caucus, c'est parce qu'il est capable de faire preuve d'une loyauté intelligente. Pour certains de nos députés, chacun doit démontrer une loyauté minimale à l'égard de son gouvernement ou de son parti. Celui qui ne peut accepter cela ne peut pas travailler très longtemps en politique ; ses relations avec le chef seront continuellement tendues, et comme c'est le chef qui a toujours le dernier mot dans le choix de ses collaborateurs, le député rebelle sera condamné aux banquettes arrière.

Bien entendu, «la loyauté a une limite, on doit soi-même faire son examen de conscience si on ne sent pas à l'aise». L'un des députés nous a avoué avoir voté contre une des lois de son propre gouvernement, mais il précise qu'il avait pris le temps de bien préparer le terrain auprès de son chef afin que ce dernier comprenne qu'il s'agissait d'une question de principe et non pas une remise en cause du leadership de ce dernier. Son chef a compris le sens de son opposition et a fini par reconnaître son droit à la dissidence, ce qui n'a pas fait l'unanimité dans son parti. Il est donc important pour un élu de bien connaître ses valeurs et ses principes de références afin de pouvoir prendre des positions claires et limpides lorsqu'une décision interne du parti vient les heurter.

Ce type de malaise est rare, mais un député intègre doit, selon nos répondants, être capable de se poser la question de sa dette électorale, c'est-à-dire qu'il doit se poser la question de sa fidélité eu égard aux engagements qu'il a pris avec ses électeurs locaux. L'un des sondés s'exprime sans ambages à ce sujet : «On ne va pas en politique "pour fourrer le monde", si on sent que notre gouvernement ne respecte pas ses promesses, on a le devoir de remettre en question son engagement » ; «Il serait difficile de se présenter de nouveau-devant l'électorat, si on a l'impression que l'on a trahi ceux que l'on représente.»

Nos répondants conviennent que dans les dossiers de fond qui vont à l'encontre de leurs valeurs et principes, «il faut avoir le courage de se tenir debout, quitte à perdre ses fonctions».

L'HONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE ET LA TRANSPARENCE

Pour certains députés, la question de l'honnêteté intellectuelle illustre parfaitement l'enjeu de l'intégrité des élus politiques. Il s'agit ici d'un travail qui doit se faire au plan du respect de la parole donnée et de la retenue face aux surenchères de promesses électorales. Il s'agit donc,

pour le député, de garder le cap sur les objectifs de travail prioritaire et d'éviter de « faire la girouette politique » qui ne change d'opinion et d'orientation que pour suivre les tendances. Le député doit accepter ses limites en termes de maîtrise des dossiers et il doit se concentrer sur les dossiers qu'il considère comme essentiels. En politique, on ne peut pas connaître parfaitement tous les dossiers qui seront mis sur la table, il faut donc rester humble et modeste, tout en essayant de se tenir informé du maximum de dossiers. Pour rester intègre, le député travaillera à fond les dossiers qui concernent son comté, sans être continuellement obsédé par la joute électorale. Son travail est de se positionner dans ces dossiers afin que les gens de la circonscription profitent de dossiers structurants et soient protégés contre les dossiers plus problématiques.

Bien que le député n'ait pas les mêmes responsabilités que le ministre, il a des comptes à rendre à ses électeurs : « l'élu est imputable devant l'électorat ». La transparence devient donc aussi un enjeu important pour l'éthique des députés, car ils doivent « prendre le temps de bien expliquer les choses » à leurs électeurs afin que ces derniers puissent comprendre les raisons des décisions et actions. La transparence est une marque de respect à l'égard des électeurs, elles démontrent qu'on ne les prend pas pour « des idiots ». Comme cette approche n'est pas dominante dans notre culture politique, il faut reconnaître que « le courage va de pair avec la transparence ». Un député doit donc souvent imposer sa volonté de jouer la carte de la transparence à son entourage politique immédiat, car le réflexe premier de ces proches est de jouer la carte du silence ; comme si moins les citoyens en savent, moins il y a de réponses à donner.

L'OUVERTURE AUX DÉBATS

L'ouverture aux opinions différentes et au débat est aussi un enjeu important lorsqu'on est un politicien qui travaille en contexte démocratique. Un élu ne peut pas se considérer comme un bon député, s'il n'est pas capable « d'écouter ce que la population a à dire » et de s'intéresser aux problèmes qu'on lui communique. Pour certains répondants, une partie du métier de député est justement de faire remonter au Parlement et au gouvernement les messages que la population lui envoie dans le quotidien du travail qui se fait au bureau de circonscription. Ce rôle de courroie de transmission serait essentiel, car il permet de garder le milieu politique branché sur les réalités « du vrai monde ». Cela évite que la machine administrative ne s'emballer trop

et que le gouvernement n'approuve des projets qui ne répondent pas aux besoins et aux attentes de la population. Pour l'un de nos répondants : « Il faut continuellement rappeler à ceux qui font les lois et qui les appliquent qu'ils sont là pour servir les citoyens » ; en se faisant le porte-voix de l'opinion de ces électeurs, il freine la tendance qu'ont les gens de pouvoir à vouloir fonctionner en vase clos.

Cette ouverture au débat démocratique doit aussi amener le député à accepter la réalité plurielle de notre société, en termes d'idées et d'attentes. Même si ce n'est pas facile, un député se doit de travailler au milieu de toute cette diversité de points de vue, surtout lorsqu'il s'agit de recevoir les critiques qui lui sont adressées par ses adversaires ou concitoyens ; il doit y voir le signe d'une société saine au plan démocratique : « La démocratie n'est pas quelque chose de facile, c'est difficile, mais drôlement plus constructif. » Ainsi, la délibération et le dialogue doivent guider les discussions qu'ont les élus entre eux et avec la population ; tout cela demeure « au cœur de ce qui reste de plus sain pour notre régime démocratique ».

L'ENTOURAGE POLITIQUE

En prenant du recul par rapport à certains scandales qu'il y a eus dans leur parti ou des comportements problématiques qu'ils ont observés autour d'eux, certains élus nous ont dit que l'entourage du milieu politique constitue une zone à risque importante qui est trop négligée. Pour eux, il est de « la responsabilité de l'élu de bien choisir son personnel » de bureau et c'est la responsabilité du chef de s'assurer que les permanents sont des gens de qualité au plan de l'éthique. Cela est important car l'histoire récente a montré (dans des cas comme celui de monsieur Bréard au PQ) que lorsqu'un scandale éclate au plan de l'entourage, ce sont toujours les élus qui doivent en répondre.

Bon nombre d'entre eux croient que pour mesurer « la qualité de l'entourage au bureau », il ne suffit pas de s'assurer que ce personnel soit compétent et honnête, mais il faut aussi veiller à ce qu'il puisse aider le député à « réfléchir à l'impact de la décision » et même l'avertir s'il a fait une erreur de comportements. Plusieurs de ces points seront traités plus en détail dans les prochains paragraphes, lorsque nous discuterons des comportements exemplaires et des comportements problématiques.

LA NON-PARTISANNERIE ET L'ÉQUITÉ DE SERVICES

Sur ce plan, ils ont été quelques-uns à dire que le réflexe éthique peut se retrouver dans l'importance qu'ils accordent à la distinction nécessaire entre « les activités partisans et le travail de député ». Le travail de député exige un recul et une objectivité qui lui permettent de traiter tous les dossiers des citoyens sur un pied d'égalité. Ses responsabilités partisans l'amènent à ne jamais oublier qu'il a été élu sous une bannière politique qui représente les idéaux de plusieurs membres d'une famille politique. Il a le devoir de maintenir la mobilisation de membres du parti, car ce sont eux qui ont travaillé bénévolement pour amasser les fonds ou pour motiver les militants. Les députés ont fourni des exemples pour illustrer cette préoccupation de distinction des rôles ; par exemple, deux députés déclarent ne jamais utiliser leur bureau de député dans la circonscription pour des réunions partisans. L'un d'eux considère « que son bureau de circonscription ne peut être le lieu de réunion de son exécutif local du parti ; habituellement les mœurs de l'Assemblée nationale tolèrent pourtant l'utilisation des locaux à des fins partisans si cela est fait de façon raisonnable sans brimer les citoyens des services ». Pour ces élus, tous les habitants de la circonscription doivent se sentir à l'aise lorsqu'ils entrent dans le bureau du député ; ils ne doivent jamais se sentir des intrus, uniquement parce qu'ils n'ont pas voté pour ce candidat ou parce qu'ils n'ont pas participé à sa campagne de financement. Un élu qui se respecte doit donc être capable de prendre le recul nécessaire pour aborder les dossiers de façon objective et pour accueillir convenablement chacun des citoyens qui se présentent à son bureau.

Pour d'autres élus, c'est cette même distinction qui doit se faire lorsque le député utilise les autres biens que lui fournit l'Assemblée nationale. Par exemple, pour le papier officiel de l'Assemblée nationale, « il ne doit servir qu'à des fins officielles » et pour le travail de député ; les invitations pour « les activités partisans doivent se faire sur le papier du parti ».

Comme on peut le constater, le premier apprentissage que doit faire un nouvel élu au plan de l'autorégulation est de séparer son travail de candidat, qui promeut les intérêts du parti, de son travail de député, qui doit l'amener à traiter le plus objectivement possible les dossiers des citoyens. L'un de nos répondants relate que pour obliger tout son personnel à comprendre cette distinction qui lui est chère, il « a lui-même développé pour son personnel politique une charte de livraison de services aux citoyens ». Pour les obliger à respecter cette charte, il l'a publiée dans les journaux locaux. Son objectif était

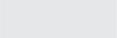
d'exercer une pression positive sur les membres de son personnel politique afin de les encourager à s'autoréguler dans leur travail de livraison de services: «L'autorégulation est quelque chose qui se vit mieux en groupe, puisque chacun va jeter son regard pour s'assurer qu'il y a un respect des engagements pris en amont.»

Toutes les conduites qui s'alignent sur une transparence accrue dans le processus décisionnel doivent être considérées comme des actions inspirantes. La transparence est au cœur du changement de la culture politique vers un horizon éthique plus puissant, car on ne peut nier que cela exige des élus de faire preuve d'une grande capacité d'autorégulation, mais, en contrepartie, cela ennoblit leur travail et facilite la reconquête du lien de confiance avec la population.



LES CONDUITES PROBLÉMATIQUES

Lorsque nous avons orienté nos entretiens du côté de l'analyse des conduites problématiques, nous avons relevé que nos députés sont restés cohérents, puisqu'ils nous ont fait part de pratiques considérées comme irrecevables, mais qui n'avaient rien à voir avec les clichés traditionnels liés à la logique de corruption.



LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Pour de nombreux députés, la période des questions engendrent indéniablement beaucoup de conduites problématiques. Nous avons été étonné de voir à quel point les députés sont négatifs à l'égard de cette activité centrale consistant à siéger à l'Assemblée afin de jouer leur rôle de parlementaire. Ils se sentent le plus souvent inutiles dans cette activité, donc, ils ont l'impression de perdre leur temps : « La période de questions est la chose la plus inutile au monde », « C'est un cirque ». Pour plusieurs, il s'agit d'« une sombre activité » qui salit l'image des politiciens : « Quand on voit une centaine de personnes supposées intelligentes qui agissent en innocents », « Il y a beaucoup d'enfantillages », et cela « manque de pertinence et de sérieux ». Un député admet avoir un peu honte de cette facette de son métier qui n'est pas à la hauteur des attentes de la population ; sa conclusion est des plus éloquentes : « Je n'amènerais jamais mon fils à l'Assemblée. »

Les femmes sont encore plus désabusées à l'égard du comportement déviant ou erratique de plusieurs parlementaires; l'une d'elles affirme qu'elle «trouve cela pathétique de voir les collègues et les adversaires s'insulter et avoir du plaisir à le faire»; elle avoue qu'elle «s'attendait à plus de noblesse au Salon bleu».

D'aucuns trouvent affligeant de voir que l'intelligence et les compétences particulières de nombreux parlementaires sont mises de côté, uniquement au profit des performances oratoires de certains: «La compétence oratoire brouille toutes les autres compétences essentielles pour maîtriser ses dossiers, on perd de bons ministres parce qu'ils ne sont pas bons à la période des questions et on développe des politiques simplistes, parce que c'est plus facile à défendre.»

En résumé, pour plusieurs députés, les citoyens québécois ont raison d'être critiques face à ce qu'ils voient dans les bulletins télévisés et de croire que «le parlementarisme n'est pas sérieux».

LES COUPS BAS AU CAUCUS

La quasi-totalité des députés rencontrés pensent que le caucus d'un parti est assurément le lieu où l'on peut observer le plus d'inconduites, et cela, toutes formations confondues. Nous avons été surpris de voir à quel point tous les élus, de tous les partis, sont unanimes: «les coups les plus bas viennent des gens de notre propre parti». Voici une phrase qui est revenue souvent dans le discours des députés et qui représente bien ce problème: «Les adversaires sont en face, mais les ennemis sont dans votre parti.» Pour expliquer cela, ils affirment que si les «rapports politiques sont plus faciles avec les adversaires qu'avec les collègues, c'est parce qu'il y a des règles parlementaires qui régulent les rapports en chambre ou en Commission, mais qu'il n'y a pas de règles similaires en caucus».

En l'absence de telles règles, l'éthique devient le seul mode de régulation qui peut baliser les conduites des membres du caucus. Malheureusement, les luttes de pouvoir et la culture individualiste qui règne dans les caucus rendent souvent vains ou illusoire les efforts faits par quelques-uns pour promouvoir l'éthique dans les partis. Il est ici intéressant de relever que, parmi les nouveaux élus, plusieurs nous ont dit qu'ils avaient été profondément déçus de voir à quel point il n'y a ni esprit d'équipe, ni solidarité dans les caucus; «chacun travaille pour son propre cursus de carrière» et la fin (devenir ministre ou premier ministre) va justifier tous les moyens.

Lorsqu'on se retrouve dans le parti au pouvoir, les périodes qui précèdent les remaniements ministériels sont plus propices aux comportements problématiques. Ainsi, « plusieurs font du grand spectacle pour se rendre intéressants et plus visibles » auprès du premier ministre et de son entourage. Selon plusieurs, il ne s'agirait pas de « théâtralité très subtile ». Tout ce « cirque » repose essentiellement sur le fait que « la course pour les postes de ministre pose des problèmes de fond », « il y a de grands conflits entre ceux qui aspirent à des postes de ministres, la fin semble justifier tous les moyens ». Un député va même plus loin en affirmant que les « coups de couteau dans le dos » sont fréquents entre collègues.

Pour un bon nombre des élus, la tension qui sévit à l'intérieur des caucus est principalement due au fait qu'ils réunissent des individus ayant de très « grands égos » et surtout « beaucoup d'ambition ». Tout cela favorise une culture de compétition qui est loin d'être saine. L'un de nos élus en fait une analyse très sévère : « tout le monde veut devenir ministre, alors que tous n'ont pas les compétences, ni les capacités pour assumer cette fonction. Il y a même beaucoup trop de gens qui rêvent de devenir premier ministre, alors qu'il pourrait à peine remplir des fonctions de ministre. Par pure ambition personnelle, cela engendre des inconduites. Les gens sous-estiment la tâche et la responsabilité que cela représente d'être premier ministre ou ministres ».

Les joutes les plus dures se déroulent souvent entre des collègues d'une même région, car dans la logique de la répartition des postes de ministre qui prédomine dans les mœurs politiques du Québec, il n'y a généralement qu'un seul poste de ministre qui est accordé par région administrative (sauf pour les grands centres comme Montréal et Québec). C'est ce que confirme un de nos élus régional : « On est effectivement en compétition avec les collègues régionaux. » Cette situation pose problème, car les politiciens d'une même région seraient censés collaborer pour défendre les intérêts de cette région, mais dans la logique de concurrence « tout le monde fait [...] attention aux autres membres de son parti, car plus on les aide, plus on lui donne de l'information et plus il va monter et s'approcher d'un poste de ministre à votre détriment ». Pour finir, cette dynamique de méfiance ne fait que desservir les intérêts des citoyens de ces régions, ce qui va à l'encontre d'un idéal de service de qualité à la population.

Dans les partis d'opposition, c'est souvent le « grenouillage » pour renverser le chef perdant lors de la dernière élection qui engendre les coups bas les plus notables. Au moment de nos entrevues, les péquistes vivaient au quotidien des fuites d'informations dans les journaux et ils se disaient eux-mêmes exténués par les luttes internes.

Pour illustrer les tensions à l'interne, nous pouvons citer l'un de nos députés péquistes qui commentait les fuites permanentes venant du caucus : « L'hypothèse la plus grande, c'est que cela vient des proches des deux candidats qui aimeraient renverser monsieur Landry » ; « On pense ici aux partisans des ex-ministres Legault et Marois. » Pour lui, « ces traîtres [...] veulent se positionner pour devenir ministre avec un nouveau chef ». Ce commentaire confirme à quel point la logique des alliances internes est déterminante dans les caucus ; elles permettent aux individus de se positionner dans le jeu des relations de pouvoir.

Finalement, la « joute est intense et dure dans le caucus, on a souvent des collègues qui se font un plaisir de bloquer toutes nos propositions, il faut être capable de les confronter, et de se faire des alliés pour les confronter ». Le problème avec les caucus, c'est qu'il y a « une malheureuse volonté des caucus d'aplanir les idées et de décider pour les autres ». Il y a une volonté de « jouer le rouleau compresseur » afin de contraindre tous les députés à adopter la ligne de parti imposée par le chef.

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tous les députés ont leur histoire de conflits d'intérêts et ils en parlent volontiers afin de souligner l'importance d'être sensible aux situations qui peuvent vous mettre dans l'embarras. Bien entendu, certains cas publics ont été ciblés et dénoncés, on pense entre autres au cas Oxygène 9 qui a éclaboussé l'ex-ministre péquiste Gilles Baril (on l'a accusé d'avoir favorisé une firme de lobbyiste, dirigée par l'un de ses amis intimes et l'un des membres influents de son parti), au cas de la ministre libérale Julie Boulet (qui s'est fait reprocher d'avoir commis des entorses à l'éthique et à la déontologie professionnelle des pharmaciens), ainsi qu'à celui de l'ex-ministre péquiste Boulerice (à qui l'on a reproché d'avoir accepté de se faire payer des voyages).

Lorsque les députés parlent des conflits d'intérêts, ils sont conscients que ce type de comportement problématique émerge de la confusion entre l'intérêt public qu'ils doivent défendre et des intérêts particuliers, soit les leurs ou ceux de personnes de leur entourage direct ou indirect. Ils savent que la majorité des situations qui pourraient leur être préjudiciables viennent soit d'une faiblesse personnelle, soit d'une logique de proximité issue directement de leur vie personnelle (la famille, les amis, les ex-collègues, etc.) ou de la filière partisane (un membre du parti, un bailleur de fonds, un proche du chef, etc.).

Sur ce plan, un député voit dans les conflits d'intérêts le résultat de la « consanguinité » fort répandue en politique du fait que les politiciens rétrécissent tellement leur cercle de fréquentation dans leur fonction officielle que tout se « mélange, sans s'en rendre compte ». Ils perdent ainsi toute capacité de distinguer ce qui relève de leur vie privée de ce qui relève de leur vie publique et c'est dans cette perspective de confusion qu'éclatent les scandales les plus importants. Ce relâchement de vigilance amène l'élu à glisser tranquillement dans le piège du conflit d'intérêts.

Parmi les situations classiques que les députés savent cerner rapidement et contre lesquelles ils savent se prémunir, il y a celles où des individus « veulent des retours d'ascenseur », soit parce qu'ils ont financé une campagne ou parce qu'ils ont travaillé comme bénévole. Les députés ne doivent pas être naïfs, et ne doivent jamais oublier que rien n'est gratuit en politique, que tout a un prix. Ils savent qu'ils doivent rester très prudents par rapport aux « faveurs de la tribu » et rester lucides devant les promesses qui peuvent leur être faites. L'un de nos répondants expérimentés explique que les députés ne peuvent « pas dire que l'on n'a pas vu une situation problématique, ça se sent toujours, on le voit venir ».

Pour deux de nos élus, « la faible rémunération des élus peut poser un problème en termes d'éthique », puisqu'elle pourrait amener certains politiciens à se placer dans une position de conflits d'intérêts afin d'assortir leur salaire d'autres types de privilèges. Pour eux, de plus en plus d'élus « aimeraient faire partie du grand monde » et avoir un train de vie à l'avenant. Bien entendu, cela accroît les risques de conflits d'intérêts, car le métier de politicien ne permet pas vraiment de s'enrichir.

Les élus qui cumulent deux fonctions sont plus exposés à entrer en situation de conflit d'intérêts, car ils devront peut-être un jour prendre part à des décisions qui concernent leur deuxième fonction. Pour l'un de nos élus libéraux, c'est ce qui est arrivé dans le cas de la ministre Boulet. À son avis, elle aurait dû mettre les actifs de sa pharmacie entre les mains d'une fiducie afin d'éviter de se retrouver dans une situation aussi délicate. Pour lui, cette situation devrait susciter un « débat sur la responsabilité quand on devient un élu, car il faut faire tout ce que l'on peut pour s'éloigner de toutes les situations d'apparence de conflits d'intérêts ».

Peu importe les raisons ou les circonstances, le député doit toujours se dire qu'« il ne faut pas vouloir profiter de sa fonction d'élu à des fins personnelles et ne pas abuser de son pouvoir d'influence de façon indue ».

LES NOMINATIONS POLITIQUES

Finalement, pour deux députés, un péquiste et un libéral, « la valse des nominations politiques fait partie des choses les plus problématiques en termes d'éthique du politique, notamment auprès des sociétés paragouvernementales », il s'agit là d'un « grand enjeu en matière d'éthique » qui doit être débattu.



LES PROBLÈMES LIÉS À LA SOLLICITATION

De façon générale, tous les députés qui n'ont jamais été ministres s'accordent sur le fait que les élus québécois n'ont pas de grands problèmes d'éthique au plan de l'honnêteté et de l'intégrité. Il y aurait, selon eux, un très grand respect de l'argent des contribuables et certains analystes et médias font fausse route lorsqu'ils laissent entendre que nos élus seraient tous corrompus.

Ils s'entendent aussi pour dire que la très grande majorité des élus ont fait le saut en politique parce qu'ils voulaient mieux servir l'intérêt public et le bien commun. Cette volonté se traduit notamment par un profond désir de changer les choses afin d'améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

Même s'ils ne s'entendent pas entre eux sur les moyens et les politiques à adopter pour promouvoir le bien commun et bonifier la qualité de vie, il est étonnant de constater à quel point ils se respectent dans leurs orientations idéologiques. Il est aussi intéressant de noter que les députés ont un engagement profond et sincère à l'égard de leur communauté locale. On sent que c'est à travers le lien qu'ils ont développé avec leur comté qu'ils arrivent à transcender leur déception de ne pas être ministre. En effet, on ne peut pas nier que la fonction de ministre est l'objectif ultime de tous ceux qui briguent les suffrages.

Ainsi, comme les postes de ministre sont rares, les élus doivent se faire une raison et donner un sens à leur fonction politique en se tournant vers le « travail de terrain » qu'ils doivent accomplir dans leur comté. Dans les régions, cet attachement des députés au travail dans la communauté est très important car cela leur permet d'acquérir un statut de leader régional.

Au plan de leur travail de parlementaire, il est étonnant de constater que, pour plusieurs de nos députés, la période des questions est le moment le plus pénible de leur métier. Pour eux, il s'agit d'un moment de spectacle plutôt pathétique, car ce n'est pas l'intelligence et la compétence des élus qui sont valorisées, mais plutôt le sens de « la formule » : tout ce qui compte, c'est d'avoir le « punch » ou le « clip » qui sera retenu dans le reportage des journalistes. Lorsqu'ils se trouvent à Québec, les députés se sentent surtout utiles quand ils participent activement au travail des commissions parlementaires. Cette activité est fort appréciée par les députés, ils ont alors le sentiment de jouer un rôle politique important.

PRIORISER LA TRANSPARENCE

Au plan des valeurs à prioriser, plusieurs députés rencontrés sont d'avis que plus la transparence fera partie des mœurs politiques, plus les élus se laisseront guider par des réflexions d'ordre éthique. Ainsi, l'un des députés a relevé qu'« agir de façon transparente demeurera toujours la façon la plus efficace pour rassurer les gens sur notre sens de l'éthique ». Dans plusieurs cas, la transparence permettrait au député de se dégager de la logique de suspicion et de cynisme et de retisser le lien de confiance avec les gens de sa communauté.

Si tout le monde semble convaincu de la vertu de la transparence, nos députés ont la lucidité d'admettre qu'on est encore loin de la culture de transparence. Pour l'un d'eux, il ne suffit cependant pas de faire de la transparence un slogan pour que les conduites s'améliorent vraiment, « il faut avoir du courage pour travailler dans le respect de la valeur de transparence ».

Toutefois, si tous les députés partageaient de la prémisse que « tout finit par se savoir » en politique, tout le monde agirait avec beaucoup plus de circonspection et d'intégrité. Pour l'un des élus, si tout le monde se faisait un point d'honneur de pouvoir expliquer publiquement ses gestes et ses décisions, il n'y aurait plus de grands débats de suspicion. Selon lui, cette reddition de comptes, serait encore plus

simple si les députés faisaient du bien commun la visée première de leurs décisions. Cela éloignerait encore plus le député des tentations de privilégier des intérêts particuliers.

En résumé, nous pourrions dire que le jour où les élus vont comprendre que la transparence les protège beaucoup plus qu'elle ne les menace, il y aura un saut qualitatif dans les mœurs politiques.

Pour poursuivre sur l'autorégulation, il est intéressant de noter qu'ils ont été plusieurs élus à faire le lien entre l'éthique et la qualité du jugement personnel. L'un des députés a affirmé que peu importe les outils que l'on développe pour baliser les pratiques, « à la fin, l'éthique demeure toujours une question de qualité du jugement ».

Suivant un répondant, plus les députés vont intégrer le fait qu'ils sont en politique pour une seule chose, soit servir l'intérêt public, plus l'éthique occupera une place de choix dans les mœurs politiques. Dans cet esprit, l'intérêt public doit devenir l'indicateur principal auquel chaque élu doit se reporter pour évaluer si un dossier mérite d'être défendu ou porté de l'avant. Notre député précise que « les élus les plus intéressants en termes d'intégrité et d'éthique sont ceux qui savent se tenir et peuvent dire non aux solliciteurs afin de protéger l'intérêt public et le bien commun. Il faut transcender la pression des intérêts particuliers, car toute la grandeur de la politique repose sur cette capacité à intégrer le souci de l'intérêt commun dans nos décisions ».

Un facteur important pour les députés, c'est la prise de conscience d'une très grande marge d'autonomie de travail dans leur comté et dans la gestion des enveloppes budgétaires qui leur ont été octroyées. Comme personne ne vient les surveiller et les contrôler dans leur comté, et qu'ils ne veulent pas se faire enfermer dans une logique réglementaire rigide, ils doivent démontrer leurs capacités à se réguler eux-mêmes. Cette perspective confirme l'une des positions théoriques que nous soutenions depuis un certain temps : plus la marge d'autonomie d'un individu est grande, plus il doit être sensible à l'autorégulation s'il veut éviter de retomber sous le contrôle d'une norme hétérorégulatoire¹.

Pour les députés, il semble que la zone à risques la plus importante dans leur travail se situe justement au plan de la gestion de leurs enveloppes discrétionnaires, soit pour l'action communautaire, soit pour la gestion des routes (en région, c'est proportionnel à la superficie des routes de la circonscription). Si tous les députés semblent plutôt

1. Yves Boisvert *et al.*, *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Montréal, Liber, 2003.

favorables aux enveloppes destinées à l'action bénévole, il plane cependant un certain inconfort en ce qui a trait aux enveloppes régionales pour les infrastructures routières. Un élu régional nous a d'ailleurs dit avoir été consterné lorsqu'on lui a appris en tout début de mandat qu'il avait le droit de gérer une enveloppe discrétionnaire pour les routes de son comté; il a alors pensé que «c'était un relent de duplessisme que l'on devrait abolir».

Quelques-uns des députés ont insisté sur la nécessité de développer le sens de l'éthique chez les élus afin de leur permettre une gestion plus intègre, juste et responsable de ces enveloppes discrétionnaires. Ainsi, pour un des répondants, le député bénéficie d'une marge de manœuvre considérable, «il a le pouvoir de décider seul de l'attribution de ces enveloppes, [...] l'enveloppe de l'action bénévole (+/- 80 000 \$) donne un pouvoir discrétionnaire important au député et elle peut aussi être une zone de dérive arbitraire si l'élu n'a pas le sens de l'éthique». Un autre député est encore plus précis dans sa démonstration de dérive de cette pratique, «il serait facile pour tous les députés de faire des ententes secrètes avec certains groupes afin qu'ils redonnent des ristournes de l'enveloppe accordée dans la cagnotte de financement de la campagne électorale».

Même s'il n'y a pas de règles parlementaires formelles, des mécanismes implicites de notre culture démocratique existent et freinent les «ardeurs» des députés en les empêchant de faire tout ce qu'ils veulent avec ces enveloppes. Par exemple, l'un d'eux affirme qu'en région rurale, tous les élus sont sur leurs gardes car ils savent que tout le monde finit par savoir qui a eu sa part du gâteau des fonds du député; cela ne prend guère de temps avant que ceux qui se sentent lésés débarquent au bureau pour manifester leur mécontentement.

Pour éviter de se mettre dans des postures de vulnérabilité, plusieurs députés ont développé des stratégies de répartition des enveloppes axées sur des critères rationnels précis. Ils se donnent donc des outils (critères, indicateurs, etc.) permettant d'évaluer les dossiers et de comparer les demandes. Par exemple, l'un des députés nous a raconté que pour éviter de se mettre dans une situation de sollicitation abusive pour ces enveloppes, il a opté pour une méthode qu'utilisait un collègue d'un autre comté. Ainsi, il fractionne son enveloppe en trois parties et distribue ensuite l'argent selon un calcul qui intègre: le prorata du nombre de villes, des populations et de la superficie des routes. Il pense que ce calcul le protège de toutes les accusations de ses commettants tout en lui permettant de se justifier à partir des valeurs de rigueur, d'objectivité et de justice sous-jacentes à cette méthode.

Dans la même logique, un autre de nos élus pense que les « députés intelligents » savent qu'ils doivent « pouvoir avoir des arguments rationnels pour justifier chacune de leurs décisions » de dépenses. Le meilleur moyen d'éviter la polémique autour de la gestion de ces enveloppes est donc de rapidement faire connaître à tous les critères de sélection et le processus de décision avant que ne s'enclenche la distribution de l'argent. Cela a le mérite de donner l'heure juste aux concitoyens, aux groupes ou aux municipalités. Ainsi, le meilleur « moyen de ne pas se faire accuser de faire des magouilles » est de gérer ces enveloppes de la façon la plus transparente possible et de faire le maximum pour que les dépenses reflètent un esprit de justice et d'équité.

Si cette transparence est nécessaire, elle ne va pas de soi et elle exige une volonté réelle du député. Un élu s'est dit scandalisé d'apprendre que son pouvoir discrétionnaire était protégé de la loi d'accès à l'information. Une telle protection est selon lui irrecevable, car elle envoie un message plutôt négatif aux élus quant aux attentes du système eu égard à la transparence. Au lieu d'encourager le mouvement favorable au développement de la culture de la transparence, ce protectionnisme parlementaire l'entrave.

Ce même député s'est dit consterné de voir que le culte du silence est justement entretenu par les mœurs du milieu. Ainsi, il a toujours défendu l'idée que l'on devait aller plus loin dans le travail de transparence en publiant notamment les bilans de gestion des enveloppes discrétionnaires. Quand il a voulu mettre cette idée en application, ses conseillers lui ont dit d'oublier cela, car des médias ou des citoyens pourraient se mettre à tout scruter pour trouver une affaire à scandale. On pourrait même créer un scandale autour de l'idée même de cette enveloppe discrétionnaire. Un tel exemple montre que même si on parle beaucoup de la transparence, on semble encore très frileux lorsque vient le temps de changer concrètement les règles du jeu pour rendre encore plus accessibles certaines informations sensibles.

Comme le système parlementaire n'oblige pas les députés à rendre des comptes et que l'entourage semble plutôt réfractaire à ce virage en faveur de la transparence, ce n'est que la vigilance et la pression des citoyens, des groupes de pression et des médias qui peuvent vraiment les inciter à faire attention à la gestion de ces fonds discrétionnaires. Ainsi, un député qui veut s'inscrire dans la durée aura tout avantage à gérer ses fonds discrétionnaires et le budget de fonctionnement de son bureau comme s'il devait le dévoiler régulièrement sur la place publique, cela lui évitera la suspicion et les accusations. Il semble donc que la volonté de se faire réélire amène le député à faire

attention à sa gestion des fonds discrétionnaires ; il s'agit là d'un autre volet de la « magie » de la démocratie qui, en fin de compte, favorise l'autorégulation des élus.

Bien entendu, l'autorégulation fait appel au bon sens et à la responsabilité des individus. Pour l'un d'eux, « malheureusement, les députés n'ont pas tous intégré le fait qu'avec l'argent public il faut toujours être en mesure de faire une reddition de comptes. C'est justement à cause d'une minorité d'élus négligents que l'on verra encore se produire des événements fâcheux qui saliront la réputation du corps entier des élus ».

LA SOLLICITATION EN GÉNÉRAL ET LE LOBBYING

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les députés sont très conscients que même s'ils n'ont pas d'enveloppe aussi importante que leurs collègues ministres, ils doivent traiter avec circonspection les sollicitations des groupes de pression et des lobbyistes professionnels. Il est également intéressant de constater que de nombreux députés se considèrent eux-mêmes comme des lobbyistes régionaux qui doivent travailler à soutenir les dossiers importants de leur communauté. Cette lucidité à l'égard de leur propre rôle de sollicitation les amène à avoir une opinion très nuancée sur le lobbying.

Le lobbying

Les députés ont plutôt tendance à défendre le lobbyisme, car ce sont souvent les lobbyistes qui vont les sensibiliser à certains dossiers névralgiques pour leurs communautés. Pour eux, il est nécessaire de respecter ceux et celles qui leur donnent accès à de l'information privilégiée, qu'ils ne pourraient pas obtenir autrement. Ils peuvent souvent aider le député en lui transmettant des informations d'importance qui l'aident à mieux comprendre les dossiers essentiels qui seront débattus au Conseil des ministres. Il ne faut pas oublier que les députés ne disposent pas des mêmes moyens que les ministres pour recueillir de l'information, d'où leur intérêt d'accueillir les lobbyistes. La plupart des députés rencontrés se disent donc ouverts à l'idée de recevoir les lobbyistes. Ils pensent que c'est souvent grâce à eux qu'ils seront mis au courant des nouveaux projets qui marqueront le Québec de demain

ou qui interpellent directement les gens du comté. Ils considèrent les lobbyistes comme les porteurs des dossiers économiques et sociaux qui ont le plus d'impact sur les collectivités.

Un élu doit savoir que les démarcheurs vont toujours présenter le beau côté du projet, jamais le côté sombre, c'est pourquoi : « Il est de la responsabilité du député de chercher à connaître l'autre côté de la médaille [...] le député doit faire cet effort intellectuel pour chercher à contrebalancer les informations qu'il a reçues [...] Il ferait une erreur importante s'il prenait toutes les informations du lobbyiste comme des vérités absolues non contestables. Le député doit résister aux belles paroles et belles promesses, il doit éviter de sombrer dans le piège de la paresse intellectuelle. » « La politique est un jeu d'influence et ce n'est pas toujours les gens qui sont à l'avant-scène qui ont le plus d'influence. »

Selon un autre député, il est clair que les lobbyistes présentent essentiellement les aspects positifs de leurs dossiers. Finalement, « le député doit juger de la recevabilité de la demande ou du projet eu égard à l'intérêt de tout cela pour la communauté ». Il s'agit donc de jauger de la plus-value sociale du projet. Si le député juge que cela va dans le sens de l'intérêt public, il peut devenir « un facilitateur » qui mettra en contact le lobbyiste et le ministre concerné par ce dossier.

Il est intéressant de constater que les députés se sentent souvent responsables de la promotion des intérêts de la communauté qu'ils représentent. Les députés qui représentent des comtés situés hors des grands centres considèrent que leur travail est de faire le lien entre les acteurs régionaux de leur comté, d'animer le milieu et de tenter de faire émerger une synergie pour faciliter la réalisation de certains projets structurants.

Cette activité amène les députés à développer des liens privilégiés avec les acteurs importants de leur région et à transiger avec des individus et des groupes qui veulent faire avancer des dossiers qui les avantagent. L'un de nos répondants prédit même qu'avec « le mouvement de la mondialisation, le pouvoir des élus provinciaux va diminuer » en termes de pouvoir décisionnel; ils deviendront principalement « des lobbyistes régionaux en chef ».

En voulant faire avancer les dossiers pour leur comté, les députés sont conscients qu'ils font eux-mêmes beaucoup de lobbying auprès des ministres ou des ministères. Un répondant précise même que le lobbying fait partie intégrante de la fonction du député, car ce dernier « joue souvent un rôle de relais qui permet à des gens de la société civile de rentrer en contact avec les ministres ou des gens

influents». Un autre député confirme cette réalité en indiquant que le rôle du député consiste à écouter les membres de sa communauté, recevoir les messages et adresser les messages les plus pertinents aux principaux intéressés. Il a un rôle de passeur; il fait transiter les messages importants. Le député se bat pour faire aboutir des dossiers rentables pour sa circonscription. Il doit cependant être prudent dans sa relation avec les groupes de pression qui viennent le solliciter afin d'en faire un porte-drapeau de leur cause auprès des membres du Conseil des ministres. Ce rôle de relais est particulièrement important pour les membres du parti au pouvoir, car ils ont une légitimité plus grande pour solliciter leurs collègues devenus ministres.

Si un député ou un ex-député accepte de jouer le rôle de lobbyiste bénévole, ce n'est pas pour s'enrichir ou jouer les mercenaires, mais plutôt parce que « cela lui donne l'impression qu'il aide à faire changer les choses; il fait bouger et avancer les dossiers ».

Un élu estime qu'il serait naïf de s'offusquer de l'ouverture des élus aux lobbyistes, car cela est nettement plus démocratique que lorsque ces derniers passent par les médias et imposent ainsi leurs dossiers aux élus. Si les médias s'engagent dans le marketing social des lobbyistes, les politiciens n'ont plus aucune marge de manœuvre: ils doivent s'intéresser au dossier. Autrement dit, lorsqu'un dossier est mis dans la « vitrine médiatique », les politiciens n'ont d'autre choix que de le suivre de très près.

La prudence

Même si les députés sont favorables au lobbying, ils sont néanmoins conscients qu'ils doivent toujours rester prudents en ce qui concerne les sollicitations de certains groupes de pression ou professionnels du milieu. Ces groupes de pressions sont multiples, on n'a qu'à penser aux lobbys d'entrepreneurs, aux syndicats et aux groupes sociaux et communautaires; tous veulent faire passer leurs messages et promouvoir leur cause. Pour l'un des répondants, il faut toujours prendre garde que le métier de député ne se fasse pas complètement instrumentaliser. Les députés ont la responsabilité de questionner les diverses demandes afin de repérer celles qui servent le mieux l'intérêt public; en outre, ils doivent se méfier de celles qui ne favorisent que des intérêts particuliers. Les élus doivent aussi résister aux sollicitations qui ne visent que

des gains immédiats et qui négligent toutes les conséquences que ces demandes et projets peuvent avoir à long terme, donc sur les futures générations.

Même si ces groupes de pression et les lobbyistes sont souvent arrogants et revendicateurs, le député doit rester intègre et leur résister. Il ne doit pas craindre de leur dire non quand il considère que les demandes sont excessives ou qu'elles ne font que servir des intérêts particuliers. Il faut que les députés demeurent vigilants face aux groupes de pressions organisés qui prétendent avoir «le monopole de la représentativité des gens dans un dossier particulier». Le député a la responsabilité de sonder le terrain pour vérifier si la majorité silencieuse cautionne le point de vue de ce groupe; il doit se garder d'accepter instantanément et aveuglément le tableau simpliste qui lui est invariablement présenté par les groupes.

Suivant l'un d'eux, les députés doivent vite apprendre que lorsque l'on est dans des lieux de pouvoir, il y a toujours beaucoup de pression sur vous. Ils doivent profiter de leur passage sur les banquettes arrière pour comprendre que plus on monte en termes de pouvoir, plus la pression se fait grande. Cette lucidité les préparera éventuellement à faire le saut comme ministre sans être trop enivrés par la réalité de ces hautes fonctions. Le député doit comprendre que le réel danger de ce type de pression, c'est qu'il peut altérer la qualité du jugement. En politique, il faut toujours être très vigilant, car c'est un milieu qui attire plein de gens ayant divers intérêts à promouvoir et cherchant par tous les moyens à influencer les décideurs. Un député nous a confié qu'il a vite compris qu'en politique, «il faut surtout se méfier des gens qui veulent vous rencontrer à tout prix».

Un autre député mentionne que l'on doit toujours veiller à ne pas cautionner des dossiers nébuleux qui ne vont pas directement dans le sens de l'intérêt public, mais qui semblent plutôt favoriser un groupe particulier. Il prend pour exemple le cas du financement des écoles juives par son gouvernement. Pour lui, cela représente ce qu'il y a de pire en termes de décision, car ce type de dossier ouvre toute grande la porte aux spéculations; «cela a été très mal reçu par les membres du caucus qui ont senti qu'on les avait tenus dans l'ignorance complète». On doit se méfier des décisions qui manquent de transparence, car cela alimente inutilement les rumeurs tout en coûtant très cher politiquement. Ce malaise à propos de la façon nébuleuse dont a été prise la décision gouvernementale de financer les écoles juives a été relevé par quelques membres du caucus libéral. Ainsi, ce n'est pas tant la finalité de la décision qui les dérangeait que la façon dont on avait géré le dossier et finalement pris la décision.

Pour l'un de nos élus, les lobbyistes les plus efficaces sont ceux qui comprennent que c'est au plan des croyances qu'il faut travailler pour faire avancer les dossiers. Par exemple, certains lobbyistes du milieu patronal sont tellement en phase avec l'idéologie des libéraux, qu'ils ne sentent même pas le besoin d'aller assister aux commissions parlementaires. Ils ont déjà effectué le travail en amont des élections et ils savent que les gens qui ont pris le pouvoir resteront dans leur ligne idéologique. Par exemple, dans le dossier de l'aide sociale, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) ne s'est même pas déplacé car il considérait que les positions libérales étaient très proches des leurs. Pour le Parti québécois, ce seraient plutôt les syndicats qui se sentiraient à l'aise. Il est difficile d'intervenir pour réguler ce type de lien idéologique. Cette forme très particulière de lobbyisme est relativement transparente lorsque l'on se réfère au parcours de certains élus ou que l'on observe attentivement leurs propos. Ultimement, cette proximité avec une idéologie est soumise à l'approbation ou à la sanction des citoyens lors des élections.

Ce phénomène nous a été confirmé par un élu péquiste qui a reconnu être lui-même identifié au mouvement syndical. Il ne se cache pas pour dire que lorsqu'il doit évaluer un dossier, il n'a pas besoin de se faire solliciter directement par le mouvement syndical. Il partage si profondément les valeurs de ce dernier qu'il défend naturellement les valeurs et les revendications de ce milieu chaque fois qu'il doit évaluer un dossier.

Un élu ne peut pas ignorer que son parcours sera parsemé de tentations diverses qui pourraient risquer de le mettre dans une situation de conflit d'intérêts. Aucun « élu intelligent » ne peut se cacher derrière le fait qu'il n'a pas vu venir la situation problématique qui sous-tend le conflit d'intérêts. Pour l'un des répondants, cela paraît toujours lorsqu'il y a une attente de renvoi d'ascenseur chez la personne avec qui il y a des échanges. L'élu qui est lucide et vigilant voit toujours venir ce type de situation limite: « trop de gentillesse et de courbettes ne devraient pas nous flatter, au contraire, cela devrait être un signal d'avertissement » que la personne veut obtenir un privilège.

Selon certains élus, les cadeaux de remerciement pour un service normalement offert gratuitement par le bureau de comté doivent être refusés car ils ouvrent la porte à un système de dette politique. Il faut toujours que le député soit capable de démontrer que chacune de ses décisions a été prise en toute indépendance et que seul l'impact positif qu'elle a sur l'ensemble de la communauté a été pris en compte. Une décision qui favoriserait d'abord un individu ou un intérêt strictement

particulier est difficilement défendable sur la place publique ; ce type de décision alimente toujours la suspicion et ouvre la porte aux accusations en matière d'apparence de conflit d'intérêts.

Un député doit toujours être prêt à faire face aux nombreux groupes organisés ou représentés par des professionnels du lobbying et il ne doit jamais se laisser impressionner par les groupes qui crient plus fort que les autres : « Quand tes concitoyens voient que tu résistes aux demandes injustifiées des groupes de pression puissants, ils te respectent beaucoup plus. » Plusieurs députés seraient, selon certains répondants, plutôt démunis face à une telle pression ; ils n'ont pas la formation nécessaire pour interagir avec ces groupes.

Il faut d'abord que le député reste lucide et modeste, car il n'a pas le pouvoir nécessaire pour répondre à toutes les attentes de ces lobbyistes ou groupes organisés. Ceux qui insistent auprès du député pour obtenir des faveurs surestiment son pouvoir ; le député doit rapidement donner l'heure juste, car celui qui le sollicite risque d'être déçu qu'on ne réponde pas à ses attentes qu'il peut se retourner contre le député et le mettre dans le pétrin.

Pour un élu, même si le lobbyiste aide le député à comprendre des dossiers complexes, celui-ci ne doit jamais oublier qu'il ne le fait pas par altruisme, mais à dessein : il veut se servir de lui pour atteindre une autre cible (le ministre ou un autre acteur névralgique). L'élu doit donc faire en sorte que le statut de député ne devienne pas purement instrumental.

Certains députés relèvent en outre que ce ne sont pas toujours les gros lobbys qui font le plus de sollicitation intensive, il y a aussi les membres de leur parti qui viennent les voir en étant convaincus qu'ils auront droit à un service de plus grande qualité. Il y a là une situation délicate car d'après l'un de nos députés d'expérience, le milieu de la politique aura toujours tendance à favoriser les membres de la « famille politique ». Pour un député sondé, un élu ne peut pas s'isoler et couper tous les ponts avec son réseau de la société civile. Ce réseau ramène vite l'élu à la réalité en lui rappelant les raisons qui sont à la base de sa victoire politique. Par ailleurs, on ne peut pas s'étonner de voir les politiciens faire d'abord confiance aux gens qu'ils connaissent, c'est un réflexe universel. Les membres de la classe politique fréquentent un réseau restreint ; tout le monde finit par se connaître dans ce réseau. Le milieu politique est un monde qui fonctionne dans une logique de proximité.

Si la Loi sur le financement a considérablement changé les mœurs des élus, les citoyens eux n'ont pas toujours pris ce virage. Il est toujours problématique de « voir que des gens qui vous ont donné de l'argent pour votre campagne de financement pensent encore aujourd'hui que cela les positionne avantageusement pour avoir droit à des privilèges ». Un autre répondant confirme cela en disant que les députés se font souvent solliciter par des gens qui veulent obtenir de petits privilèges (exemple classique: ils veulent une intervention pour faire accélérer le traitement d'un dossier). Ce n'est pas difficile de comprendre la démarche des interlocuteurs qui veulent une faveur, « ils commencent toujours par vous dire qu'ils ont voté pour votre parti et qu'ils ont aidé au financement », « quand vous recevez un tel appel, vous savez tout de suite qu'ils vont vous faire une demande de privilège ». Le député doit tout de suite réagir comme l'indique notre élu: « Vous devez rapidement vous positionner et leur faire comprendre que vous n'êtes pas là pour faire des faveurs. »

Le seul moyen de freiner cette tendance est de démontrer clairement aux citoyens du comté que la porte du bureau de leur député est ouverte à tous. Un député souligne la nécessité de bien expliquer à celui ou celle qui a des attentes qu'il n'y a pas de lien entre le financement qu'il a fait volontairement et la qualité du service qui est offert par le député. Tout le monde doit avoir accès à son député, peu importe s'il a « financé ou voté du bon bord ».

L'INFRASTRUCTURE DE RÉGULATION DES COMPORTEMENTS

Lorsqu'on aborde la question de la qualité des infrastructures de gestion des comportements des élus québécois, nos députés disent de façon unanime que les meilleurs dispositifs de conseil et de surveillance sont ceux qui jouissent d'une certaine indépendance et qui ne sont redevables qu'au Parlement. Pour la plupart des députés rencontrés, cette indépendance doit être protégée car ces fonctionnaires du Parlement sont les gardiens de nos démocraties. Ils jouent un rôle clé dans l'avancement des dossiers de la transparence et de l'imputabilité gouvernementale.

Parmi tous les dispositifs existants, c'est l'institution du juriconsulte qui semble interpeller le plus directement les députés. La grande majorité des députés rencontrés nous ont parlé de cette dernière et ils en avaient une opinion assez favorable, et ce, qu'ils aient ou non utilisé ses services. On nous parlait de sa fonction comme d'un

dispositif pouvant aider l'élu à traverser les zones grises qu'il rencontre au quotidien, c'est-à-dire les zones d'incertitude. Les députés semblent apprécier ce service qui leur permet d'avoir une opinion externe, qui est neutre et discret, lorsqu'ils ont un doute sur la qualité et la légalité de la décision qu'ils veulent prendre. Un député précise: «il intervient en amont de nos décisions, ce qui nous aide à éviter les pièges et nous empêche de se mettre dans le pétrin».

Le juriste est donc considéré comme un dispositif d'aide à la décision qui agit de façon préventive, ce qui permet aux élus «d'éviter de prendre de mauvaises décisions». Les députés apprécient cette logique d'aide à la décision et le fait qu'il ne cherche pas à s'ériger en tribunal: «Il ne dit pas oui ou non à votre place, mais il vous aide dans la prise de décision.»

Ceux qui ont fait appel à ses services se déclarent satisfaits, car il «donne des conseils judicieux», sans chercher à imposer des décisions. Plusieurs déplorent que l'on ne fasse pas la promotion de ses services ou que l'on ne lui donne pas plus de mandats afin notamment de sensibiliser davantage les élus aux risques des conflits d'intérêts.

Contrairement aux ministres qui n'en ont fait aucune mention, plusieurs députés ont insisté sur l'importance des commissions parlementaires, pour rendre le travail gouvernemental plus transparent et exercer une pression afin d'instaurer une reddition de comptes de qualité. Les députés aimeraient que les médias portent un peu plus d'attention à ce travail et un peu moins à la période des questions. Pour eux, c'est là que les députés peuvent vraiment assumer leur rôle de parlementaires et de législateurs: «Les élus aiment bien participer à ces commissions, ils se sentent utiles et ils trouvent que cela leur permet enfin de travailler de façon responsable et constructive.» Les députés pensent que cette participation active aux activités parlementaires les amène à jouer un rôle de contrôle significatif dans le processus démocratique.

Pour les députés, c'est dans les commissions parlementaires que l'on peut amener le gouvernement à assumer sa reddition de comptes. Les commissions parlementaires spéciales ont aussi le mérite d'encadrer et de réguler le travail des groupes de pression, car elles les obligent à venir présenter publiquement leur point de vue, plutôt que de les laisser utiliser les jeux d'influence larvés. Ce faisant, les commissions parlementaires permettent aux élus de tous les partis d'avoir une vue d'ensemble de la problématique discutée et cela les aide à prendre de meilleures décisions. Ainsi, «les commissions parlementaires permettent d'élargir les débats et d'avoir une compréhension plus large

des dossiers. Elles nous permettent de transcender la partisanerie afin d'aller ensemble au fond des dossiers». Ce dernier point est important, car la plupart de ceux qui ont attiré l'attention sur les commissions parlementaires disent apprécier la collaboration et le dialogue qui s'établit entre les représentants des différents partis.

Le Commissaire au lobbying a lui aussi été relevé par quelques-uns des députés interrogés mais, contrairement aux autres dispositifs, il ne reçoit pas un grand soutien de la part de ces derniers. Outre un député qui pense que le registre va éventuellement aider à porter le « message que la prise de décision publique doit se faire dans la transparence », les autres sont soit sceptiques quant à la pertinence de ce dispositif pour faire avancer le dossier de la transparence ou carrément contre son existence.

On reproche notamment au Commissaire de ne pas avoir réussi à démontrer sa pertinence pour le travail des élus. On se demande à quoi sert un dispositif qui a été incapable d'engendrer un changement dans les façons de faire. En effet, il n'aurait pas la capacité d'encadrer les pressions faites sur les élus. L'un des députés libéraux soutient que « le Commissariat est une structure réactive, qui fait principalement de la gestion des apparences ». Un député péquiste abonde dans le même sens en affirmant que le « Commissariat est le résultat d'une panique, certains se sont énervés à la suite du scandale d'Oxygène 9. On s'est pris dans des promesses de mettre en place une structure de contrôle, malheureusement, c'était une proposition déphasée ». « On a mis en place une structure administrative pour un problème qui ne relevait pas d'un dysfonctionnement administratif. » C'est une erreur de produire des structures, « alors que le problème est culturel », on aurait dû travailler davantage sur le terrain de la sensibilisation.

Ainsi, d'autres appuient cette idée que le problème de ce dispositif réside dans le caractère précipité et réactif de sa mise en place. Ainsi, « la loi sur le lobbying a été mal conçue, on a fait cela de façon précipitée et comme toutes les lois faites dans de telles circonstances, elle pose des problèmes quand vient le temps de l'appliquer sur le terrain ». On reproche à ce dispositif d'avoir été discriminatoire en épargnant certains groupes de pression (les églises, les lobbys communautaires et sociaux) et en en mettant d'autres sous surveillance (les lobbys du milieu des affaires). À ce sujet, l'un des députés estime que « cela envoie un message biaisé qui dit que seul le volet économique pose problème, pourtant on sait que toutes les formes de lobbying nous sollicitent et veulent nous influencer ». On peut mieux comprendre cette position lorsque l'on sait que l'une des zones à risques, la plus importante pour les députés, est la gestion de leurs fonds discrétionnaires pour l'aide à

l'action bénévole. La position la plus sévère est venue d'un député qui, en parlant du code de déontologie des lobbyistes qu'on lui a envoyé, affirma que « ça a vite pris le chemin du recyclage cette affaire-là », « c'est une patente » qui n'a pas de bon sens. L'un des députés pense que le plus grand handicap du Commissaire réside dans son incapacité de gérer l'encadrement des après-mandats des agents publics. Cet argument sera validé lors du départ du ministre Couillard à l'été 2008. À l'automne suivant, soit plus de quatre mois après la démission du ministre et son passage dans le secteur privé, le Commissaire n'était pas en mesure de dire si l'ex-ministre avait commis une faute eu égard au code.

La moitié des députés répondants ont indiqué que la Loi sur le financement était un dispositif indispensable pour la vie politique québécoise. Ils reconnaissent tous son rôle important dans la bonification des pratiques politiques et qu'au bout du compte, si elle ne simplifie pas le travail de financement, elle facilite grandement le travail de député. Ainsi, « la Loi sur le financement fait partie des mœurs, et elle est appréciée de tous car elle empêche le député de se retrouver dans une situation où il pourrait se sentir redevable. Elle a permis à la classe politique québécoise de sortir de la culture de dépendance et de conflits d'intérêts ».

Certains pensent qu'il s'agit aussi d'un important outil démocratique devant amener les citoyens à s'impliquer davantage en politique et obliger aussi les candidats à aller plus fréquemment à la rencontre du plus grand nombre de gens possible.

Les députés semblent sensibles au fait qu'il y a encore des possibilités de la contourner facilement. Mais aucun ne demande d'y mettre fin, on suggère plutôt de la réactualiser afin de colmater certaines brèches ou de revoir certaines modalités (comme celle de l'interdit de financement des compagnies ou organisations). Un seul de nos députés relève qu'on pourrait pousser plus loin la logique de cette loi, en amenant l'État à assumer toutes les dépenses électorales.

Quelques députés sont convaincus que le Vérificateur général est un dispositif important. Il est intéressant de voir que ce sont essentiellement les députés de l'opposition qui ont valorisé la contribution critique de cette institution. On semble apprécier le fait que ses vérifications ciblent des problèmes concrets auxquels on pourrait s'attaquer. Les députés considèrent qu'il joue un rôle essentiel pour faire avancer la transparence et la reddition de comptes de nos gouvernements. Deux des députés aimeraient voir son pouvoir augmenter afin d'obliger le gouvernement à répondre à ses critiques. Le seul libéral à

avoir reconnu l'importance de ce dispositif soutient que le Vérificateur va trop loin lorsqu'il décide de dépasser son mandat de vérification comptable.

Des députés de l'opposition ont également souligné la contribution critique et l'importance de la surveillance exercée par le Protecteur du citoyen.

Quelques répondants nous ont parlé du rôle primordial des lois et des règlements du Parlement qui encadrent la pratique du député. Même s'il y a plusieurs mécanismes de contrôle qui balisent la pratique des élus, trois députés sont d'avis que l'on devrait avoir des normes plus précises, deux pensent même qu'il devrait y avoir un code de conduite pour les élus qui s'inspirerait du modèle du code des professions. Un député libéral a indiqué que le ministre Dupuis est mandaté pour revoir les dispositifs éthiques et qu'il songe notamment à élaborer un code d'éthique afin de publiciser davantage les règles de bonnes conduites.

Pour améliorer l'infrastructure de régulation des comportements, cinq députés nous ont soumis des propositions que l'on pourrait regrouper selon les axes *autorégulateur* versus *hétérorégulateur*.

Dans la perspective autorégulateur, l'un des députés pense que les *whips* de chaque parti devraient jouer un rôle de premier plan pour sensibiliser les élus au fait qu'il leur incombe d'éviter de mettre leur parti dans une situation difficile.

Un peu dans le même esprit, un autre croit que le président de l'Assemblée nationale doit jouer un rôle plus important au plan de la sensibilisation des parlementaires; il devrait en fait jouer un rôle de leader dans ce dossier.

Un dernier député nous a dit que l'on devrait revoir le concept de la formation de base destinée aux nouveaux élus par l'ENAP, car la formule actuelle ne serait pas adéquate. Cette formation se donne beaucoup trop tôt, soit aux lendemains des élections et les députés ont l'impression qu'on leur lance une multitude d'informations en vrac d'un seul coup. Cette formule ne permet pas aux nouveaux élus de vraiment intégrer ces nouvelles connaissances, « on perd rapidement l'essentiel des informations transmises ». Il propose plutôt un mode de formation continue où l'élu recevrait des formations thématiques.

Dans une perspective hétérorégulateur, deux députés proposent que l'on développe une approche similaire à celle observée dans les ordres professionnels, avec un code de déontologie, une instance de surveillance et un syndicat, pour assurer les enquêtes. D'après l'un d'eux,

qui est membre d'un ordre professionnel, cela aurait un certain effet sur le redressement des conduites car « quand tu as le syndic qui peut intervenir dans tes affaires, tu as avantage à bien te conduire ».

Un député est d'avis qu'il devrait y avoir un vérificateur interne pour contrôler la gestion budgétaire des membres du Parlement. Il surveillerait la gestion de tous les budgets discrétionnaires des députés, ainsi que leurs dépenses pour le bureau : « On dépense quand même plus de 130 000 \$ par année. Si on multiplie cela par 125 députés, cela fait beaucoup. Il serait donc normal et nécessaire que quelqu'un puisse faire des vérifications dans les comtés. Cela aurait un effet dissuasif sur ceux qui font certains excès. »

Comme dispositif externe de régulation des comportements, sept députés mentionnent que les médias sont devenus des surveillants *de facto*, et ce, pour le meilleur et pour le pire.

Pour certains députés, il est indéniable que les médias jouent un rôle positif en incitant les élus à faire attention à leurs comportements et à se préoccuper de la bonne conduite de la chose publique. Un élu va jusqu'à dire que « ce sont les médias qui sont les véritables garde-fous, car ils menacent continuellement de mettre au jour des pratiques douteuses », cette pression est positive car elle oblige tous les élus à faire très attention à leurs comportements. En région cette pression est forte, car « les médias locaux sont toujours aux talons des élus, il n'y a donc pas de place pour les inconduites ».

S'ils reconnaissent cet apport, la très grande majorité des députés qui nous ont parlé des médias constatent, avec regret, que les journalistes ne semblent pas conscients de l'immense impact qu'ils peuvent avoir sur la culture politique et sur la vie des élus. D'après l'un d'eux, « ils devraient se poser plus de questions sur leur responsabilité face à la démocratie et à la bonne gouvernance. Ils devraient aussi prendre en considération que certaines de leurs affirmations peuvent poser un préjudice grave pour la réputation des gens. Ils doivent prendre leur responsabilité et agir de façon professionnelle afin de ne pas ruiner des vies en affirmant des choses sur la place publique ». Un élu affirme qu'« il y a une arrogance des médias à fouiller partout », « tu as l'impression que tu n'as plus le droit à ta vie privée ».

Cette menace constante d'atteinte à la réputation des élus et les enquêtes de plus en plus fréquentes sur la vie privée pose des problèmes à notre démocratie, car elle fait fuir plusieurs candidats de qualité qui ne sont aucunement intéressés à voir leur vie privée étalée sur la place publique.

Pour un député, les journalistes travaillent de plus en plus à l'américaine, ils ne font plus d'analyse, ils ne prennent plus de recul, ils ne sont obsédés que par le scoop rapide et par le syndrome de la première page. Ce qui les amène à tourner de plus en plus les coins ronds en termes de vérification des preuves et à ne s'intéresser qu'au côté sombre de la politique, afin de sortir toujours plus rapidement des scoops, toujours plus savoureux. Les journalistes joueraient ici, selon un député, un jeu dangereux qui les met de plus en plus dans une posture «démagogique».

Cette critique de la démagogie ressort dans ce que l'on pourrait nommer un paradoxe médiatique, c'est-à-dire que d'un côté nos députés sont d'accord sur le fait qu'il doivent être plus transparents et cesser d'utiliser la langue de bois; de l'autre côté, ils déplorent le fait que chaque fois qu'ils commentent un événement de façon libre et ouverte, le journaliste va tenter de les mettre en contradiction avec la ligne de parti ou les propos d'un des collègues. Ainsi, «il est malheureux de voir que les médias punissent la transparence en politique, on ne cherche qu'à déculotter et même ridiculiser celui qui a été franc et honnête [...] ils ont toujours ce fantasme de piéger le politicien».



CONCLUSION

À la suite de la présentation de ces résultats, nous concluons en indiquant quelques pistes de réflexion qui pourraient faire l'objet d'autres analyses.

Il est d'abord intéressant de constater que les ministres rencontrés sont tous convaincus de la grande qualité morale des élus québécois. Lorsqu'ils se comparent aux autres parlements, ils sont fiers d'affirmer que contrairement à de nombreux parlementaires, la question de la corruption n'est pas une préoccupation importante au Québec, car elle ne fait plus partie des mœurs politiques depuis plusieurs décennies.

Nous pourrions croire que c'est un manque de sens critique qui les amène à afficher une telle naïveté, mais nous pouvons confirmer que cette perception est assez juste puisque dans un autre chantier de notre recherche, nous avons tenté de retracer les scandales politico-administratifs les plus importants des trois dernières décennies au Québec et nous avons été contraint d'étudier trois cas que l'on peut qualifier de mineurs (M3I, Oxygène 9 et Gaëtan Frigon), si on les compare à certaines situations problématiques relevées dans d'autres parlements, ne serait-ce qu'à Ottawa.

Il convient cependant de préciser que nous avons été surpris de voir que les ministres québécois se sentaient très peu concernés par la crise des commandites qui secouait la capitale fédérale. Bien que l'on puisse admettre avec eux que la culture politique des deux capitales est fort différente, il est tout de même étonnant de les sentir aussi éloignés de ces préoccupations.

Toutefois, ce n'est pas parce qu'ils disent avoir un grand sens de l'éthique qu'ils se croient à l'abri des comportements problématiques. Sans entrer dans les détails de ces autres questions d'ordre éthique, il semble que pour eux ce soit principalement autour des carences comportementales quant à l'honnêteté intellectuelle (culture du mensonge et des demi-vérités) et de la bassesse de certaines stratégies découlant de la compétition entre les élus d'un même parti gouvernemental (la fin justifie les moyens pour obtenir les rares postes de ministre disponibles) que se manifestent les problèmes comportementaux les plus importants de nos élus.

Pour sa part, la sollicitation faite par des lobbyistes, des représentants de groupe et des proches du parti demeure une importante zone à risque que le milieu politique ne peut pas sous-estimer. Même s'ils se disent suffisamment contrôlés par des dispositifs externes les empêchant de prendre des décisions arbitraires, ils reconnaissent que si l'indépendance est une valeur essentielle à la bonne gouverne des affaires publiques, elle est une valeur fragile et constamment menacée qui doit être préservée. Cette indépendance des décideurs politiques devient donc un enjeu éthique essentiel, car c'est cette valeur qui permet au ministre de garder le cap sur l'intérêt public et le bien commun.

Si les ministres se sentent suffisamment lucides et intègres pour résister aux pressions indues, ils sont conscients que leur entourage peut être beaucoup plus vulnérable. Ils sont d'avis que le premier ministre et son Conseil des ministres doivent être plus vigilants dans la sélection des membres de leur entourage et se sentir directement responsables de la surveillance de cet environnement immédiat.

Au plan des dispositifs de régulation des comportements qui forment l'infrastructure gouvernementale, on peut noter que les ministres sont plus favorables aux mesures qui interpellent leur sens des responsabilités qu'aux mécanismes bureaucratiques qui alourdissent leurs tâches et visent ultimement à contrôler leurs faits et gestes. Ainsi, ils sont très positifs à l'égard du juriste qui les aide à prendre des décisions appropriées, au Vérificateur général qui les oblige à être plus rigoureux et responsable dans la gestion des deniers publics et à la Loi sur le financement des partis politiques parce qu'elle a donné aux élus une indépendance plus grande qui leur permet de mieux servir l'intérêt public. En contrepartie, ils sont très critiques envers les contrôles administratifs du Conseil du Trésor et ils sont peu enthousiastes à l'égard du registre relatif au lobbyisme et des visées de surveillance et de contrôle

du Commissaire au lobbying. Ces deux dispositifs sont vus, à tort ou à raison, comme des mécanismes purement bureaucratiques, lourds et souvent contre-productifs.

À l'instar des ministres, nos députés ont unanimement affirmé que le niveau d'éthique des élus était élevé, notamment au sujet de l'intégrité et de l'honnêteté. Ils pensent en effet que les élus québécois ne sont pas là pour s'enrichir rapidement et qu'au contraire ils travaillent très fort pour le salaire qu'ils touchent. Dépassant les oppositions partisans qui les séparent habituellement, ils s'entendent pour dire que la grande majorité des élus de tous les partis sont en politique parce qu'ils ont la volonté de mieux servir l'intérêt public et le bien commun. Comme leurs collègues ministres, ils ne se sentent pas interpellés par le scandale des commandites et ne s'aventurent pas à le commenter.

Les députés reconnaissent cependant qu'il y a des situations à risque qui peuvent encore aujourd'hui ouvrir la porte à certains abus de pouvoir. Ils sont nombreux à cibler la gestion des enveloppes discrétionnaires (actions bénévoles et infrastructures routières régionales) comme l'une des fonctions les plus à risque pour un député; ce dernier a une très grande autonomie dans ce dossier, il n'est soumis à aucun contrôle et il n'a pas de reddition de comptes institutionnelles à faire. Pour nos élus, sans un certain sens de l'éthique, un député peut gérer le tout de façon arbitraire et partisane, non pas pour s'enrichir directement, mais plutôt pour récompenser des proches du parti ou pour favoriser sa réélection. Même s'ils estiment que le meilleur moyen de faire face à leur électorat est de se présenter avec un bilan limpide, ils admettent que la valeur de la transparence n'a pas complètement pénétré les mœurs politiques.

Les députés sont plutôt positifs à l'égard de la problématique de la sollicitation et du lobbying, car en tant que leaders régionaux ils se sentent obligés de recevoir les groupes de leur comté afin de prendre connaissance de leurs besoins et de voir ce qu'ils peuvent faire pour eux. Face à un dossier structurant pour leur comté, ils n'hésitent pas à se transformer eux-mêmes en lobbyistes parlementaires afin de porter le dossier en question sur le bureau du ministre responsable. Pour des dossiers plus généraux qui concernent moins leur communauté, donc des dossiers nationaux, ils acceptent de recevoir les lobbyistes afin d'obtenir plus d'informations sur les dossiers importants discutés au caucus ou publicisés. Même s'ils insistent sur la prudence, ils apprécient l'information privilégiée qu'ils reçoivent des lobbyistes.

En ce qui a trait aux infrastructures de régulation, comme leurs collègues ministres, les députés disent apprécier le travail du juriconsulte qui les aide à porter un meilleur jugement lorsqu'ils se retrouvent en situation difficile.

Contrairement aux ministres qui n'en avaient pas parlé, les députés soutiennent que les commissions parlementaires jouent un rôle important dans la régulation de l'action gouvernementale. Elles obligent les ministères à faire une reddition de comptes et favorisent le travail collégial des élus de tous les partis qui cherchent vraiment à trouver les solutions les plus favorables à l'intérêt public.

Pour ce qui est du Commissaire au lobbying, les députés se rallient à la position critique des ministres. S'ils ne s'opposent nullement à l'objectif d'augmenter la transparence, ils pensent que l'institution qu'est le Commissariat est problématique dans sa façon de fonctionner. Ils doutent de son utilité. Ils ont l'impression que dans la précipitation de sa création, le gouvernement a négligé d'aligner cette institution sur des objectifs concrets.

Finalement, de façon plus discrète et moins unanime, les députés affirment que la Loi sur le financement des partis politiques a un rôle primordial à jouer dans la bonification des pratiques politiques.

L'évaluation générale des dispositifs de régulation des comportements des élus québécois est particulièrement intéressante pour notre programme de recherche, car en la scrutant sous un cadre hétéro- et autorégulateur¹ nous servant d'assise transversale pour tous les volets de notre projet, nous pouvons dire que les élus privilégient la perspective autorégulateur. Il s'agit d'une prise en charge plus grande de la responsabilité dans la gestion de leur propre conduite. Dans notre travail de conceptualisation de l'éthique appliquée, nous avons toujours pensé que l'éthique contemporaine doit s'aligner sur le développement des compétences relevant de l'autorégulation. Nous pouvons dire ici que nos élus vont dans ce sens et qu'ils sont cohérents dans leurs discours car s'il semble évident qu'ils veulent conserver et même conquérir une plus grande indépendance et une marge de manœuvre accrue au plan décisionnel, ils reconnaissent que cela exige une prise en charge sérieuse de leurs responsabilités et acceptent l'idée que la transparence, soit une valeur incontournable les obligeant à faire de plus en plus de reddition de comptes.

1. Voir à ce sujet Yves Boisvert *et al.*, *Le petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Montréal, Liber, 2003.

Sur ce plan, il est clair que c'est au plan strictement individuel que s'effectue actuellement le débat sur la régulation « professionnelle » des élus. On l'a vu à plusieurs reprises, les élus ont clairement indiqué que le milieu politique en est un où la culture individualiste prime et que, contrairement à ce que certains analystes prétendent, le pouvoir de socialisation des partis politiques est assez faible.

Du même coup, ils sont tout aussi cohérents lorsqu'ils se déclarent plutôt allergiques aux régulations contrôlées² qui sont soumises au diktat de tiers institutionnalisés. Ils n'apprécient pas de voir ces derniers venir s'ingérer dans la gestion des dossiers en imposant des façons de faire qui ne facilitent pas l'atteinte de leurs objectifs.

Ce constat final nous permet de croire qu'en matière de régulation les ministres et les députés seraient beaucoup plus ouverts à des stratégies de sensibilisation visant à développer leurs compétences autorégulatoires qu'à la mise en place d'une infrastructure régulatoire qui multiplierait les procédures de contrôle qui les enserreraient dans ce qu'ils perçoivent comme un « carcan » régulatoire. Tout cela prend encore plus d'importance lorsqu'on revient aux affirmations avancées par ceux qui ont côtoyé monsieur René Lévesque car, pour ces derniers, quand on se retrouve dans une situation où le premier ministre est un leader incontesté en matière d'éthique et d'intégrité, l'éthique devient un point de ralliement au plan de la culture des membres du Conseil des ministres. Ainsi, un leadership fort de la part du plus haut dirigeant donne les meilleurs résultats en termes de généralisation du souci de l'éthique et de prise en compte des enjeux de base qui sont liés à cette préoccupation. Ce leadership fournirait les meilleures garanties quant au développement des compétences éthiques des membres du Conseil des ministres et du Parlement.

En terminant, nous pouvons dire qu'un intervenant en éthique appliquée qui serait appelé à soutenir le président de l'Assemblée nationale ou le juriste devrait nécessairement travailler au renforcement d'une autorégulation individuelle avant de songer à s'engager sur le terrain d'une autorégulation collective. Cette affirmation s'appuie aussi sur la faiblesse des valeurs communes qui devraient être constitutives d'une culture « professionnelle » et aussi d'une carence certaine au plan institutionnel des structures de socialisation de cette « profession ». Un travail au plan de la sensibilisation individuelle serait cependant fort bien reçu par les élus, car ils sont conscients de la fragilité de la marge de manœuvre qu'on leur accorde et ils savent qu'en

2. Voir Jean-Daniel Reynaud, *Le conflit, la négociation et la règle*, Toulouse, Éditions Octares, 1995.

étant de plus en plus sous surveillance (par les médias et les citoyens) leur vulnérabilité s'accroît. Il serait donc intéressant de les amener à réfléchir sur les pièges sous-jacents aux zones et situations à risque qui ont été relevées, ainsi que sur les bonnes pratiques présentées.



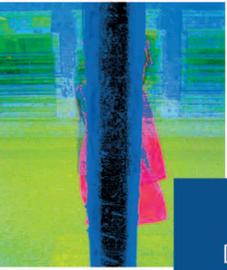
ANNEXE

**Laboratoire
d'éthique publique**

**Grille d'entrevues
pour le terrain
FQRSC**

LA PLACE DE L'ÉTHIQUE DANS LA CULTURE POLITIQUE QUÉBÉCOISE

1. **Quelles sont les valeurs qui vous ont guidé en politique ?**
2. **Au cours des dernières années, on a beaucoup parlé dans les médias de l'éthique en politique, avant d'aller plus loin dans l'entrevue, j'aimerais connaître votre définition personnelle de l'éthique ?**
 - Est-ce quelque chose d'important pour vous ?
 - Quelles sont les valeurs que vous priorisez ?
 - De quelle façon l'intégrez-vous dans votre travail de député ou de ministre ?
3. **À la suite du Rapport de la Vérificatrice générale du Canada sur le dossier des Commandites, à l'hiver dernier, plusieurs médias du Canada anglais ont affirmé que la corruption et les conflits d'intérêts faisaient partie des mœurs politiques du Québec, qu'en pensez-vous ?**
 - Est-ce pire qu'ailleurs ?
4. **Par-delà votre position personnelle, croyez-vous que l'éthique a une place de choix dans la culture politique au Québec ?**
 - Nos élus sont-ils sensibles à la dimension éthique ?
5. **Sans nécessairement donner de nom, avez-vous des exemples concrets de comportements exemplaires en matière d'éthique gouvernementale ?**
6. **Encore une fois, sans nécessairement nommer de nom, avez-vous des exemples concrets (dont vous avez été témoins) de comportements inacceptables dans le milieu politique en termes d'éthique ?**
7. **De quelle façon pourrait-on freiner ce type de comportements problématiques ?**
 - Les dispositifs actuels sont-ils suffisants ?
 - Faut-il développer de nouvelles balises pour encadrer les comportements des élus ?
8. **De quelle façon pourrait-on donner à l'éthique une place plus grande dans nos mœurs politiques ?**
 - responsabilités des partis,
 - responsabilité du gouvernement,
 - responsabilité des élus,
 - responsabilité de groupes,
 - responsabilité des citoyens.



Dans notre contexte contemporain, s'il existe une profession discréditée et même malmenée par les observateurs de tout acabit, c'est bien celle de politicien. Il n'y a pas de mois, voire de semaine, qui s'écoule sans qu'un élu ne soit pointé du doigt dans les médias pour une inconduite ou un manque de jugement. Dans tous les sondages d'opinion qui s'intéressent à la confiance du public, nos élus se retrouvent toujours à la traîne, à côté des vendeurs de voitures usagées, ce qui n'a rien de très glorifiant. On leur reproche souvent de mentir, de faire de la politique uniquement par intérêts personnels ou, pire, dans le but de s'enrichir. Pas étonnant alors que de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer plus d'éthique chez les politiciens. Mais peut-on vraiment imposer l'éthique? N'y a-t-il pas un risque de sombrer dans un moralisme rigide?

Ce livre présente les résultats d'une étude sur la perception de l'éthique qu'ont les élus québécois ayant siégé à l'Assemblée nationale. Cette étude voulait vérifier comment les élus, par-delà leur stricte évaluation du dossier de l'éthique, conçoivent et articulent toute la distinction entre ce qui doit être considéré comme des pratiques politiques idéales et comme des conduites problématiques propres à leurs fonctions. Cette enquête, de type exploratoire, a été menée auprès de 31 élus ou ex-élus, dont 17 ministres et 14 députés n'ayant jamais été ministres.

Ce livre devrait démystifier ce métier particulier qu'est celui de représentant du peuple. Il devrait aussi faire découvrir aux lecteurs des dimensions particulières de cette culture « professionnelle » et lever le voile sur des pratiques moins connues de ce milieu.

Yves Boisvert, Ph. D., est professeur d'éthique et de gouvernance, et directeur du Laboratoire d'éthique publique à l'École nationale d'administration publique. Il a fondé la revue Éthique publique et publié de nombreux ouvrages et textes sur l'éthique gouvernementale.